



Mélèze Remarquable (Pontis)



Barrage RTM en bois (Riou-Bourdoux)



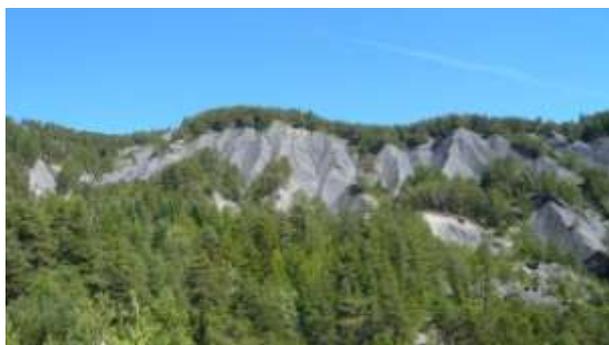
Forêt de hêtres (Pontis)



Peuplement de pins (Barles)



Sentier (Barles)



Pins sur terrains instables (Riou-Bourdoux)



Scierie (Seyne)

Charte Forestière de Territoire Ubaye – Pays de Seyne Novembre 2012

Crédits photographiques : É. Simon



Charte Forestière de territoire
Ubaye – Pays de Seyne

SOMMAIRE

A/ Table des matières

SOMMAIRE	3
<i>A/ Table des matières</i>	3
<i>B/ Table des illustrations (cartes, tableaux et graphiques)</i>	4
<i>C/ Liste des abréviations et sigles utilisés</i>	5
CHAPITRE 0 : INTRODUCTION	6
TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES POUR UNE CHARTE FORESTIÈRE	7
SIGNATAIRES	8
CHAPITRE 1 : MÉTHODE DE TRAVAIL	10
1 Charte Forestière de Territoire : une démarche territoriale concertée pour la gestion multifonctionnelle des forêts et la dynamisation d'une filière locale	11
1.1 <i>Un outil pour définir des stratégies forestières locales</i>	11
1.2 <i>Une méthode participative pour un plan d'actions partagé</i>	11
1.3 <i>Ubaye – Pays de Seyne : Une réflexion de longue date pour dynamiser la filière forêt-bois</i>	12
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC	14
2 Contexte régionale de la Charte : des forêts multifonctionnelles et une filière à organiser et développer	15
2.1 <i>PACA, troisième région boisée de France</i>	15
2.2 <i>Des faiblesses et des atouts pour la forêt méditerranéenne de montagne</i>	15
2.3 <i>Un contexte international et local dans lequel s'insère la CFT Ubaye-Seyne</i>	16
3 Ubaye – Pays de Seyne : une entité géographique, sociale et administrative qui se concentre autour de sa filière forêt-bois	18
3.1 <i>La réunion de 3 communautés de communes</i>	18
3.2 <i>Un territoire d'altitude clairement délimité par les chaînes de montagnes périphériques</i>	18
3.3 <i>Un territoire rural et peu peuplé</i>	19
4 Ubaye – Pays de Seyne : une forêt abondante multifonctionnelle et de qualité, sous-valorisée par manque de structuration locale de la filière	21
4.1 <i>Du bois et des débouchés à organiser</i>	21
4.2 <i>Une forêt multifonctionnelle</i>	34
4.3 <i>Une richesse environnementale à préserver</i>	39
5 Conclusion : les orientations pour la forêt et le bois au regard des politiques locales	42
CHAPITRE 3 : PLAN D' ACTIONS	44
6 Enjeux identifiés sur le territoire et réponse de la Charte Forestière	45
6.1 <i>La mise en relation des acteurs : un enjeu transversal</i>	45
6.2 <i>L'aménagement du territoire : une problématique centrale</i>	45
6.3 <i>Une économie locale pour un territoire attractif</i>	47
7 Un scénario pour la mobilisation et l'utilisation locales du bois	50
7.1 <i>Mobilisation et utilisation du bois</i>	50
7.2 <i>Impact sur l'emploi</i>	51
8 Un plan d'actions en 6 axes	52
9 Calendrier de mise en œuvre	53
ANNEXES	54
p. 55 à p. 73 : FICHES ACTIONS	54
p. 74 à p. 90 : DONNÉES CARTOGRAPHIQUES	54

B/ Table des illustrations (cartes, tableaux et graphiques)

B.1/ Cartes

Carte 1.	Localisation du territoire	75
Carte 2.	Localisation des forêts privées et publiques (ONF, CoFor, CRPF).....	76
Carte 3.	Occupation du sol et peuplements forestiers (CARMEN, DREAL PACA : Corine Land Cover).....	80
Carte 4.	Localisation des secteurs proposés comme « chantiers pilotes » dans le PDM	81
Carte 5.	Localisation des parcelles pouvant être récoltées par câble dans la Vallée de l'Ubaye (ONF).....	82
Carte 6.	Localisation des chaufferies à plaquettes (OFME).....	83
Carte 7.	Localisation des principaux ouvrages RTM en forêt publique (ONF, service RTM)	84
Carte 8.	Localisation des unités pastorales (CERPAM).....	85
Carte 9.	Les enjeux paysagers du territoire (Atlas des paysages 04)	91
Carte 10.	Localisation des différents zonages environnementaux (CARMEN, DREAL PACA)	92

B.2/ Graphiques

Graphe 1.	Proportion des essences en surface et selon le type de propriété (OFME, données IFN, 1999).....	23
Graphe 2.	Surface des différentes structures de peuplement et répartition par essence (OFME, données IFN, 1999)	23
Graphe 3.	Répartition par essence de la qualité des bois sur pied (OFME, données IFN, 1999)	24
Graphe 4.	Répartition par essence des bois marqués pour être récoltés (PER Pôle éco-bois industriel de la vallée de l'Ubaye).....	25
Graphe 5.	Productivité par type de propriété et d'essence (OFME, données IFN, 1999).....	26
Graphe 6.	Répartition de la forêt régulière par classe d'âge en surface (OFME, données IFN, 1999)	26
Graphe 7.	Répartition en surface des forêts par classe de pente (OFME, données IFN, 1999)	27
Graphe 8.	Surface boisée de production en fonction de la distance de débardage et de la nécessité ou non de réaliser des travaux pour le débardage (OFME, données IFN, 1999)	27
Graphe 9.	Perception du rôle de protection des forêts locales (enquête réalisée dans le cadre de la CFT).....	35
Graphe 10.	Représentation de la forêt et perception du paysage forestier (enquête menée dans le cadre de la CFT)	37
Graphe 11.	Activités pratiquées et rôle de la forêt dans ces activités (enquête menée dans le cadre de la CFT)	38
Graphe 12.	Perception du rôle « biodiversité » des forêts (enquête réalisée dans le cadre de la CFT)	41
Graphe 13.	En quoi la forêt et la filière bois peuvent-elles contribuer au développement du territoire ?.....	42

B.3/ Tableaux

Tableau 1.	Bilan des chartes forestières en PACA (Communes Forestières PACA, 2011)	11
Tableau 2.	Calendrier de travail de la CFT Ubaye – Pays de Seyne	12
Tableau 3.	Réunions des comités de pilotage	13
Tableau 4.	Quelques chiffres sur la forêt en PACA (site Internet de la région PACA)	15
Tableau 5.	Aides liées à la forêt et au bois proposées par le département	16
Tableau 6.	Composition des 3 communautés de communes (INSEE, population 2008)	18
Tableau 7.	Répartition de l'emploi sur le territoire de la CFT (INSEE).....	19
Tableau 8.	L'offre d'hébergements touristiques	20
Tableau 9.	Occupation du territoire	21
Tableau 10.	Répartition des forêts et du bois par type de propriétaires (CoFor, chiffres IFN)	21
Tableau 11.	Répartition des forêts publiques (chiffres ONF).....	22
Tableau 12.	Les forêts domaniales du territoire (ONF).....	22
Tableau 13.	Les forêts communales du territoire (ONF).....	22
Tableau 14.	Nombre de communes certifiées PEFC et surfaces concernées (CoFor PACA, avril 2011)	24
Tableau 15.	Nombre et surface des documents de gestion concernant les forêts privées (CRPF).....	25
Tableau 16.	Description des parcelles pouvant être exploitées par câble (ONF)	28
Tableau 17.	Données du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI).....	29
Tableau 18.	Synthèse des départs de feux depuis 2000 (PROMETHEE)	29
Tableau 19.	Récapitulatif des données aménagement, martelage et vente en forêt publique (ONF)	30
Tableau 20.	Volumes et destinations des bois exploités par les exploitants locaux (DRAAF PACA, SREDDT)	30
Tableau 21.	Volume vendu estimé par catégorie de produit sur 10 ans (ONF, données PAT)	30
Tableau 22.	Nombre d'entreprises et de salariés de la filière bois (INSEE 2010 - Cartothèque interactive)	32
Tableau 23.	État des lieux des chaufferies plaquettes (CoFor 04, juillet 2012)	33
Tableau 24.	Description des sites Natura 2000 en forêt (DREAL PACA)	40
Tableau 25.	Description des autres sites protégés en forêt (DREAL PACA)	41
Tableau 26.	Enjeux et actions autour de la mise en relation des acteurs	45
Tableau 27.	Enjeux et actions autour du bois construction	46
Tableau 28.	Enjeux et actions autour de la protection.....	46
Tableau 29.	Enjeux en actions autour du tourisme.....	47

Charte Forestière de territoire

Ubaye – Pays de Seyne

Tableau 30.	Enjeux en actions autour de la filière « forêt-bois ».....	48
Tableau 31.	Enjeux et action autour du pastoralisme.....	49
Tableau 32.	Enjeux et actions autour du bois énergie.....	49
Tableau 33.	Scénario à moyen terme sur la mobilisation et l'utilisation des bois locaux	50
Tableau 34.	État actuel et possibilité d'évolution pour les emplois de la filière forêt-bois	51
Tableau 35.	Axes de travail et intitulés des actions de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne	52

C/ Liste des abréviations et sigles utilisés

APB : Arrêté de protection de biotope	IFN : Institut forestier national
ASL : Association syndicale libre	INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
BBC : Bâtiment basse consommation	MAE : Mesure agro-environnementale
BIBE : Bois d'industrie et bois d'œuvre	OFME : Observatoire de la forêt méditerranéenne
BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole	ONF : Office national des forêts
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle	ORF : Orientations régionales forestières
CARMEN : Cartographie du Ministère chargé de l'Environnement	Pays A3V : Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var
CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles	Pays SUD : Pays Serre-Ponçon – Ubaye – Durance
CCPS : Communauté de communes du Pays de Seyne	PDM : Plan de développement de massif
CCUSP : Communauté de communes Ubaye – Serre-Ponçon	PDPFCI : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies
CCVU : Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye	PDRH : Plan de développement rural hexagonal
CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée	PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
CFT : Charte forestière de territoire	PER : Pôle d'excellence rural
CG04 : Conseil général des Alpes de Haute Provence	PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
CIMA : Commission interrégionale pour le massif des Alpes	PLU : Plan local d'urbanisme
CoFor : Association des communes forestières	PME : Petites et moyennes entreprises
ComCom : Communauté de communes	PN-M : Parc national du Mercantour
CPER : Contrat de projets État-Région	Programme AGIR : Action globale innovante pour la région
CRPF : Centre régional de la propriété forestière	PSG : Plan simple de gestion
DCE : Dossier de consultation des entreprises de marché public	Région PACA : Région Provence – Alpes – Côte d'Azur
DFCI : Défense des forêts contre l'incendie	RF : régime forestier
DocOb : Document d'objectifs	RT2012 : Réglementation thermique 2012
DRA / SRA : Directives et Schéma régionaux d'aménagement	RTM : Restauration des terrains de montagne
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt	SIC : Site d'intérêt communautaire
DREAL : Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SREDDT : Service régional de l'économie et du développement durable des territoires
DSP : Délégation de service public	SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole
ENS : Espace naturel sensible	ZSC : Zone spéciale de conservation
ESEHP : École supérieure d'ébénisterie de Haute Provence	
FC : Forêt communale	
FD : Forêt domaniale	
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural	
FEDER : Fonds européen de développement régional	
GRETA : Groupement d'établissements (de l'éducation nationale pour la formation des adultes)	

CHAPITRE 0 : INTRODUCTION

TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES POUR UNE CHARTE FORESTIÈRE	7
SIGNATAIRES	8

TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES POUR UNE CHARTE FORESTIÈRE



« Depuis le milieu des années 2000, l'outil Charte Forestière nous parait être une réelle opportunité pour notre territoire. C'est pourquoi nous avons décidé de nous regrouper, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye, la Communauté de communes du Pays de Seyne et la Communauté de communes Ubaye – Serre-Ponçon, pour lancer cette démarche.

Nos trois communautés de communes définissent un même ensemble géographique, délimité par les sommets qui font les richesses de nos paysages. Nous formons ainsi un territoire forestier cohérent déterminé par la prépondérance des résineux parmi lesquels le mélèze, essence phare à valoriser, par les conditions climatiques parfois rudes pour la végétation mais aussi pour les hommes qui vivent et travaillent sur le territoire, par les difficultés de circulation, mais aussi par la volonté farouche des acteurs locaux et des élus de valoriser les richesses locales à travers une économie vivante et dynamique tournée vers le tourisme et le développement local.

En effet, le tourisme est la première ressource économique de nos vallées éloignées des grands axes de communication mais par là-même présentant une richesse environnementale et paysagère forte et attirante pour de très nombreux visiteurs. La forêt, prépondérante dans nos paysages, changeante au fur et à mesure du passage des saisons et présentant une grande variété, du bas des vallées où le hêtre est présent, aux mélézins délimitant, avec les pins cembro, l'étage ultime de la végétation ligneuse, doit faire l'objet d'une gestion soigneuse qui garantira sa pérennité et sa qualité dans le temps.

Depuis toujours, les hommes et les femmes de nos montagnes ont utilisé les ressources disponibles pour leurs besoins. Ainsi, le travail du bois fait parti des savoir-faire locaux qui se sont transmis, ont évolué, se sont modernisés et sont toujours présents sur notre territoire. C'est pourquoi cette Charte Forestière donne une large place à la transformation et à la valorisation du bois. C'est de plus par le développement des débouchés pour des produits bois locaux que nous pourrions faciliter la mise en place de circuits courts de la forêt aux utilisateurs et ainsi avancer sur les problématiques liées à la gestion sylvicole.

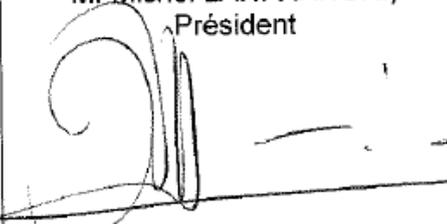
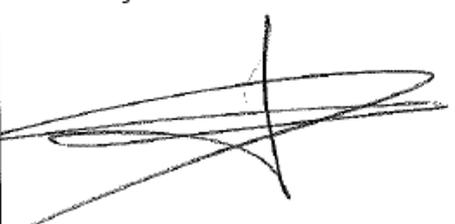
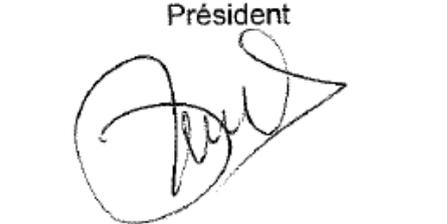
Une autre problématique a été souvent évoquée tout au long de l'élaboration de cette Charte. Il s'agit du pastoralisme et de l'élevage, une activité importante sur notre territoire pour l'économie locale avec encore de nombreux agriculteurs-éleveurs sédentaires qui contribuent pleinement au maintien d'un territoire ouvert, en améliorant ainsi la richesse paysagère. En lien avec les problématiques forestières, ce système d'élevage nécessite des surfaces de pâturage d'intersaison de landes et accrus de pins ou mélèzes où un mode de gestion « sylvopastorale » peut être mis en place et répondre aux besoins de gestion des forêts.

Enfin, nous voulons terminer cette introduction en remerciant l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux qui se sont très fortement mobilisés tout au long de la démarche d'élaboration de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne. Ainsi, plus d'une quarantaine de personnes ont participé aux 6 ateliers de concertation, dont une dizaine d'élus mais surtout une trentaine d'acteurs (exploitant, gestionnaires, accompagnateurs, offices du tourisme, artisans, scieur, associations, collectivités, constructeur bois...) agissant directement sur le territoire de la Charte. Dans le même temps, les 5 comités de pilotage réunis entre le 19 avril 2011 et le 10 octobre 2012 ont rassemblé plus d'une soixantaine d'acteurs, parmi lesquels plus d'1/3 d'élus dont la mobilisation n'a pas faibli au cours de ces 18 mois. Nous remercions pour finir l'association des communes forestières qui nous a accompagnés tout au long de la démarche.

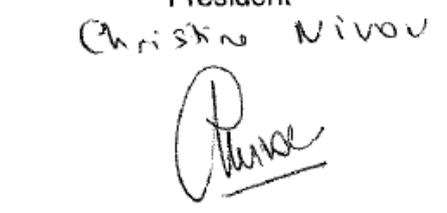
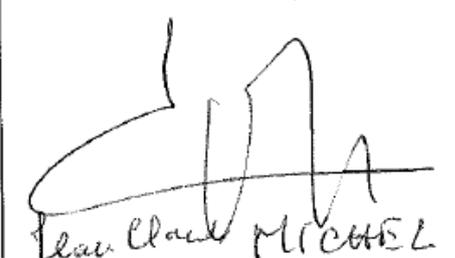
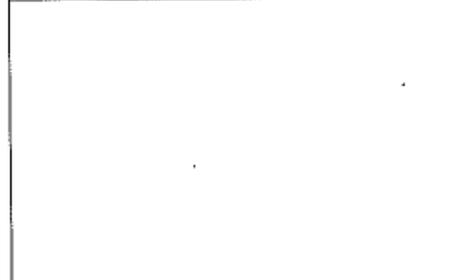
**Tout cela est de très bon augure pour la suite de notre travail et donc la mise en œuvre des actions.
Merci à vous tous pour votre implication ! »**

SIGNATAIRES

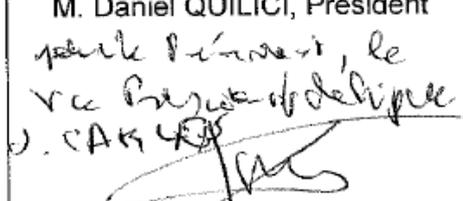
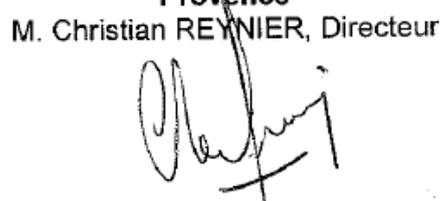
A/ Les collectivités du territoire, porteuses de la Charte Forestière

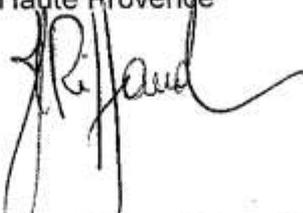
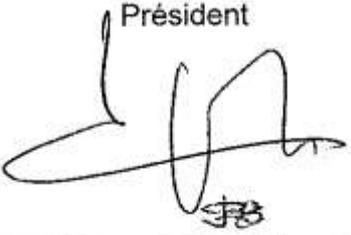
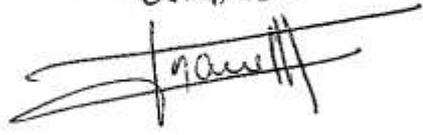
<p>Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye M. Michel LANFRANCHI, Président</p> 	<p>Communauté de communes du Pays de Seyne M. François BALIQUE, Président</p> 	<p>Communauté de communes Ubaye – Serre-Ponçon M. Jean-Louis MICHEL, Président</p> 
---	---	---

B/ Les partenaires

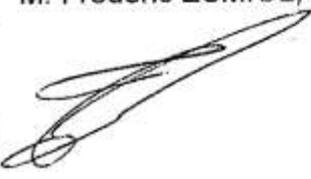
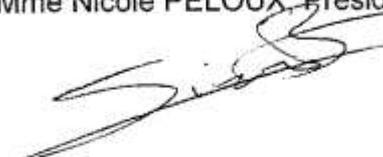
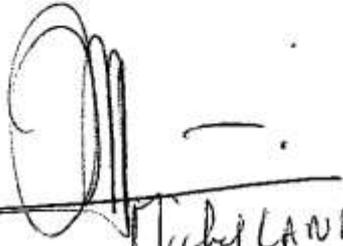
<p>État Mme Sylvie ESPECIER, Sous-préfète de Barcelonnnette</p> 	<p>Conseil Régional M. Michel VAUZELLE, Président Christine NIVOU</p> 	<p>Conseil Général M. Gilbert SAUVAN, Président</p> 
		

C/ Les organismes forestiers et de la filière bois

<p>Centre Régional de la Propriété Forestière M. Daniel QUILICI, Président pour le moment, le va faire de l'écriture D. CARRE</p> 	<p>Coopérative Provence Forêt M. Philippe BREGLIANO, Président PO CARRE</p> 	<p>École Nationale Supérieur d'Ébénisterie de Haute Provence M. Christian REYNIER, Directeur</p> 
<p>FIBOIS 04 – 05 M. Laurent ANGLESIO, Président</p>  <p>P.O. Denis ESTRAYER</p>	<p>FIBRESUD Pôle méditerranéen de la forêt et du bois M. Paul COULOMB, Président</p> 	<p>Maison du Bois M. Émile TRON, maire de Méolans-Revel</p>  <p>P.B</p>

<p>Office National des Forêts M. Jean-Louis RIFFAUD, Directeur d'Agence Alpes de Haute Provence</p> 	<p>Union Départementale des Communes Forestières M. Jean-Claude MICHEL, Président</p> 	<p>Union Régionale des Communes Forestières M. Jean-Claude MICHEL, Président</p> 
<p>Syndicat de propriétaires forestiers 04-05-84 M. GRANET</p> 		

D/ Les autres structures impliquées dans la CFT Ubaye – Pays de Seyne

<p>Association Sabença de la Valeia M. Laurent SURMELY, Président</p> 	<p>CERPAM M. Francis SOLDA, Président</p> 	<p>Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence M. Frédéric ESMIOL, Président</p>  <p>P.O. J. Terrier</p>
<p>Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute Provence Mme Nicole PELOUX, Présidente</p>  <p>P.O. Bernard SICARD</p>	<p>Comité de Bassin d'Emploi M. Charles LOUISON, Président</p>  <p>P.O. J. Dublet</p>	<p>Parc National du Mercantour M. Alain BRANDEIS, Directeur</p>  <p>P.O. Christine Sidiché</p>
<p>Pays Serre-Ponçon, Ubaye, Durance Mme Chantal EYMEOD, Présidente</p>  <p>P.O. Michel LAUFRAZCI</p>	<p>Union départemental vie et nature France Nature Environnement 04 Mme Janine BROCHIER MARINO, Présidente</p> <p>en formulant une réserve en raison de la moindre importance attachée à la protection de l'environnement et de la biodiversité</p> <p>J. Garçon</p>	

CHAPITRE 1 : MÉTHODE DE TRAVAIL

1	Charte Forestière de Territoire : une démarche territoriale concertée pour la gestion multifonctionnelle des forêts et la dynamisation d'une filière locale.....	11
1.1	<i>Un outil pour définir des stratégies forestières locales</i>	<i>11</i>
1.2	<i>Une méthode participative pour un plan d'actions partagé</i>	<i>11</i>
1.3	<i>Ubaye – Pays de Seyne : Une réflexion de longue date pour dynamiser la filière forêt-bois</i>	<i>12</i>
1.3.1	Un portage politique par les trois communautés de communes	12
1.3.2	Un appui technique par les communes forestières	12
1.3.3	Deux organes de suivi et de décision.....	13
1.3.4	Une méthode de travail qui s'appuie sur la concertation entre les acteurs.....	13
1.3.4.1	Un diagnostic appuyé par des rencontres et des questionnaires	13
1.3.4.2	Une stratégie et un plan d'action rédigés suite à des réunions thématiques participatives	13

1 Charte Forestière de Territoire : une démarche territoriale concertée pour la gestion multifonctionnelle des forêts et la dynamisation d'une filière locale

1.1 Un outil pour définir des stratégies forestières locales

L'outil Charte forestière de territoire (CFT) a été créé suite à la loi d'orientation sur la forêt n°2001-602 du 9 juillet 2001 afin de mettre en place localement la politique forestière nationale.

La loi de modernisation agricole n° 2010-874 du 27 juillet 2010 a défini les stratégies locales de développement forestier. Il s'agit de valider, sur un territoire, un programme pluriannuel d'actions visant à développer la gestion durable des forêts et fondé sur un état des lieux économique, environnemental et social. Ces stratégies locales de développement forestier peuvent prendre le nom de Charte Forestière. Elles visent à :

- mobiliser du bois, par exemple en favorisant le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers à l'échelle d'un massif ;
- garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, récolte, transformation et valorisation des produits forestiers ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural...

En 2009, une évaluation nationale a été menée auprès des 91 CFT répertoriées en 2008. Il a été mis en évidence que la démarche « Charte Forestière » a amené des nouvelles habitudes de gouvernance en réunissant des acteurs n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble et fait ainsi apparaître de nouvelles approches de la forêt et du bois. Les projets mis en œuvre ont généré des dynamiques structurantes pour le développement des filières forêt-bois locales. En revanche, on observe que la dimension économique est prépondérante dans les actions de la majeure partie des CFT étudiées par rapport aux dimensions sociale et environnementale.

Source : Évaluation des chartes forestières de territoire - Rapport d'évaluation – Contrechamp, Décembre 2009.

Tableau 1. Bilan des chartes forestières en PACA (Communes Forestières PACA, 2011)

50 % de la surface régionale couverte par une CFT
<ul style="list-style-type: none">• 10 CFT en phase de mise en œuvre des actions• 3 CFT en phase d'élaboration (dont la CFT Ubaye – Pays de Seyne)
150 actions réalisées
<ul style="list-style-type: none">• 50 % sur l'environnement et le rôle social des forêts : défense contre les incendies, sensibilisation du public, aménagements éco-touristiques...• 25 % sur l'aménagement rural : sylvopastoralisme...• 15% sur la mobilisation et la valorisation des bois : travaux sur les pistes forestières, le bois énergie, la commercialisation...• 10% sur le regroupement des propriétaires forestiers
4,5 millions d'euros dédiés à la réalisation d'actions
<ul style="list-style-type: none">• 1€ destiné à l'animation des CFT pour 6€ investis sur une action

1.2 Une méthode participative pour un plan d'actions partagé

La rédaction d'une CFT est construite en trois temps, sur 18 mois environ, après une phase de préparation et avant une phase d'animation.

La phase 1 consiste en un **diagnostic du territoire**. Il s'agit d'une phase de mobilisation des acteurs, de recherche et de compilation des données existantes, d'expression des différents points de vue, attentes et perceptions, et de synthèse sous forme d'enjeux.

La phase 2 permet de **définir les orientations et stratégies forestières pour le territoire**. À partir des résultats de la phase 1, un nombre limité de thèmes porteurs des enjeux considérés localement comme les plus importants sont retenus par les instances de pilotages. La mise en place de groupes de travail permet alors de définir des orientations stratégiques pour le territoire et ses acteurs ainsi que les grandes lignes des actions à mener à moyen et long terme.

La phase 3 aboutie à l'**élaboration d'un plan d'actions**. Pour chaque stratégie prioritaire, identifiée et validée, un plan pluriannuel d'actions est établi avec les collectivités locales et territoriales concernées, les propriétaires et les gestionnaires forestiers, en y associant les partenaires principaux. Ce plan d'actions est identifié sur une durée de 3 ans, avec des calendriers d'action et échéanciers budgétaires identifiant des financements de mise en œuvre.

Tableau 2. Calendrier de travail de la CFT Ubaye – Pays de Seyne

Préparation : installation du projet et constitution des comités de suivi et de validation.	2007 - Mai 2011
Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic partagé pour identifier les enjeux du territoire.	Mai 2011 - Novembre 2011
Phase 2 : Définition d'une stratégie dégageant les axes structurants et organisant les objectifs du territoire pour le développement d'une filière forêt-bois dynamique.	Décembre 2011 - Avril 2012
Phase 3 : Choix d'un plan d'actions sur trois ans répondant aux orientations stratégiques et respectant les réalités écologiques et humaines du territoire.	Mai 2012 - Novembre 2012
Conclusion : signature de la Charte Forestière de Territoire Ubaye – Pays de Seyne.	9 novembre 2012

1.3 Ubaye – Pays de Seyne : Une réflexion de longue date pour dynamiser la filière forêt-bois

La forêt de production couvre 28% de l'espace de la CFT. Elle fait partie intégrante du paysage et est source d'identité pour le territoire. Néanmoins, et bien que la ressource forestière soit abondante et de qualité, elle est sous valorisée par une filière peu développée.

C'est à partir de ce constat que l'idée d'une Charte forestière est née dès le milieu des années 2000. En 2006, un projet de Pôle d'Excellence Rural (PER) sur la Vallée de l'Ubaye visait l'implantation d'une scierie locale et la production d'énergie à partir de bois et de déchets liés à l'épuration de l'eau. Dans le même temps l'idée d'une Charte Forestière à l'échelle du Pays SUD faisait son chemin. Le PER n'a pas été retenu et des difficultés au niveau du Pays ont conduit à revoir les différents projets. C'est en 2007 que le territoire de la CFT a été défini autour des trois communautés de communes des vallées de l'Ubaye et de la Blanche. Il a néanmoins encore fallu près de quatre ans avant que le travail de constitution d'une Charte forestière ne se mette réellement en place. Le départ de l'armée et le contrat de redynamisation axé sur le développement économique de la Vallée de l'Ubaye et notamment la relance de la filière bois a aussi joué un rôle dans l'histoire de cette démarche.

1.3.1 Un portage politique par les trois communautés de communes

La Charte Forestière de Territoire Ubaye – Pays de Seyne est un engagement volontaire entre partenaires et un outil de gouvernance qui associe les communes, les intercommunalités et un ensemble d'acteurs dans le but de mettre en œuvre une gestion durable, opérationnelle et partagée des espaces forestiers afin de développer une filière dynamique.

Le projet est donc né de la volonté politique du territoire pour mettre en place un projet commun afin de dynamiser l'économie autour d'une ressource naturelle et abondante, propre à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux actuels.

Le portage politique est assuré par les trois communautés de communes. La Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye (CCVU) est déléguée pour réaliser la maîtrise d'ouvrage d'élaboration de la CFT et une convention lie les collectivités afin de définir le rôle de chacun.

Ainsi, la CCVU :

- porte le dossier de financement et est référente auprès des services instructeurs et des partenaires financiers ;
- réalise l'animation technique de la CFT en concertation avec les autres communautés de communes via le recrutement d'un animateur ;
- assure le portage politique de la CFT ;
- informe et communique sur l'état d'avancement et les résultats de la CFT.

Les deux autres communautés de communes :

- appuient la CCVU dans l'animation de la CFT ;
- assurent le portage politique de la CFT ;
- informent et communiquent sur l'état d'avancement et les résultats de la CFT.

1.3.2 Un appui technique par les communes forestières

D'autre part, une Convention cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire Ubaye – Pays de Seyne a été signée entre la CCVU et l'association départementale des communes forestières des Alpes de Haute Provence. Celle-ci engage l'association des communes forestières à :

- apporter son expertise et accompagner l'animateur de la CFT au niveau stratégique, technique, méthodologique et de l'ingénierie financière ;
- appuyer la réflexion des élus dans le pilotage de la CFT ;

- participer au comité de pilotage et aux commissions thématiques pour s'assurer de la cohérence des travaux avec l'orientation politique et stratégique voulue par les élus locaux.

La CCVU s'engage quant à elle à :

- réaliser l'animation technique et administrative de la CFT conformément à la convention tripartite ;
- assurer le portage politique de la CFT ainsi que la mobilisation des acteurs locaux ;
- informer et associer les Communes Forestières au processus de validation de chaque étape de la Charte.

1.3.3 Deux organes de suivi et de décision

Afin de garantir le portage politique du projet, chaque communauté de communes a désigné un élu référent ainsi qu'un technicien chargé d'encadrer les travaux d'élaboration. Ces personnes, ainsi que les représentants (élu et technicien) des communes forestières et l'animatrice de la CFT composent un Comité de pilotage restreint qui se réunit régulièrement pour suivre l'avancée de la Charte.

Une Charte forestière étant avant tout un projet rassemblant l'ensemble des acteurs d'un territoire pour définir une filière forêt – bois compatible avec les attentes de chacun, un comité de pilotage ouvert à tous a été mis en place. Il se réunit pour valider les résultats de chacune des grandes phases de la CFT et orienter les étapes suivantes.

Tableau 3. Réunions des comités de pilotage

Date	Lieu	Objet	Nb pers	% élus
19/04/11	CCVU	Lancement de la CFT	29	41,4%
11/10/11	CCPS	Présentation du diagnostic	25	36%
01/02/12	CCUSP	Proposition d'une note stratégique	38	36,8%
16/05/12	CCVU	Proposition du plan d'actions	25	36%

1.3.4 Une méthode de travail qui s'appuie sur la concertation entre les acteurs

1.3.4.1 Un diagnostic appuyé par des rencontres et des questionnaires

Le diagnostic a été réalisé à partir de la bibliographie existante au sujet de la forêt et de la filière bois sur le territoire. Les travaux réalisés dans le cadre du PER, du contrat de redynamisation, les données des organismes forestiers (ONF, CRPF, Communes Forestières...) ont permis une première approche des rôles et utilisations des forêts locales.

Cette approche a été complétée par la rencontre des acteurs locaux, élus, forestiers, scieurs et utilisateurs de bois, institutionnels... Ces rencontres ont permis à chacun de s'exprimer au sujet des rôles et utilisations des forêts et des difficultés rencontrées ainsi que des projets en cours ou à venir.

Enfin des questionnaires ont été remis aux professionnels du bois, aux élus et au grand public afin d'avoir des résultats en terme de priorisation des attentes de chaque groupe d'acteurs, de leur utilisation de la forêt... pour orienter la suite du travail.

1.3.4.2 Une stratégie et un plan d'action rédigés suite à des réunions thématiques participatives

À partir d'orientations validées en Comité de Pilotage, 4 groupes de travail ont été mis en place afin de proposer dans un premiers temps les enjeux et objectifs auxquels devra répondre la Charte Forestière, puis les actions permettant de les atteindre :

- « **Gestion de la ressource et mise sur le marché** » ce groupe a permis d'approfondir les problématiques liées à l'amont de la filière, des propriétaires à la première transformation en passant par l'ensemble des gestionnaires de l'espace. Une quinzaine de personnes (représentants la forêt privée, la forêt publique, les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants, les communes et les collectivités) a participé aux réunions de ce groupe.
- « **Transformation et utilisation des bois** » ce groupe a permis d'approfondir les problématiques liées à l'aval de la filière, de la première transformation du bois aux utilisateurs et plus particulièrement dans le domaine de la construction. Une douzaine de personnes (constructeurs bois, artisans, scieurs, élus et collectivités) ont participé aux réunions de ce groupe.
- « **Tourisme et usages de l'espace forestier** » ce groupe a permis d'approfondir les problématiques liées aux différents usages de l'espace forestier et notamment aux activités touristiques, ainsi que le partage de l'espace. Une douzaine de personnes (accompagnateurs, associations, élus, collectivités, Parc National) a participé aux réunions de ce groupe.
- « **Innovation, recherche et savoir-faire locaux** » ce groupe a permis d'approfondir les problématiques liées à l'image que le territoire veut mettre en avant (communication, entreprises, exemplarité) dans les domaines allant de la gestion forestière à l'utilisation des produits bois. Une dizaine de personnes (artisans, élus, ONF, association) a participé aux réunions de ce groupe.

Ces groupes ont chacun été réuni 2 fois en février puis avril 2012.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC

2 Contexte régionale de la Charte : des forêts multifonctionnelles et une filière à organiser et développer	15
2.1 PACA, troisième région boisée de France	15
2.2 Des faiblesses et des atouts pour la forêt méditerranéenne de montagne	15
2.3 Un contexte international et local dans lequel s'insère la CFT Ubaye-Seyne.....	16
2.3.1 Les politiques forestières des acteurs institutionnels	16
2.3.2 Les politiques forestières locales.....	16
2.3.3 Au niveau des forêts locales.....	17
3 Ubaye – Pays de Seyne : une entité géographique, sociale et administrative qui se concentre autour de sa filière forêt-bois.....	18
3.1 La réunion de 3 communautés de communes	18
3.2 Un territoire d'altitude clairement délimité par les chaînes de montagnes périphériques	18
3.2.1 Trois vallées organisent le territoire.....	19
3.2.2 Des terrains instables, protégés par les forêts	19
3.3 Un territoire rural et peu peuplé	19
3.3.1 Deux centres urbains de petite taille	19
3.3.2 Une économie à la recherche d'une redynamisation suite au départ de l'armée	19
3.3.3 Une attractivité touristique importante.....	20
4 Ubaye – Pays de Seyne : une forêt abondante multifonctionnelle et de qualité, sous-valorisée par manque de structuration locale de la filière.....	21
4.1 Du bois et des débouchés à organiser	21
4.1.1 Une forêt de production limitée aux sites les plus accessibles	21
4.1.2 Une répartition équilibrée entre forêts publiques et privées	21
4.1.3 Une forêt résineuse de qualité avec une essence importante tant en quantité qu'en image : le mélèze ...	23
4.1.4 Des forêts publiques aménagées et des forêts privées généralement non gérées, nécessitant une animation dédiée	24
4.1.5 Une production naturelle importante avec une accumulation de bois en âge d'être récolté.....	26
4.1.6 Une bonne accessibilité malgré les contraintes liées à la montagne	26
4.1.7 Un risque incendie faible, mais qui peut avoir des conséquences importantes.....	28
4.1.8 Plusieurs exploitants locaux agissant en fonction d'une demande principalement extérieure	29
4.1.9 De rares scieries et des artisans nombreux	31
4.1.10 Des formations liées au travail du bois qui s'installent localement	33
4.1.11 Mais une filière qui continue à se chercher	34
4.2 Une forêt multifonctionnelle	34
4.2.1 Des forêts ayant un rôle de protection important	35
4.2.2 Le pastoralisme, élément fort du territoire, avec une importante demande de pâturages	35
4.2.3 La forêt, élément incontournable du paysage et support d'activités de loisir	36
4.2.4 La chasse : présence d'un gibier varié sans menace pour la pérennité des forêts	38
4.3 Une richesse environnementale à préserver.....	39
4.3.1 Le Parc National du Mercantour, un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité	39
4.3.2 De nombreux zonages environnementaux pour la préservation de sites spécifiques	40
4.3.3 Une biodiversité ordinaire à prendre en compte	41
4.3.4 Santé des forêts et impacts des changements climatiques	42
5 Conclusion : les orientations pour la forêt et le bois au regard des politiques locales.....	42

2 Contexte régionale de la Charte : des forêts multifonctionnelles et une filière à organiser et développer

2.1 PACA, troisième région boisée de France

La France est le 3^e pays forestier d'Europe par sa surface (derrière la Suède et la Finlande) et le 1^{er} par son volume de bois sur pied. Néanmoins, la filière forêt – bois française n'a qu'un poids très limité sur les marchés mondiaux du fait de la présence d'entreprises de petite à très petite taille sans organisation nationale marquée permettant de se placer sur les marchés européen et mondial.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions les plus boisées de France, avec près de 40 % de son territoire recouvert de forêts. Les forêts participent au développement économique régional avec une filière bois qui compte près de 4 000 entreprises, essentiellement des TPE et PME performantes et compétitives (exploitants forestiers, scieries, menuiseries, ébénisteries...). L'exploitation du bois pour l'usage individuel, collectif et industriel, participe ainsi à la gestion durable et raisonnée de la forêt ; et ceux d'autant plus que les propriétaires et les entreprises ont entamé des démarches de qualité dans le cadre de leur gestion et / ou de leurs activités (bois certifié « PEFC », normes « ISO »...). En revanche, l'urbanisation croissante et une très forte fréquentation fragilisent les forêts de la région. Celles-ci sont concernées par un risque incendie élevé du fait du climat, mais aussi de la fréquentation (80 % des départs sont dus à des imprudences). Source : site Internet de la région PACA

Tableau 4. Quelques chiffres sur la forêt en PACA (site Internet de la région PACA)

Superficie		
<ul style="list-style-type: none">• 3^e région forestière de France en superficie• 38 % du territoire régional soit 1,3 millions d'hectares (15,5 millions d'hectares en France métropolitaine)• 1^e occupation du sol avant l'agriculture		
Propriétaires		
<ul style="list-style-type: none">• 70 % de la surface forestière est privée (moyenne nationale)• 20 % de la surface forestière est communale• 10% de la surface forestière est domaniale		
Économie et filière		
<ul style="list-style-type: none">• 284 exploitants• 78 entreprises de 1^e transformation• 268 entreprises de 2^e transformation		
Essences forestières		
<ul style="list-style-type: none">• Pin sylvestre : 250 000 ha• Chêne pubescent : 220 000 ha• Pin d'Alep : 200 000 ha	<ul style="list-style-type: none">• Chêne vert : 100 000 ha• Mélèze : 77 000 ha• Chêne liège : 46 000 ha	<ul style="list-style-type: none">• Hêtre : 42 000 ha• Pin maritime : 39 000 ha• Pin noir : 38 000 ha

2.2 Des faiblesses et des atouts pour la forêt méditerranéenne de montagne

Source : ORF PACA

Les orientations régionales forestières (ORF) ont été rédigées en 2001 pour la région PACA. Elles sont déclinées en Directives et Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques (DRA et SRA) et en Schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées (SRGS).

Le diagnostic général sur la région fait état d'un certain nombre de faiblesses mais aussi d'atouts des forêts de PACA. En ce qui concerne le territoire de la CFT on peut retenir parmi les atouts les plus importants l'importance des surfaces forestières qui maintiennent les sols et ont un attrait paysager fort ainsi que les produits spécifiques aux zones de montagnes tels que le mélèze, le pin cembro. Mais le territoire présente aussi des faiblesses liées aux difficultés d'exploitation en zone de montagne et au morcellement de la propriété privée, mais aussi au caractère très artisanal de la gestion des entreprises de transformation du bois, sans utilisation des structures d'appui.

Au-delà du diagnostic, les ORF comportent un certain nombre de prescriptions pour la forêt régionale. Parmi celles-ci on compte la lutte contre le morcellement des forêts (regroupement de propriétaires par exemple), la valorisation des essences locales (mélèze, pin sylvestre, création de parcs à bois...), le développement de l'utilisation du bois (construction, mobilier urbain, chaudières collectives...), le soutien aux entreprises de transformation ou encore l'utilisation touristique des forêts (sentiers, sites d'accueil, labellisation de produits touristiques...).

2.3 Un contexte international et local dans lequel s'insère la CFT Ubaye-Seyne

2.3.1 Les politiques forestières des acteurs institutionnels

2.3.1.1 L'Union Européenne

- **Le Plan de développement rural hexagonal et le fonds européen agricole pour le développement rural** (PDRH et FEADER) : financement des opérations de reboisement, amélioration, infrastructures... ;
- **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)** : promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des filières d'énergies renouvelables ; conservation, gestion et valorisation de la biodiversité et des paysages ;
- **Natura 2000** : financement d'opérations de prise en compte de la biodiversité via les contrats Natura 2000.

2.3.1.2 Le schéma interrégional de développement et d'aménagement du massif des Alpes

Il est réalisé à l'échelle du massif alpin (régions Rhône-Alpes et PACA) et a pour objectif de définir une vision à long terme (15-20 ans) pour le massif des Alpes. Il se décline en une Convention interrégionale pour le massif des Alpes (CIMA) pour laquelle le volet forestier est constitué principalement par l'accompagnement de la valorisation économique du bois construction et du bois énergie et plus particulièrement par 3 sous-actions :

- la promotion du débardage par câble et des moyens alternatifs de débardage ;
- le soutien à l'émergence d'une filière bois de construction des Alpes (label « Bois des Alpes ») ;
- le soutien au bois énergie.

2.3.1.3 La région

- **Programme « A.G.I.R. pour l'énergie »** : Doté d'un fonds de 70 M€ pour la période 2007-2010 cette démarche a permis à la Région PACA de soutenir 600 initiatives exemplaires et novatrices dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables via notamment le renforcement des démarches collectives et la mobilisation des acteurs locaux autour des ressources énergétiques ;
- **Incendies de forêts** : la Région PACA est le chef de file du projet européen d'échanges et d'expérimentations sur les incendies de forêts qui regroupe 10 régions du pourtour méditerranéen. Ce programme, doté d'un budget de 7 M€, vise à développer une culture du risque au sein de la population, à améliorer l'implication des acteurs locaux et à prendre davantage en compte le risque incendie dans les politiques régionales et locales d'aménagement en s'inspirant des expériences des autres régions méditerranéennes.

2.3.1.4 Le département

Le département aide à la structuration de la filière, soutient les investissements des entreprises d'exploitation forestière, particulièrement le matériel de débardage par câble, soutient les investissements des entreprises de première et deuxième transformation du bois, dont les scieries et soutient les améliorations sylvicoles.

Tableau 5. Aides liées à la forêt et au bois proposées par le département

Gestion forestière	Bois énergie	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la desserte forestière ; - Amélioration de peuplements forestiers existants ; - Reboisement en cèdre et mélèze ; - Soutien à l'animation forestière territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de plates-formes de stockage de plaquettes ; - Installation de chauffages à énergies renouvelables ; - Installation de chaufferies automatiques alimentées par des plaquettes bois (collectivités et secteur privé concurrentiel). 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et entretien des sentiers de randonnée ; - Espaces Naturels Sensibles (ouverture au public) ; - Préservation et valorisation paysagère : Études paysagères ; - Préservation et valorisation paysagère : Réouverture d'espaces.

2.3.2 Les politiques forestières locales

2.3.2.1 Les Communautés de Communes

Celles-ci n'ont pas à proprement parler de politiques forestières, mais l'utilisation du bois et la valorisation des forêts font parties des thèmes qui peuvent être traités :

- **d'un point de vue économique** notamment dans le cadre d'un développement durable (ressources naturelles, énergie renouvelable...),
- **d'un point de vu paysager** : suite à l'obtention du label « Art et Histoire », le Pays SUD va mettre en place une Charte Paysagère,
- **dans le cadre du tourisme et de la culture** : gestion des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel local.

2.3.2.2 Le Parc National du Mercantour

Quatre communes du territoire de la CFT sont en partie situées dans la zone de cœur du Parc National du Mercantour (PN-M). Le Parc comporte une zone de cœur et une zone d'adhésion où les prescriptions diffèrent. Son objectif premier est la **préservation des milieux et des espaces**.

Dans la zone de cœur l'objectif forestier (objectif X de la Charte du PN-M) indique de **laisser les forêts évoluer naturellement** jusqu'à la mort des arbres et leur régénération (libre évolution).

Pour la zone d'adhésion, la Charte du PN-M traite la question forestière à travers son orientation n° 6 « Valoriser **durablement les ressources forestières** ». Il s'agit d'appuyer les labellisations, les démarches collectives, le porté à connaissance... sans empêcher les exploitations forestières mais en veillant à une gestion durable des forêts.

Voir [paragraphe 4.3.1.](#) pour plus de détails.

2.3.2.3 Le Pays SUD

La Charte Forestière est en partie sur le territoire du Pays, ses axes de développement doivent donc être en cohérence avec le travail du Pays. On peut retenir les points suivants dans la Charte du Pays où les questions forestières peuvent être traitées :

- **Développer le sentiment d'appartenance à un espace de projet, un espace de vie** : l'importance des surfaces forestières en fait une marque d'identité importante pour la population et le travail sur la filière forêt-bois permet de mettre en réseau des acteurs tout en favorisant l'émergence de projets concertés ;
- **Assurer le développement de notre culture, la qualité de notre patrimoine, de nos paysages et de notre environnement ; limiter les risques naturels et leurs effets ;**
- **Construire une économie équilibrée créatrice de richesses nouvelles** : cela passe notamment par la structuration et le développement des filières bois et énergies, la valorisation économique des ressources naturelles ou l'augmentation de la valeur ajoutée des produits ;
- **Garantir la compétitivité et les caractéristiques du tourisme** : il peut s'agir ici de travailler sur la place des forêts dans l'offre touristique, tant comme paysage que comme support.

2.3.3 Au niveau des forêts locales

2.3.3.1 Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Ce document identifie les massifs forestiers insuffisamment exploités et pouvant contribuer à la mobilisation de volumes de bois supplémentaires au niveau régional. L'Ubaye et le Pays de Seyne ont ainsi été identifiés comme l'un des 17 massifs prioritaires de la région PACA (4 dans le 04). Pour chaque massifs un diagnostic met en évidence les freins à la mobilisation du bois et définit un programme d'actions permettant de mobiliser plus de bois. Ces actions sont proposées par les organismes forestiers (ONF, CRPF, Coopérative) et les acteurs locaux (élus impliqués dans une Charte Forestière). Elles seront ensuite prioritaires, notamment en terme de financements, au niveau de la région et des territoires concernés.

2.3.3.2 La Charte Forestière de Territoire

Elle permet de connaître les enjeux et attentes en matière forestières sur un territoire et en proposant des réponses pour y répondre. Il peut s'agir :

- de localisation des enjeux et des actions à réaliser via un **plan d'approvisionnement territorial** par exemple ;
- d'animation auprès des propriétaires forestiers privés (sensibilisation à la gestion, regroupement...) via par exemple un **plan de développement de massif** ;
- de résorption de difficulté d'accès via un **schéma de desserte** ;
- d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux via la **certification** par exemple ;
- ...

2.3.3.3 Natura 2000

Cela concerne des espaces, forestiers ou non, avec une richesse environnementale (milieux, espèces) qui peut demander des précautions de gestion. Chaque espace concerné possède un document d'objectifs où des orientations de gestion sont proposées. Leur mise en œuvre peut amener à signer des contrats ou des chartes Natura 2000.

2.3.3.4 Les documents de gestion

Il s'agit des aménagements pour les forêts publiques, des plans simples de gestion ou d'une adhésion au code de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées. Ces documents tiennent lieu de planification de la gestion des forêts (coupes, travaux...). Ils sont validés par les organismes responsables des forêts publiques ou privées.

2.3.3.5 La certification de gestion durable

Il s'agit d'un engagement à mener une gestion répondant aux critères économiques, environnementaux et sociaux définis par un label (PEFC ou FSC).

3 Ubaye – Pays de Seyne : une entité géographique, sociale et administrative qui se concentre autour de sa filière forêt-bois

[Annexe cartographique : voir Carte 1 Localisation du territoire](#)

3.1 La réunion de 3 communautés de communes

D'une surface de 130 000 ha, le territoire s'organise autour de deux villes principales, Barcelonnette et Seyne les Alpes. La CFT Ubaye – Pays de Seyne comprend 24 communes réparties en trois communautés de communes.

Tableau 6. Composition des 3 communautés de communes (INSEE, population 2008)

Communes	Population	% du territoire	Densité de population
BARCELONNETTE	2 911	25,95%	
ENCHASTRAYES	437	3,90%	
FAUCON-DE-BARCELONNETTE	321	2,86%	
JAUSIERS	1 114	9,93%	
LA CONDAMINE-CHATELARD	154	1,37%	
LARCHE	74	0,66%	
LE LAUZET-UBAYE	235	2,10%	
LES THUILES	390	3,48%	
MÉOLANS-REVEL	342	3,05%	
MEYRONNES	77	0,69%	
PONTIS	74	0,66%	
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	232	2,07%	
SAINT-PONS	747	6,66%	
UVERNET-FOURS	662	5,90%	
TOTAL Vallée de l'Ubaye	7 770	69,27%	7,7 hab/km²
AUZET	84	0,75%	
BARLES	156	1,39%	
LE VERNET	128	1,14%	
MONTCLAR	473	4,22%	
SAINT-MARTIN-LES-SEYNE	20	0,18%	
SELONNET	443	3,95%	
SEYNE	1 463	13,04%	
VERDACHES	62	0,55%	
TOTAL Pays de Seyne	2 829	25,22%	9,5 hab/km²
LA BRÉOLE	351	3,13%	
SAINT-VINCENT-LES-FORTS	267	2,38%	
TOTAL Ubaye – Serre-Ponçon	618	5,51%	9,6 hab/km²

Le Pays SUD (Serre-Ponçon, Ubaye, Durance) est à cheval sur le département des Hautes Alpes et des Alpes de Hautes Provence. Les 2 communautés de communes Vallée de l'Ubaye et Ubaye – Serre-Ponçon font partie de ce Pays qui s'étend ensuite dans les Hautes Alpes.

Dires d'acteurs :

« Malgré la proximité géographique, nos trois communautés de communes n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. La mise en place d'une CFT permettra de faciliter un travail commun et d'accroître les échanges en vue d'une dynamisation économique de la vallée. »

3.2 Un territoire d'altitude clairement délimité par les chaînes de montagnes périphériques

La Vallée de l'Ubaye et le Pays de Seyne se trouvent au nord-est du département des Alpes de Haute Provence à la frontière italienne, insérés entre les Hautes Alpes et les Alpes Maritimes.

Géographiquement, le Pays de Seyne est dans le prolongement de la vallée de l'Ubaye et inversement. Nous sommes donc dans une logique de vallée où le territoire est clairement délimité par les chaînes de montagnes environnantes.

L'ensemble du territoire se situe en altitude, le fond de la vallée étant aux alentours de 1 000 m. Sur l'ensemble du territoire, l'altitude varie de 800 m (Le Lauzet-Ubaye, lac de Serre-Ponçon) à plus de 3 000 m sur les sommets.

3.2.1 Trois vallées organisent le territoire

Le territoire est organisé autour des trois bassins versants de l'Ubaye, de la Blanche et de la Bléone :

- Les communes de la CCVU (Pontis en partie seulement), Saint Vincent les Forts et une partie de La Bréole forment le **bassin versant de l'Ubaye**. Cette rivière prend sa source au nord-est du territoire à Saint Paul sur Ubaye et se jette dans le lac de Serre-Ponçon au Lauzet-Ubaye.
- Seyne, Montclar, Saint Martin les Seyne, Selonnet et l'autre partie de la Bréole et de Pontis sont traversées par La Blanche qui rejoint la Durance à sa sortie du lac de Serre-Ponçon. Ces communes sont incluses dans le **bassin versant de la Durance du torrent des Vachères au ravin des Perriers**.
- Les communes d'Auzet, Barles, Verdaches et Le Vernet sont traversées par le Bès qui rejoint la Bléone à Digne et donc incluses dans le **bassin versant de la Bléone**.

3.2.2 Des terrains instables, protégés par les forêts

La Vallée de l'Ubaye est particulièrement instable, à cause notamment d'une activité sismique importante. Mais on compte aussi des risques liés aux glissements de terrains, aux avalanches, aux chutes de blocs, au ravinement et aux crues torrentielles. Or les forêts peuvent jouer un rôle déterminant pour limiter les impacts de ces différents aléas. Ainsi, un grand nombre de forêts, principalement domaniales, sont classées en « forêts de protection ». Toute activité forestière dans ces espaces doit donc prendre en compte ce paramètre pour assurer la continuité de l'espace boisé qui permet de faciliter le maintien des sols, de retenir les blocs...

Les torrents quant à eux comportent plusieurs ouvrages réalisés par le service RTM (restauration des terrains de montagne) qui permettent de limiter les crues et les phénomènes de laves torrentielles.

3.3 Un territoire rural et peu peuplé

3.3.1 Deux centres urbains de petite taille

Le territoire comprend deux centres de population : Barcelonnette (2 911 habitants en 2008) et Seyne (1463 habitants en 2008). La totalité du territoire compte 11 217 habitants en 2008 (voir tableau 5 ci-dessus pour la répartition). La densité de population varie entre 68,5 hab/km² (Barcelonnette) et 1,1 hab/km² (Larche et Saint Paul sur Ubaye), avec une densité moyenne de 8,5 hab/km². La moyenne nationale étant de 115 hab/km² mais la moyenne départementale de 23 hab/km².

Suite à la fermeture du Centre National d'Aguerrissement en Montagne, le 1^{er} juillet 2009, la vallée de l'Ubaye a vu disparaître 120 emplois dont 36 civils et 3 300 stagiaires qui fréquentaient chaque année le centre, alors que jusque-là la population restait relativement stable depuis 1999.

3.3.2 Une économie à la recherche d'une redynamisation suite au départ de l'armée

Le territoire est sous l'influence de deux pôles économiques se situant à sa périphérie : Gap et Digne les Bains. Il se caractérise par une économie montagnarde touristique (stations de ski l'hiver et sport de pleine nature l'été) et une activité agricole et pastorale en péril, tournée vers l'élevage. Il faut néanmoins noter que plus de la moitié des actifs du territoire (53 % en 2008 et 69 % en 1999) sont salariés dans leur commune de résidence et seulement 8 % d'entre eux travaillent dans un autre département, voire une autre région (3 % en 1999).

Tableau 7. Répartition de l'emploi sur le territoire de la CFT (INSEE)

	CCVU				CCPS				CCUSP	
	Nombre		%		Nombre		%		Nombre	
	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999
Agriculture	160	164	4,7	5,3	101	109	11,4	12,5	Données non disponibles	
Industrie	197	230	5,8	7,4	52	52	5,9	5,9		
construction	261	204	7,6	6,6	101	80	11,4	9,1		
Commerce, transports, services divers	1 657	1 532	48,3	49,4	410	292	46,3	33,4		
Administration, enseignement, santé, action sociale	1 157	970	33,7	31,3	222	342	25,1	39,1		
TOTAL	3 433	3 100	100%	100%	887	875	100%	100%	203	145

Tout l'enjeu de la Charte Forestière sera de préserver l'économie rurale locale face aux pressions urbaines. Il s'agira notamment de s'appuyer sur le contrat de redynamisation créé pour pallier au départ de l'armée. Celui-ci, signé en 2009, vise en effet au développement de la filière forêt – bois pour créer de l'emploi et insuffler une nouvelle dynamique économique. En matière forestière, ce contrat cible l'installation d'une scierie adaptée aux besoins de la vallée, le développement d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics, la mise en place d'une plateforme d'écorçage et de séchage de plaquettes bois et la création d'une synergie entre les différents acteurs de la filière forêt-bois.

Le contrat cible aussi d'autres pistes de dynamisation économique avec l'installation de PME, la maîtrise des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité), la promotion des activités et produits agricoles... Les pistes concernent aussi le tourisme (rénovation et modernisation des stations de ski et diversification vers le tourisme culturel), les activités de recherche (risques naturels) et l'accès à la Vallée de l'Ubaye (amélioration des routes).

3.3.3 Une attractivité touristique importante

Du fait d'une position privilégiée entre les Alpes et la Provence, le territoire est une destination touristique importante, tant l'hiver que l'été.

Ainsi le tourisme est la première ressource économique de la Vallée de l'Ubaye depuis les années 1960. Cette activité génère en moyenne 3 millions de nuitées par an (tout hébergement confondu) pour environ 137 000 000 € de retombées financières.

Sur le Pays de Seyne le tourisme génère environ 1,2 millions de nuitées par an, représentant près de 44 000 000 € de retombées financières (Source : Programme d'aménagement durable et solidaire des stations de l'espace valléen du pays de Seyne).

Tableau 8. L'offre d'hébergements touristiques

Vallée de l'Ubaye <i>Source : CCVU, Dossier économique</i>	Vallée de la Blanche – Serre-Ponçon <i>Source : Guide pratique Blanche Serre-Ponçon</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 30 hôtels • 4 résidences de vacances et 3 résidences de tourisme*** • 19 campings • 26 maisons et chambres d'hôtes • 11 villages et centres de vacances • 32 gîtes de séjours et d'étapes • 6 refuges de montagnes • 8 655 résidences secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 hôtels • 4 résidences de tourisme • 11 campings • 5 chambres d'hôtes • 10 centres de vacances et maisons familiales • 36 meublés de tourisme • 2 gîtes d'étapes et de séjours • 2 751 résidences secondaires (source : INSEE, 2008)

3.3.3.1 Une activité hivernale autour de stations familiales

Le territoire compte 6 stations de ski et 3 espaces nordiques qui accueillent majoritairement des personnes venant de la région PACA. Cela représente 800 000 journées skieurs par an sur la Vallée de l'Ubaye et un investissement en cours de 20 M€ pour le renouvellement et la modernisation des stations.

3.3.3.2 Une activité estivale autour des sports de pleine nature

L'été le territoire attire par son climat ensoleillé, la qualité de l'environnement, la beauté des sites, le calme... Il s'agit principalement d'un tourisme de pleine nature avec près de 900 km de sentiers de randonnées sur la Vallée de l'Ubaye et 350 km pour la Pays de Seyne et la CCUSP. L'Ubaye compte de plus 7 cols réputés pour les cyclistes dont la route la plus haute d'Europe qui culmine à 2 802 m d'altitude (Cime de la Bonette). Le territoire constitue aussi un site privilégié pour les activités d'eau vive. Enfin, et en lien avec la forêt, on compte quatre sites de « balades dans les arbres » de type accrobranche© (3 sur la CCVU et 1 sur la CCPS).

Le tourisme culturel n'est pas oublié avec :

- les fêtes latino-mexicaines et le festival des enfants du jazz de Barcelonnette ;
- un réseau de 11 écomusées (6 sur la CCVU et 5 sur la CCPS) et la réserve géologique (CCPS) ;
- un patrimoine militaire important (forts) ;
- des églises et chapelles...

4 Ubaye – Pays de Seyne : une forêt abondante multifonctionnelle et de qualité, sous-valorisée par manque de structuration locale de la filière

Après cette description générale du territoire étudié, les chapitres suivant s'attachent à décrire précisément les forêts du territoire, leur gestion et leurs rôles économiques, sociaux et environnementaux auprès des filières forêt et bois, des élus, des divers acteurs du territoire et de la population.

4.1 Du bois et des débouchés à organiser

4.1.1 Une forêt de production limitée aux sites les plus accessibles

Bien que la forêt soit très présente dans le paysage, la forêt de production est quant à elle limitée en surface. Cela s'explique par les contraintes liées au territoire : l'altitude et le climat qui limitent la croissance des arbres et la topographie qui limite les possibilités d'accès et d'exploitation.

Ainsi, la surface boisée totale représente près de 40 % du territoire alors que la forêt de production occupe moins de 30 % de l'espace.

Tableau 9. Occupation du territoire
(OFME, Les espaces forestiers en PACA – 2003 / DREAL PACA d'après Corine Land Cover 2006 pour les données départementales et régionales)

	Ha	%	Moyenne départementale (%)	Moyenne régionale (%)
Surface boisée	51 350	39 %	39 %	34,4 %
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	31 600	24 %	26 %	22,3 %
Espaces sans ou avec peu de végétation	42 100	32 %	14 %	10,8 %
Territoires agricoles	5 300	4 %	19 %	23,5 %
Territoires artificialisés	-	≈ 0 %	1%	6,1 %
Zones humides et surfaces en eaux	1 300	1 %	≈ 0 %	2,5 %
Surface totale	131 660	100 %		
Surface boisée de production	37 610	28 %		

Dans la suite les chiffres utilisés ne concernent que la surface boisée de production selon l'IFN (« forêt disponible pour la production de bois, c'est-à-dire où l'exploitation du bois est possible (sans considérations de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. »), **soit un total de 37 610 ha**.

4.1.2 Une répartition équilibrée entre forêts publiques et privées

[Annexe cartographique : voir Carte 2 Localisation des forêts privées et publiques \(ONF, CoFor, CRPF\)](#)

La forêt appartient à peu près pour moitié à des propriétaires privés. L'autre moitié étant répartie entre les forêts communales et domaniales.

Tableau 10. Répartition des forêts et du bois par type de propriétaires (CoFor, chiffres IFN)

	Territoire CFT		Région				
	ha	%	m ³	%	m ³ /ha	ha (%)	m ³ /ha
F. communale	12 190	32,4%	2 320 000	38,7%	190	21%	109
F. domaniale	5 380	14,3%	1 130 000	18,8%	210	11%	116
F. privée	20 040	53,3%	2 550 000	42,5%	127	68%	73
TOTAL	37 610 ha		6 000 000 m³		160 m³/ha	1 482 000 ha	85 m³/ha

4.1.2.1 Forêts privée : un morcellement très important

En ce qui concerne la forêt privée, environ 85% des propriétaires possèdent moins de 4 ha mais représentent près de 40 % de la surface forestière privée. Les surfaces possédées étant de plus bien souvent divisées en plusieurs parcelles discontinues. Ainsi, les propriétaires d'au moins 25 ha représentent environ 400 ha en plus de la demi-douzaine de forêts bénéficiant déjà d'un Plan Simple de Gestion (PSG, voir [paragraphe 4.1.4.2](#)).

Un plan de développement de massif (PDM) a été réalisé par le CRPF de juin 2006 à juin 2007 sur l'ensemble de la vallée de l'Ubaye (CCVU et CCUSP). Ce document a défini 5 500 ha de zones où des interventions (coupes ou travaux) seraient nécessaires, dont 600 ha en zone difficile. Le PDM montre donc un fort potentiel de la forêt privée qui pourrait jouer un rôle moteur dans le développement d'une filière locale.

En revanche, les forêts privées du Pays de Seyne sont peu connues. Une étude portant sur des possibilités d'amélioration dans les communes de Seyne, Le Vernet et Verdaches, menée en 1997 dans le cadre d'un BTSA « Production forestière » est une des seules données existantes en dehors des quelques PSG et CBPS agréés par le CRPF.

4.1.2.2 Forêts publiques : toutes les communes concernées

Tableau 11. Répartition des forêts publiques (chiffres ONF)

	Communale		Domaniale		Total	
En sylviculture	15 600 ha (12 200 ha selon l'IFN)	66%	8 000 ha (5 400 ha selon l'IFN)	45%	23 600 ha (17 600 ha selon l'IFN)	57%
	66%		34%		100%	
Hors sylviculture	8 200 ha	34%	9 800 ha	55%	18 000 ha	43%
	46%		54%		100%	
Total	23 800 57%	100%	17 800 43%	100%	41 600 100%	100%

La surface en sylviculture au sens de l'ONF se rapproche de la notion d'exploitabilité de l'IFN (« la facilité d'exploitation est évaluée par l'intermédiaire de la combinaison de 5 variables mesurées sur photo aérienne ou par des relevés de terrain : distance de débardage, présence d'itinéraire de débardage, pente maximale, portance du terrain et degré d'aspérité du terrain »).

Le territoire compte 39 forêts publiques dont 16 domaniales pour une surface totale d'environ 41 600 ha. Une part importante de ces surfaces se trouve hors forêt (en particulier en altitude) ou hors zone de production. Ainsi, la surface forestière de production est en fait d'environ 20 000 ha. Voir les 2 tableaux ci-dessous pour le détail de la répartition. Toutes les communes du territoire comptent des forêts publiques et bien souvent à la fois une forêt communale et une forêt domaniale.

Tableau 12. Les forêts domaniales du territoire (ONF)

Nom	Communes	Surface (ha / ha de production)
FD de Costebelle	BARCELONNETTE, JAUSIERS, ENCHASTRAYES, FAUCON DE BARCELONNETTE	1 595 / 696
FD de Gimette	LES THUILES	1 297 / NC
FD de l'Abeous	MÉOLANS-REVEL	394 / NC
FD de l'Ubaye	LE LAUZET-UBAYE	97 / NC
FD de la Rochaille	MEYRONNES	222 / NC
FD de Larche	LARCHE	144 / NC
FD de Riou Bourdoux	BARCELONNETTE, SAINT PONS, LES THUILES	2 602 / 897
FD des Mourasses	SAINT PAUL SUR UBAYE	208 / NC
FD du Bachelard	BARCELONNETTE, UVERNET-FOURS, ENCHASTRAYES	7 713 / 500
FD du Bérard	LA CONDAMINE CHATELARD	569 / environ 0
FD du Laverg	MÉOLANS-REVEL	1 417 / 0
TOTAL Vallée de l'Ubaye		16 258 ha
FD d'Auzet	AUZET	146 / NC
FD de Barles	BARLES	111 / NC
FD de la Blanche	SEYNE, MONTCLAR	1 804 / 900
FD du Labouret	LE VERNET, VERDACHES (+ Beaulieu hors territoire étudié)	820 / Principalement hors de la zone d'étude
TOTAL Pays de Seyne		2 061 ha (+ 820 ha)
FD de la Bréole	LA BRÉOLE	131 ha

Les forêts domaniales ont une vocation de protection et de production. Elles sont gérées en futaie irrégulière par bouquets ou par parquets en s'appuyant fortement sur ce qui est en place afin de le conserver sans chercher à atteindre les équilibres théoriques de la futaie jardinée.

Les zones inaccessibles et peu ou pas boisées sont classées en série d'intérêt écologique général. Les interventions n'y sont pas prévues mais peuvent avoir lieu si nécessaire.

Ces forêts sont généralement issues de la Restauration des terrains de montagne (RTM) et comportent beaucoup d'ouvrages, notamment de correction des torrents. La forêt du Riou Bourdoux est mythique sur ce thème.

Tableau 13. Les forêts communales du territoire (ONF)

Communes	Surface (ha / ha de production)	Communes	Surface (ha / ha de production)
BARCELONNETTE	270 / NC	SEYNE	2 168 / 1 900
JAUSIERS	1 405 / NC	MONTCLAR	219 / NC
SAINT-PONS	24 / NC	SELONNET	1 114 / NC
UVERNET-FOURS	230 / NC	BARLES	1 602 / NC
ENCHASTRAYES		LE VERNET	527 / NC
LES THUILES	159 / environ 100	AUZET	1 200 / 876
MÉOLANS-REVEL	3 948 / environ 800	VERDACHES	1 242 / NC
FAUCON-DE-BARCELONNETTE	Quelques ha non soumis au RF	SAINT-MARTIN-LES-SEYNE	26 / NC
LE LAUZET-UBAYE	2 322 / environ 2 200	TOTAL Pays de Seyne 8 098	
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	1 663 + 444 / 494	LA BRÉOLE	9 + 24 (Bureau d'aide social)
LA CONDAMINE-CHATELARD	1 011 / NC	SAINT-VINCENT-LES-FORTS	885 / 699
MEYRONNES	1 491 / 230	TOTAL Ubaye – Serre-Ponçon 918	
LARCHE	877 / 326		
PONTIS	432 / NC		
TOTAL Vallée de l'Ubaye	14 276		

La gestion des forêts communales est semblable à celle des forêts domaniales. Certains maires ont néanmoins une orientation particulièrement marquée pour la gestion des forêts de la commune :

- Auzet où la gestion est orientée en faveur de la préservation et de la communication autour de la biodiversité ;
- Saint Vincent les Forts où la gestion est entièrement tournée vers le mélèzin avec la suppression des autres essences si nécessaire.

D'autres maires et conseils municipaux sont fortement impliqués sur les questions forestières (Méolans-Revel, Meyronnes) alors que certaines communes s'en remettent totalement à l'ONF.

Dires d'acteurs :

« Les communes gardent en mémoire les prix du bois plus élevés dans le passé. Cela amène les élus à attendre que les prix remontent, où que la commune ait besoin d'argent pour vendre leur bois. »

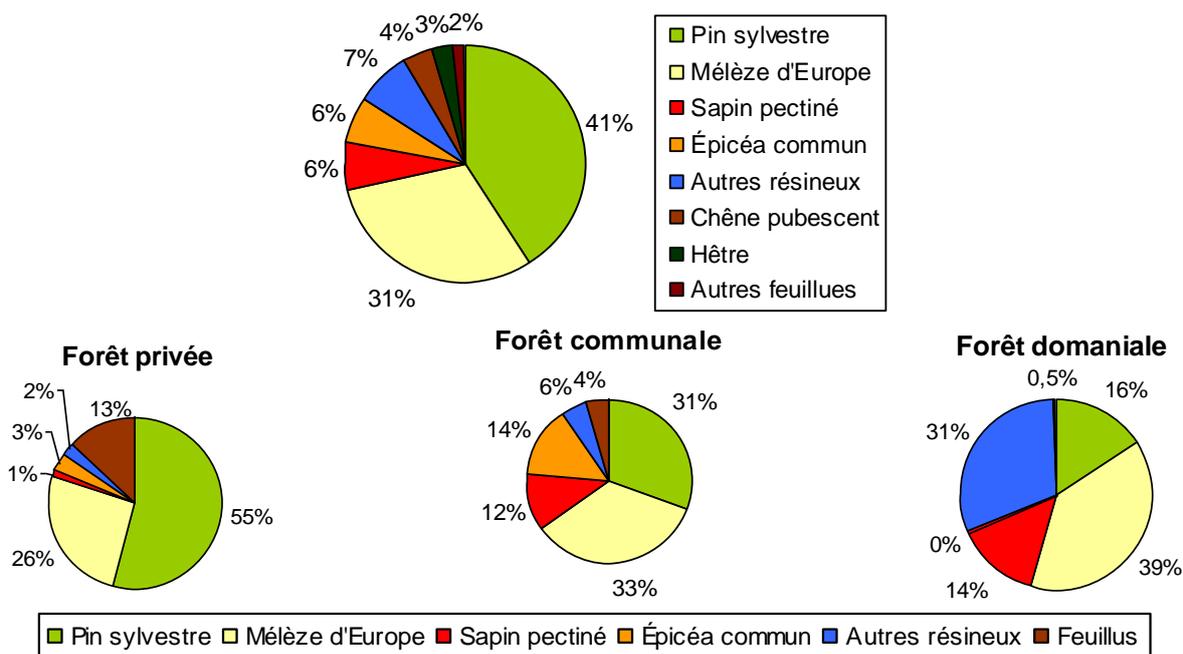
4.1.3 Une forêt résineuse de qualité avec une essence importante tant en quantité qu'en image : le mélèze

Annexe cartographique : voir Carte 3 Occupation du sol et peuplements forestiers (CARMEN, DREAL PACA : Corine Land Cover)

4.1.3.1 Une forêt résineuse

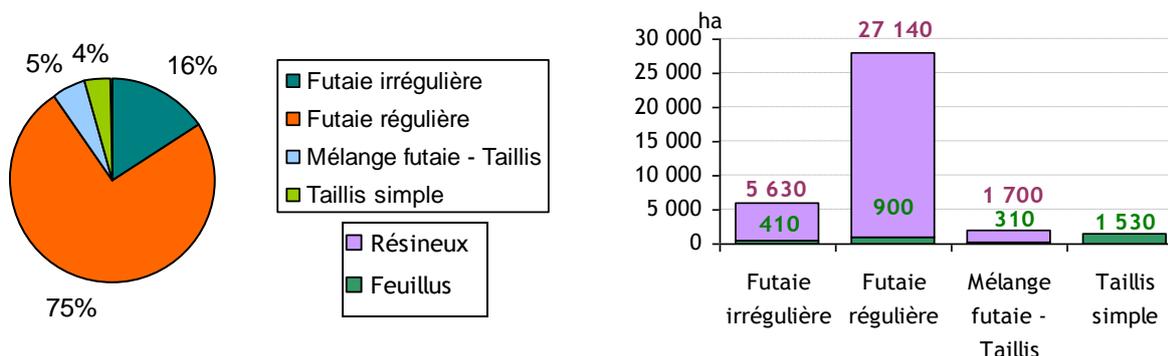
Les forêts sont quasiment uniquement constituées de résineux (94 % du volume, soit 5,6 millions de m³ de bois sur pied) à l'exception de quelques hêtres sur les communes de Pontis, La Bréole et Saint Vincent les Forts et principalement en forêt privée, ainsi que des peuplements de frênes et érables en forêt communale de Barcelonnette pour lesquels une sylviculture « de feuillus » mériterait d'être mise en œuvre (des dépressages ont été réalisés). Les essences prépondérantes sont le mélèze d'Europe, le pin sylvestre (principalement des accrues non gérés, sur des surfaces qui ne sont plus utilisées par l'agriculture et des reboisements RTM) et le sapin pectiné.

Graph 1. Proportion des essences en surface et selon le type de propriété (OFME, données IFN, 1999)



Bien que l'on soit en zone de montagne, les peuplements sont souvent réguliers. Cela s'explique par les fortes surfaces de reboisement RTM (pins) et par la faible gestion des forêts privées qui maintient la structure régulière.

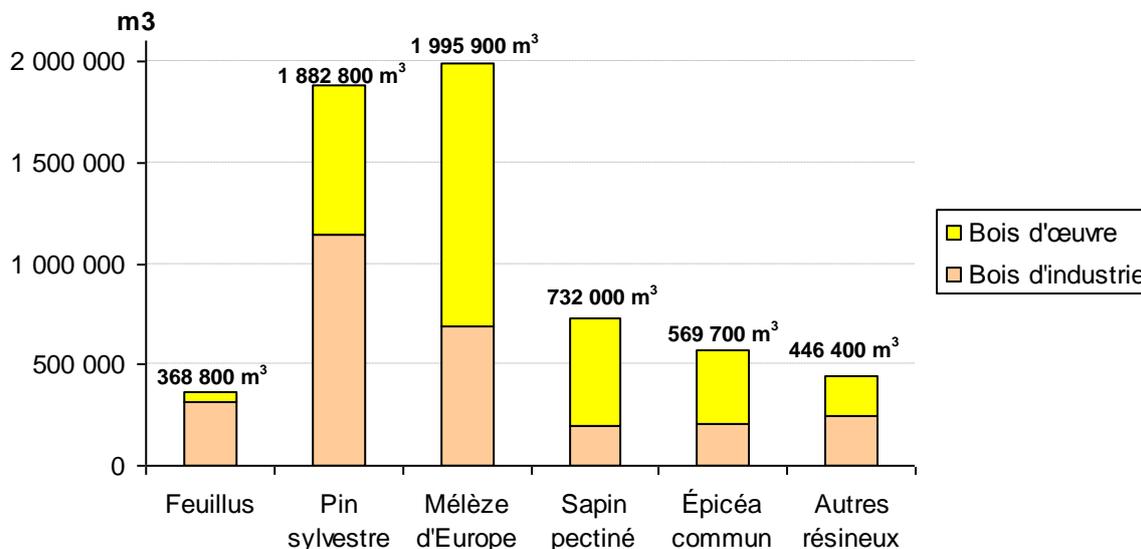
Graph 2. Surface des différentes structures de peuplement et répartition par essence (OFME, données IFN, 1999)



4.1.3.2 Des bois d'œuvre de qualité

On observe une bonne potentialité du bois sur pied avec plus de 50 % du volume susceptible de fournir du bois d'œuvre.

Graph 3. Répartition par essence de la qualité des bois sur pied (OFME, données IFN, 1999)



4.1.3.3 Le mélèze, une essence image du territoire

Le mélèze est une essence importante en surface et en volume. De plus, il bénéficie d'une image particulière en raison de sa rareté sur le territoire français où il n'est présent que dans les Alpes du sud (départements 04, 05 et 06). Son bois de qualité est recherché pour diverses utilisations, il est bien souvent considéré par les propriétaires comme le seul bois susceptible de produire du bois d'œuvre. Mais la concurrence avec les mélèzes du nord et de l'est de l'Europe, beaucoup moins chers, est très forte. De plus, cette essence, comme l'ensemble du bois local, est très peu transformée localement, faute de filière adaptée.

De nouveaux débouchés, tels que les lamellés-collés, gagneraient à être développés sur place afin de donner une valeur ajoutée aux bois récoltés localement.

Dires d'acteurs :

« Les forêts de Larche et de Meyronnes ont été mitraillées durant la seconde guerre mondiale. Les beaux mélèzes sont fortement dévalués du fait des problèmes que cela peut entraîner lors de leur exploitation et de leur transformation. Avant ils étaient vendus à Venise où les grumes étaient directement utilisées »

4.1.4 Des forêts publiques aménagées et des forêts privées généralement non gérées, nécessitant une animation dédiée

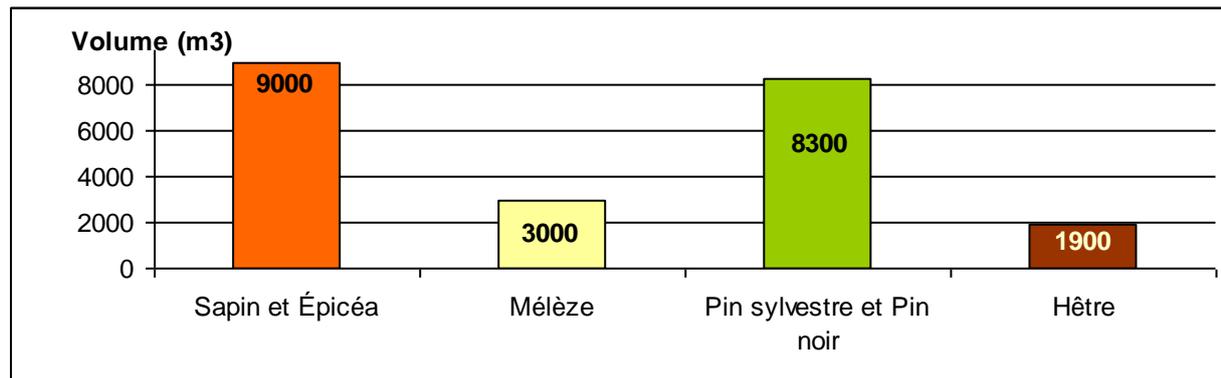
4.1.4.1 Des forêts publiques gérées et certifiées

Les forêts publiques sont toutes gérées selon un document d'aménagement en cours ou en révision. Cette gestion permet de marquer environ 22 000 m³/an de bois à récolter. De plus, l'ensemble des forêts domaniales, ainsi que douze forêts communales sont certifiées selon le label PEFC. Les deux principaux exploitants du territoire sont eux aussi certifiés.

Tableau 14. Nombre de communes certifiées PEFC et surfaces concernées (CoFor PACA, avril 2011)

	Surface		Nombre	
	ha	%	Nb	%
CCVU	6 819	48 %	7	58%
CCPS	5 119	63 %	4	50 %
CCUSP	699	70 %	1	50 %
TOTAL CFT	12 637	54 %	12	55 %
TOTAL région PACA	127 300	30 %	126	??

La moitié des bois récoltés (mélèzes, sapins, épicéas) sont utilisés comme bois d'œuvre. Les pins, généralement de moins bonne qualité, sont utilisés comme bois d'industrie (trituration, plaquettes). Mais certains d'entre eux (Barles par exemple) sont aptes à fournir du sciage ou de la palette...

Graph 4. Répartition par essence des bois marqués pour être récoltés (PER Pôle éco-bois industriel de la vallée de l'Ubaye)Dires d'acteurs :

« On pourrait mettre en place une gestion intercommunale des forêts, notamment pour l'entretien et la réglementation des pistes forestières. »

« On ne valorise pas assez l'ensemble des essences du territoire. On se focalise sur le mélèze et le sapin mais il y a de beaux épicéas en altitude. Certains pins sylvestres sont de très bonne qualité, ils étaient utilisés en menuiserie autrefois, on pourrait mieux en tirer partie que ce qui est fait actuellement »

4.1.4.2 Des forêts privées peu dynamiques

En ce qui concerne les forêts privées, on compte 8 plans simple de gestion (PSG) pour 1106 ha au total (surface allant de près de 800 ha – PSG concerté – à 27 ha – PSG volontaire concerté) ainsi que 9 propriétaires adhérents au Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour moins de 100 ha au total (surfaces allant de moins de 3 ha à 17 ha). La mobilisation du bois est ainsi quasiment nulle et on ne peut pas parler de gestion en tant que telle pour les forêts privées, beaucoup trop morcelées pour permettre à un propriétaire unique d'intervenir dans sa parcelle.

Tableau 15. Nombre et surface des documents de gestion concernant les forêts privées (CRPF)

	CBPS		PSG simple		PSG concerté		PSG volontaire concerté		Total	
	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface
CCVU	9	88 ha	1	45 ha	1	77 ha	0	0	11	210 ha
CCPS	0	0	2	122 ha	1	796 ha	1	27 ha	4	945 ha
CCUSP	0	0	1	39 ha	0	0	0	0	1	39 ha
TOTAL	9	88 ha	4	206 ha	2	873 ha	1	27 ha	16	1194 ha

Il arrive que des exploitations en forêts publiques permettent des récoltes dans les forêts privées entourant la coupe. Il s'agit alors généralement d'une démarche de l'exploitant cherchant à rentabiliser au mieux son travail. Les volumes exploités en forêt privées ne sont pas précisément connus mais sont dans tous les cas faibles par rapport à ce qui est exploité en forêt publiques.

Cette absence de gestion risque à terme de limiter les capacités des forêts privées à jouer leurs rôles social, environnemental et économique et leur fonction de protection en les fragilisant et en limitant leur régénération.

Une action d'animation auprès des propriétaires privés est donc nécessaire. Le PDM de la Vallée de l'Ubaye a été suivi par une animation spécifique sur le territoire, réalisée par la coopérative Provence Forêt et qui a permis en 2008 de récolter 6 000 m³ de bois en forêt privée (répartis en 7 coupes sur 55 ha) en regroupant des propriétaires. Le PDM a permis de recenser les zones où une intervention serait nécessaire ; une dizaine de sites ont été traités par la coopérative avec plus ou moins de réussite. Les difficultés rencontrées étaient de plusieurs types :

- Difficulté de retrouver les propriétaires dans le cas de successions et d'indivisions
- Refus des propriétaires qui ne se sentent pas concernés : trop âgés, éloignés, indifférents vis-à-vis du bois...
- Propriétaires sur la défensive ayant une opinion négative des coupes et des exploitants, attendant la réalisation des chantiers-pilotes pour se décider.

Annexe cartographique : voir Carte 4 Localisation des secteurs proposés comme « chantiers pilotes » dans le PDM

Dires d'acteurs :

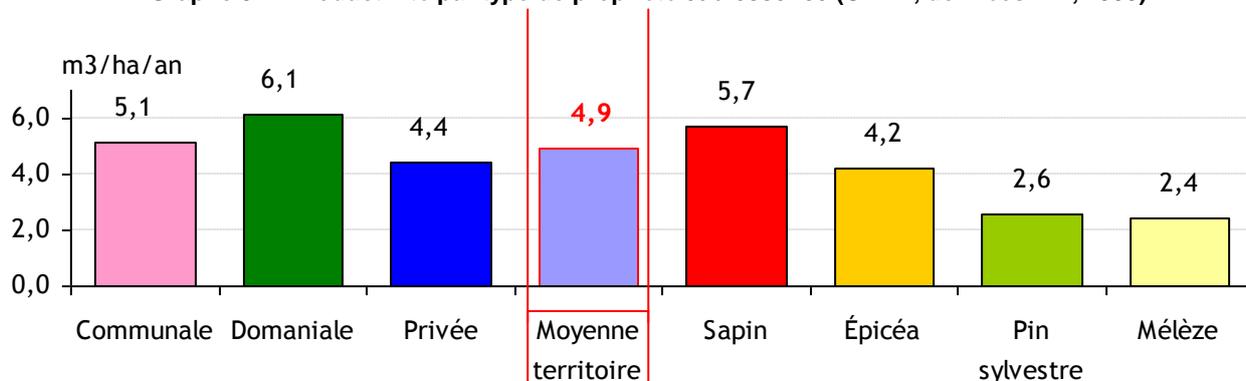
« Les forêts privées ne sont pas entretenues et donnent une mauvaise image du territoire. On pourrait utiliser les bois de mauvaise qualité pour alimenter une chaufferie locale. »

« On ne connaît pas les organismes de la forêt privée, leur fonctionnement et leurs rôles. On n'a pas de relation avec eux. »

4.1.5 Une production naturelle importante avec une accumulation de bois en âge d'être récolté

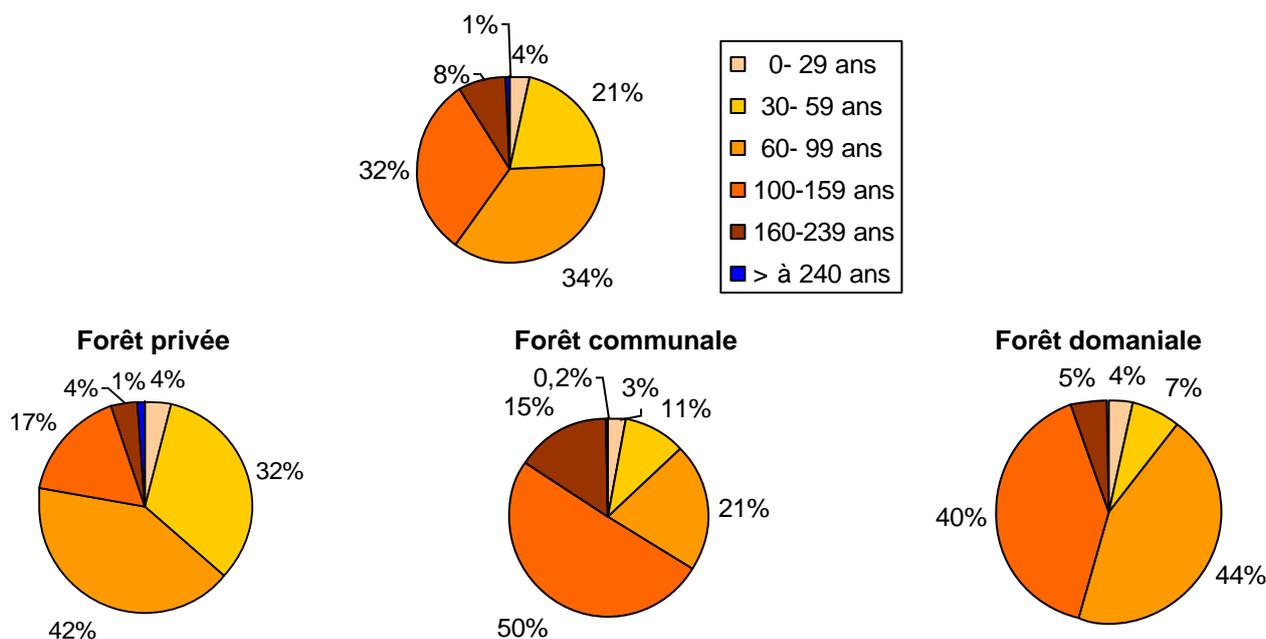
La forêt de l'Ubaye – Pays de Seyne se caractérise par une bonne productivité. Toute essence et tout type de propriété confondus, la production annuelle de bois est d'environ 184 500 m³ soit environ 5 m³/ha/an.

Graph 5. Productivité par type de propriété et d'essence (OFME, données IFN, 1999)



De plus, cette forêt présente un stade de maturité propice à l'exploitation. En effet, on compte près de 30 000 ha de forêt de structure régulière (taillis simple et futaie) dont les deux tiers sont âgés de 60 à 160 ans, donc à récolter actuellement.

Graph 6. Répartition de la forêt régulière par classe d'âge en surface (OFME, données IFN, 1999)



Dires d'acteurs :

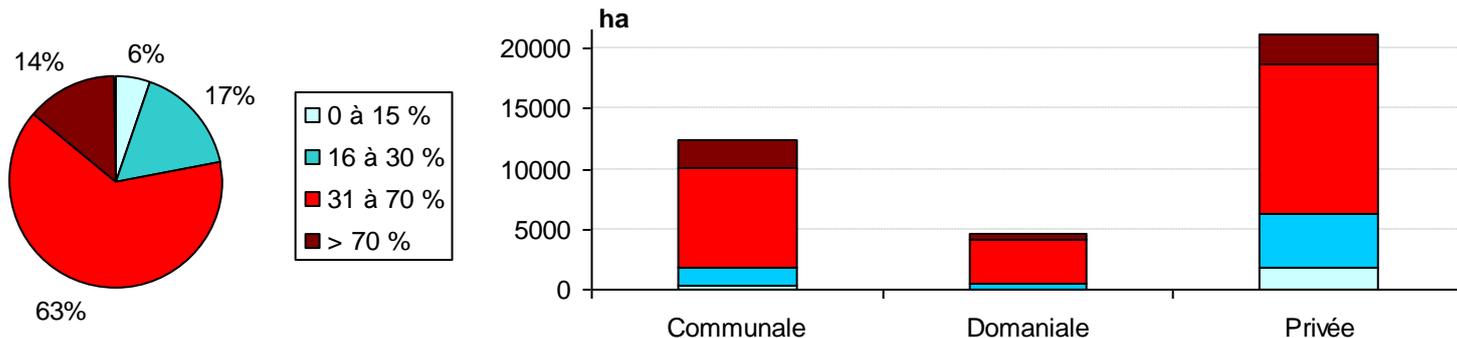
« Les peuplements forestiers vieillissent ce qui entraîne une perte de la valeur économique des forêts. »

4.1.6 Une bonne accessibilité malgré les contraintes liées à la montagne

4.1.6.1 Des pentes généralement fortes

Malgré une pente généralement comprise entre 30 et 70 %, l'accessibilité des parcelles forestières pour l'exploitation est relativement bonne.

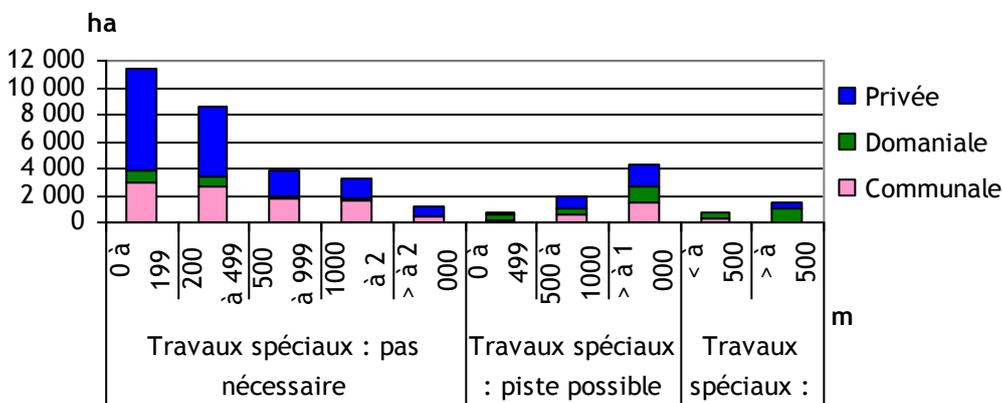
Graph 7. Répartition en surface des forêts par classe de pente (OFME, données IFN, 1999)



4.1.6.2 Un réseau de pistes suffisant mais des points noirs à étudier

Près de 30 000 ha ne nécessitent aucun travail spécial pour permettre le débardage des bois, les pistes présentes étant suffisantes. D'autre part, 7 000 ha environ nécessiteraient la création de pistes supplémentaires et 2 500 ha ne pourraient être desservis par des pistes. Enfin, près de 30 % de la surface est à moins de 500 m d'un accès permettant le débardage.

Graph 8. Surface boisée de production en fonction de la distance de débardage et de la nécessité ou non de réaliser des travaux pour le débardage (OFME, données IFN, 1999)



Contrairement à ce qui est généralement de mise sur l'ensemble de la région, le réseau de piste semble suffisant pour le territoire mais on compte un certain nombre de points noirs, souvent routiers qui limitent en amont les accès aux forêts. Il peut s'agir de ponts, de virages (étroitesse du passage) ou de limitation de tonnage sur le réseau routier, mais aussi de conflits au sujet de l'entretien des routes et pistes.

D'autre part le coût de l'entretien des routes et pistes est souvent mis en avant et notamment pour les accès concernant plusieurs communes (mutualisation des coûts en fonction des volumes sortis, mise en place de « taxe », arrêté d'interdiction de circulation pour les poids lourds...).

Dires d'acteurs :

« Un fond d'entretien des routes, alimenté par les coupes et partagé entre les communes pourrait être créé. »

« La commune n'a pas de revenus forestiers mais l'entretien des routes et pistes desservant la forêt domaniale lui revient. S'il n'y a pas d'autre solution le maire envisage de prendre un arrêté pour interdire l'accès aux camions. »

« Le passage du col d'Allos devrait être élargi une bonne fois pour toute au lieu d'être dégradé tous les ans par un camion qui essaye de passer. D'autres points noirs devraient être étudiés comme le pont de la route du Fanget à Seyne, le déblocage du col de Larche l'hiver, l'accès à Fouillouse (St Paul)... »

« Sur certaines coupes les traînes doivent être ouvertes par les exploitants, ce qui explique qu'elles aient du mal à trouver des acheteurs. De plus, il y a peu de places de dépôt et il est difficile d'y laisser du bois. »

4.1.6.3 Le câble, une solution qui ne fait pas l'unanimité

Le débardage par câble aérien a été régulièrement réalisé jusque dans les années 1970 par des équipes italiennes puis le recours aux tracteurs a été prédominant. Aucune des entreprises d'exploitation locales ne possède de câble, ni la connaissance technique pour ce type de matériel. De plus le câble apparaît onéreux à l'investissement puis en rendement en comparaison avec le tracteur forestier.

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Diagnostic de la filière forêt-bois

Néanmoins, un câbliste est installé dans les Alpes Maritimes et l'ONF a mené en 2007 une étude afin de définir les possibilités d'exploitation par câble dans le 04 et le 05. Dans ce cadre quelques chantiers pilotes ont été menés.

Ainsi, 24 parcelles ou parties de parcelle ont été recensées comme pouvant faire l'objet d'une récolte par câble. Les contraintes techniques et / ou environnementales rendent néanmoins certaines d'entre-elles inexploitable économiquement. Au final, il reste un volume exploitable estimé à 41 600 m³ sur 694 ha répartis en 19 parcelles de surface comprise entre 9 ha et 77 ha.

[Annexe cartographique : voir Carte 5 Localisation des parcelles pouvant être récoltées par câble dans la Vallée de l'Ubaye \(ONF\)](#)

Tableau 16. Description des parcelles pouvant être exploitées par câble (ONF)

Forêt	Pile n°	Surface	Câble		Structure <i>BM : bois moyen</i> <i>GB : gros bois</i>	Volume estimé (m ³)	Observations <i>MEL : mélèze, EPC : épicéa, S.P : sapin</i>	Essence Synthétique	Priorité
			Câble	Câble transporteur					
FD BACHELARD	22 (p)	30,00	P	N	BM	1 800	PNM ; Amarrage câble ?	MEL	2
FD BACHELARD	7	77,00	O	N	BM	4 620	Infra à créer ; 50 du volume = pins	MEL/PIN	2
FD BACHELARD	8	68,00	O	N	BM	4 080	Infra à créer ; 50 du volume = pins	MEL/PIN	2
FD BACHELARD	9	62,00	O	N	BM	3 720	Infra à créer ; 50 du volume = pins	MEL/EPC/S.P	2
FD GIMETTE	12 (p)	15,00	P	N	GB	900		S.P/EPC	1
FD GIMETTE	15 (p)	9,00	P	N	GB	540		S.P/EPC	1
FD GIMETTE	16 (p)	15,00	P	N	GB	900		MEL	1
FD GIMETTE	3 (p)	17,00	P	N	GB	1 020		MEL/EPC/S.P	1
FD GIMETTE	5 (p)	12,00	P	N	GB	720		S.P/EPC	1
FC MÉOLANS	3	13,00	O	N	BM	780		S.P/EPC	2
FC MÉOLANS	4	20,00	O	N	GB	1 200		S.P/EPC	1
FC MÉOLANS	42 (p)	50,00	P	N	BM	3 000		MEL/EPC/S.P	2
FD RIOU-BOURDOUX	16	71,00	O	N	BM	4 260		MEL/PIN	2
FD RIOU-BOURDOUX	18a	42,00	O	O	GB	2 520		MEL	1
FC ST PAUL / UBAYE	31	26,00	O	O	GB	1 560		MEL	1
FC ST PAUL / UBAYE	32	62,00	O	O	GB	3 720		MEL	1
FC ST PAUL / UBAYE	33	19,00	O	O	GB	1 140		MEL	1
FC ST PAUL / UBAYE	34	22,00	O	O	GB	1 320		MEL	1
FC ST PAUL / UBAYE	35	64,00	O	O	GB	3 840		MEL	1
TOTAL		694 ha				41 640 m³			

Un projet généralisé à l'ensemble du massif alpin a été déposé en 2009. Il comprend 3 axes correspondant à un découpage géographique du territoire avec :

- la région Rhône-Alpes qui poursuit une action engagée en 2006 avec l'objectif de récolter par câble en 2011 60 000 m³ de bois en forêt publique et d'installer 3 nouvelles équipes de câblistes (câble-mat) ;
- les Alpes Maritimes et le Var où l'objet est de consolider l'activité des 2 équipes des Alpes maritimes
- les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence où il s'agit de faire émerger une activité régulière de débardage par câble qui pourra être réalisée par les câblistes des Alpes Maritimes et de l'Isère. A terme, une équipe locale pourrait s'installer.

Il existe d'autre part sur la vallée de l'Ubaye un câble long utilisé par le RTM pour ses chantiers. L'installation de ce câble est réalisée par un câbliste professionnel du débardage par câble de Haute-Savoie. Le matériel présent permet d'installer jusqu'à 3 km de longueur de câble. Ce câble était auparavant utilisé par un exploitant local qui le louait au câbliste de Haute-Savoie. Il appartient maintenant à l'entreprise de travaux Eiffage.

Dires d'acteurs :

« Le câble n'est pas l'avenir ici, les exploitations par câble ont un impact visuel plus fort que les coupes 'normales'. De plus des coupes qui sont quasiment 'bord de route' restent invendues alors pourquoi essayer de développer le câble ? »

« Le câble serait viable ici, il permettrait de limiter les problèmes actuels au niveau des routes et pistes. L'implantation d'une équipe de câblistes compétents et soudés serait bénéfique pour le territoire. »

4.1.7 Un risque incendie faible, mais qui peut avoir des conséquences importantes

Le risque incendie est faible sur le territoire, il n'y a donc pas de Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) et aucun plan de prévention incendie n'est prescrit.

Tableau 17. Données du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)

	Ubaye	Seyne (comprend La Bréole et St Vincent)
Niveau de risque	Risque assez faible : <ul style="list-style-type: none"> o les secteurs sensibles sont les formations résineuses (pins) occupant certains bas de versant de l'adroit, notamment sur les cônes de déjection. o quelques zones habitées sont en contact avec les peuplements sensibles mais cela reste marginal. 	Risque assez faible : <ul style="list-style-type: none"> o peu de secteurs présentent une végétation sensible, sauf lorsque le pin colonise les bas de versants d'adret. o quelques secteurs habités sont situés au contact du milieu naturel.
Équipement	La moins bonne densité de pistes du département : $\approx 0,5$ km pour 100 ha de milieu naturel (< 490 km) Peu de points d'eau : 76 dont seulement 6 bassins DFCI (le reste étant des plans d'eau, des lacs et de bornes incendie regroupées à proximité des habitations).	Bonne densité de pistes : $\approx 1,3$ km pour 100 ha de milieu naturel (> 520 km). Densité de points d'eau moins bonne : < 40 , dont 3 bassins spécialisés pour lesquels les conditions climatiques nécessitent leur vidange en hiver ce qui diminue leur période d'utilisation.
Bilan	L'Ubaye ne fait pas partie des massifs à risque du département . Mais les événements récents ont prouvé que la vallée pouvait être touchée par de grands incendies et en cas de sinistre, la lutte n'y est pas aisée . En outre, le feu, contribue à déstabiliser les sols fragiles de ces zones de montagne. Il faut donc maintenir en état les équipements existants , en jouant sur leur multifonctionnalité et en évitant que les bassins DFCI existants ne se dégradent.	Le bassin de Seyne fait partie de massifs du département où le risque incendie de forêt est le moins marqué même si certains secteurs restent sensibles. La bonne densité du réseau de desserte (surtout dans les terrains relevant du régime forestier) est un atout pour organiser la lutte même si le nombre de points d'eau et les moyens de secours locaux demeurent un peu limités .

Néanmoins l'impact d'un incendie peut être très important du fait de la fragilité des terrains et de l'organisation des dessertes forestières. En effet, même si les forêts sont globalement bien desservies, les pistes, surtout dans la Vallée de l'Ubaye, restent cantonnées au bas des versants. En cas d'incendie, le feu remonte les pentes et il est important de pouvoir le combattre par le haut ce qui n'est pas possible ici. Un feu non maîtrisé dès le départ remonterait donc jusqu'aux pelouses où il finirait par s'éteindre faute de combustible. En 2002, plus de 200 ha ont ainsi brûlés au-dessus de Barcelonnette suite à un départ en zone habitée.

D'autre part, après un incendie, les versants à nus verront une reprise importante de l'érosion qui se traduit par des glissements de terrains et des laves torrentielles en cas de crues ou d'orages violents.

Néanmoins, les pratiques d'écobuages n'étant pas très importantes et les risques induits par la fréquentation touristique étant limités, le danger des départs de feu reste faible.

Tableau 18. Synthèse des départs de feux depuis 2000 (PROMETHEE)

ComCom	Feux de forêt entre 2000 et 2010	Feux de forêts en 2011 (au 5 sept.)	TOTAL
Vallée de l'Ubaye	7 départs pour 243 ha (240 + 1,5 + 1 + ϵ)	5 départs pour 3 ha	12 départs pour 246 ha
Pays de Seyne	8 départs pour 94 ha (50 + 32 + 6 + 4 + ϵ)	1 départ pour 0 ha	9 départs pour 94 ha
Ubaye - Serre-Ponçon	2 départs pour 1 ha (1 + ϵ)	0 départ	2 départs pour 1 ha
TOTAL	17 départs pour 338 ha	6 départs pour 3 ha	23 départs pour 341 ha

Sur cette période, la surface des feux de forêt est en moyenne de 15 ha. Elle est de 1 ha en enlevant les trois feux les plus importants (240 ha, 50 ha et 32 ha). La médiane des surfaces incendiées est inférieure à 0,5 ha, ce qui montre bien la faiblesse générale du risque.

Dires d'acteurs :

« Il y aurait une piste à remettre en état au Vernet pour pouvoir accéder à la citerne située sur Seyne mais il faut auparavant trouver un accord entre les communes concernées. »

« À Meyronnes des investissements de DFCI ont été effectués avec notamment l'installation d'un bassin permettant aux hélicoptères de se ravitailler en eau. »

4.1.8 Plusieurs exploitants locaux agissant en fonction d'une demande principalement extérieure

4.1.8.1 Environ 20 000 m³ exploités chaque année par une demi-douzaine d'exploitants

Malgré des volumes indiqués à exploiter assez élevés dans les aménagements forestiers (près de 36 000 m³/an sur la période 2006-2010), les volumes marqués et vendus sont bien plus faibles. Un peu moins des $\frac{2}{3}$ de ce qui est présumé réalisable est effectivement marqué sur le terrain où les agents de l'ONF prennent en compte les conditions de pentes, d'accès... ce qui amène soit à annuler complètement un passage sur une parcelle prévue soit à réduire les surfaces des parcelles à exploiter aux seules zones accessibles. Ensuite, les $\frac{3}{4}$ des coupes marquées sont effectivement vendues. Les invendues résultent à la fois de prix de retrait trop haut et du manque d'offres d'achat pour les coupes les moins intéressantes. Au total, moins de 50% des volumes présumés réalisables sont effectivement vendus en forêt publique.

Tableau 19. Récapitulatif des données aménagement, martelage et vente en forêt publique (ONF)

Période 2006-2010	Volume présumé réalisable			Volume désigné			Volume vendu			PACA (2009)
	FC	FD	TOT	FC	FD	TOT	FC	FD	TOT	
Moyenne m ³ /an	27 849	7 883	35 732	15 972	5 655	21 627	12 217	3 821	16 038	587 100 m ³
% présumé				57%	72%	61%	44%	48%	45%	Dpmt 04 (2009)
% désigné							76%	68%	74%	173 867 m ³

Le territoire compte 4 entreprises (27 emplois) qui achètent et exploitent les bois mis sur le marché (Sicard, Battalier et Alphonso, sur le territoire de la CCVU et Bayle pour le Pays de Seyne). Certains agriculteurs ou habitants équipés réalisent aussi un peu d'exploitation en bois de chauffage. Les bûcherons employés sont généralement étrangers. Le travail est presque exclusivement manuel du fait du relief qui limite le recours aux abatteuses inadaptées à ce type de territoire.

Les exploitants achètent les bois mis en vente par l'ONF lors des ventes annuelles. Le fait que ces ventes n'aient lieu que deux fois par an (automne et printemps) apparaît comme un frein aux exploitants qui doivent assurer le travail de leurs employés sur toute l'année avec ces ventes.

Le développement des ventes de gré à gré permet d'étaler les ventes sur toute l'année et rend les exploitants moins dépendants des seules ventes annuelles. Néanmoins, ces ventes sont aussi perçues comme masquant la visibilité du marché car les tarifs négociés par l'acheteur ne sont pas toujours publics.

Tableau 20. Volumes et destinations des bois exploités par les exploitants locaux (DRAAF PACA, SREDDT)

Débouchés	Grumes	Trituration	Bois énergie		Sciages	Connexe scierie
			Total	dont plaquettes		
Volumes (m ³)	22 500	30 000	9 500	2 500	900	200

Tableau 21. Volume vendu estimé par catégorie de produit sur 10 ans (ONF, données PAT)

	Trituration	Palette	Sciage Charpente	Total
Forêts communales	29 351	24 855	60 355	114 561
Forêts domaniales	13 716	8 389	13 434	35 539
Total	43 067 (29%)	33 244 (22%)	73 789 (49%)	150 100 (100%)

Le prix du bois sur pied est perçu comme trop élevé pour que les exploitants puissent se développer ou se maintenir, d'où certaines coupes en forêt communale qui sont invendues depuis plusieurs années. Le principal problème rencontré par les exploitants se situe au niveau de la voirie (plus que la desserte forestière en elle-même). Il existe ainsi des points noirs qui limitent les accès permettant de sortir les bois (ponts, virages, limitations de tonnage...).

Les différents exploitants se connaissent mais n'ont par l'habitude de travailler ensemble. Néanmoins, ils ne sont pas fermés à des projets nécessitant une coopération. Ainsi, le projet d'implantation d'une scierie avec lieu de stockage et de séchage du bois qui se développe sur le territoire de la CCVU retient leur attention.

Dires d'acteurs :

« Il y a de plus en plus de dégâts suite aux exploitations. Celles-ci sont faites sur des sols mouillés, les engins sont de plus en plus lourds, il reste beaucoup de branches sèches, des ornières, les chemins sont dégradés... ».

« Il y a moins de critiques de la part du grand public au sujet des exploitations qu'il y a 15 ans. »

4.1.8.2 Des débouchés principalement extérieurs au territoire

Traditionnellement, le territoire de la Charte est tourné vers l'Italie et les Hautes-Alpes plus que vers le reste du département des Alpes de Haute Provence du fait des problèmes d'accessibilité.

Un débouché trituration important : l'usine de pâte à papier de Tarascon

L'usine de pâte à papier de Tarascon (Tembec) présente un débouché important pour les bois de trituration. Il permet de valoriser les pins et les grumes de qualité trop médiocre pour fournir du bois d'œuvre (sapin, épicéa, mélèze...) C'est un débouché important en volume mais qui n'est pas toujours très rentable à cause du faible prix du bois de trituration. D'autre part, et du fait des forts volumes demandés, il arrive que des grumes de qualité suffisante pour du bois d'œuvre soient intégrées dans des lots de trituration. En effet, l'usine achète un peu plus de 200 000 m³ de bois par an et donne la priorité aux gros volumes exploités rapidement, ainsi les entreprises d'exploitation, pour limiter le temps passé à manipuler, ne trient pas toujours les plus belles grumes au sein de lots destinés à Tarascon.

Du bois d'œuvre principalement destiné à l'Italie

Le bois d'œuvre récolté sur le territoire est destiné à des scieries italiennes ou du sud-est de la France et, très généralement, aux scieries du territoire et du Pays SUD.

Du bois de chauffage utilisé localement

Enfin, le bois de chauffage est vendu localement (départements 04 et 05). Ainsi, sur le territoire de la CCPS, l'exploitant s'est spécialisé dans le bois énergie par l'achat d'un broyeur qui permet la fabrication de plaquettes

forestières et livre la chaufferie de Seyne. Il gère plusieurs plateformes de stockage dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

4.1.9 De rares scieries et des artisans nombreux

4.1.9.1 Une première transformation artisanale, en marge des besoins du marché

Alors que par le passé le territoire comptait beaucoup de petites scieries (chaque commune en avait au moins une, Méolans-Revel en comptait 7 en fonctionnement...), le travail du bois a perdu de plus en plus d'ampleur jusqu'à aujourd'hui où l'on ne compte plus que 4 scieries en fonctionnement, toutes artisanales avec quelques centaines de m³ sciés. On compte d'autre part une scierie importante à Embrun qui transforme environ 5 000 m³/an et est approvisionnée par des exploitants des départements 05 et 04. Mais sur les territoires limitrophes on continue à observer des fermetures de petites scieries (Espinasse par exemple).

La scierie « Boterro », à Enchastrayes, transforme peu de bois mais fait du négoce en revendant à la demande de clients professionnels du bois déjà scié en provenance d'Europe du nord et de l'est. Cette scierie possède un séchoir mais ne souhaite pas spécialement s'impliquer activement dans la filière ni développer son activité.

La scierie « Clariond », à Méolans-Revel, ne scie que du bois local et produit environ 200 m³/an de sciage répondant à des commandes de particuliers, d'agriculteurs et de petits artisans.

Ubaye sciage service, à Barcelonnette, est une scierie mobile implantée depuis moins de 2 ans qui répond à des demandes de particuliers sans chercher à supplanter les scieries plus anciennes, avec l'objectif de répondre à une demande actuellement non prise en compte. Il s'agit ici d'une prestation de sciage et non d'achat de grumes avec vente de produits sciés.

La scierie « Isoard », à Seyne, est la plus importante avec 500 m³/an de sciage produit. Elle reste de type artisanal mais convient assez bien aux besoins locaux des particuliers et des entreprises. Comme les autres, elle n'a pas les moyens ni les débouchés pour répondre aux normes européennes ou développer le séchage du bois.

D'autre part, plusieurs particuliers sont équipés d'une scie mobile, souvent fixée, et réalisent les sciages dont ils ont besoin ainsi que quelques travaux sur demande. On compte ainsi environ 16 scies sur la Vallée de l'Ubaye dont 3 fonctionnent effectivement comme entreprise de transformation du bois.

Néanmoins, le territoire compte plusieurs projets visant à l'installation de scieries plus « industrielles » à même de répondre à une demande standard dans des volumes plus importants que les scieries en place :

- La CCVU a ainsi depuis longtemps le projet de faciliter l'installation d'une scierie moderne sur son territoire qui permettrait de construire un pôle d'activités autour de la transformation du bois. Dans le cadre du Contrat de redynamisation et suite à l'arrêt de l'usine Teknoparke à Jausiers, un Pôle éco-bois industriel va voir le jour. Ce projet est porté par la CCVU, un exploitant, un charpentier constructeur de chalets bois et 2 artisans de la vallée.
- Sur le Pays de Seyne, un scieur (M. Willecome) actuellement installé dans le Nord de la France projette d'acheter une partie de la future zone industrielle communautaire de Selonnet (1ha) pour y délocaliser son activité. Cette future scierie aura à terme une capacité maximale de 5 000 m³/an entrée scierie, accompagnée d'un séchoir et d'une unité de traitement du bois et de rabotage. Les bois utilisés seront en partie locaux, mais le scieur conservera aussi ses fournisseurs actuels. Il fournira des produits standards (classement CTB, certification PEFC envisagée) à des clients répartis dans toute la France, dont certains sur le territoire Ubaye - Seyne.
- En Ubaye – Serre-Ponçon, la zone d'activité communautaire des Terrasses devrait elle aussi accueillir des professionnels du bois. Ainsi, un charpentier – scieur de la Vallée de l'Ubaye a acheté un lot où il envisage de développer son activité de sciage. Pour l'instant cette zone reste vide 2 ans après sa création.

Dires d'acteurs :

« Les prix d'une scierie 'industrielle' locale seront-ils concurrentiels, alors que partout les scieries de taille moyenne connaissent de grandes difficultés ? Quels pourront être ses débouchés ? »

« Les contraintes de mise aux normes CE imposent des investissements de modernisation importants que les scieries locales ne sont pas en mesure de réaliser. »

4.1.9.2 Une deuxième transformation plus ou moins dynamique selon les activités

La charpente et la construction : un secteur dynamique

Le territoire compte une dizaine de charpentiers et entreprises de construction bois et ossature bois, réparties équitablement entre la CCPS et la CCVU. Elles sont regroupées sur Seyne et Montclar et autour de Barcelonnette. En revanche elles ne sont en général pas liées aux scieries locales et ne travaillent pas spécialement avec des bois locaux. Cela s'explique par la nécessité de travailler avec des bois respectant les normes de structure dans la construction, mais aussi par les faibles volumes disponibles localement.

Dans le même temps, la Vallée de l'Ubaye souhaite travailler à une charte pour l'utilisation du bois dans les constructions afin de lutter contre un possible envahissement par des chalets type « savoyards » tout en laissant la possibilité d'utiliser le bois dans la construction. Il s'agit de reconnaître et définir un style de construction typique de la

vallée pour l'habitat collectif et individuel à travers l'utilisation de la pierre et du bois. Ce type de travail pourra être à terme inclus dans les documents d'urbanisme.

La menuiserie et l'ébénisterie : des artisans qui travaillent seuls dans une dynamique liée au tourisme

Le territoire compte un nombre important d'artisans qui travaillent le bois : menuisiers, ébénistes, artistes... La maison du Bois, dans le cadre de son projet d'agrandissement en a recensé près d'une trentaine sur le territoire de la CFT, une dizaine dans la CCPS et une vingtaine dans la CCVU.

Certains de ces artisans, souvent installés depuis moins de 15 ans ont développé leur activité en lien avec le tourisme : stands sur les marchés, exposition à la Maison de Pays de Jausiers (CCVU)...

Quelques savoir-faire rares

Enfin, le territoire héberge trois types d'artisanat très spécifiques.

- Un site de fabrication de **skis en bois** de très haute qualité à Barcelonnette. Il s'agit d'un savoir faire unique en Europe pour un produit de luxe très haut de gamme (une paire de skis est vendue environ 2 500 €). Cette entreprise produit 20 à 30 paires de skis par an et doit refuser des commandes, la renommée des produits étant de plus en plus importante.
- Un **luthier** installé à Uvernet-Fours fabrique des violoncelles et des archers pour des clients du monde entier avec un savoir-faire de pointe dans cette activité. Il cherche des épicéas ondes pour ses instruments.
- Un **basculeur** installé à Barcelonnette fabrique des fusils en exemplaire unique.

Tableau 22. Nombre d'entreprises et de salariés de la filière bois (INSEE 2010 - Cartothèque interactive)

commune	Nb entreprises	Nb salariés	commune	Nb entreprises	Nb salariés
Barcelonnette	7	18	La Bréole	1	0
Enchastrayes	2	0	St-Vincent-les-Forts	0	0
Faucon-de-Barcelonnette	0	0	TOTAL CCUSP	1	0
Jausiers	6	11	Auzet	3	0
La Condamine-Châtelard	1	0	Barles	2	0
Larche	0	0	Le Vernet	0	0
Le Lauzet-Ubaye	0	0	Montclar	5	2
Les Thuiles	5	28	St-Martin-lès-Seyne	0	0
Méolans-Revel	2	0	Selonnet	3	0
Meyronnes	0	0	Seyne	5	11
Pontis	0	0	Verdaches	0	0
St-Paul-sur-Ubaye	1	0	TOTAL CCPS	18	13
St-Pons	4	23			
Uvernet-Fours	2	4		Nb entreprises	Nb salariés
TOTAL CCVU	30	84	TOTAL	49	97

La mise en relation de ces artisans, la création de projets communs et la dynamisation de ces activités passent par la Maison du Bois (Méolans-Revel, CCVU) qui doit jouer un rôle de vitrine et de lieu de rencontre. Cela se concrétise par différents projets menés avec les artisans locaux, tels que l'agrandissement de la partie magasin ou des réalisations communes. Ainsi, un livre décrivant les particularités du mobilier bois de la Vallée de l'Ubaye par des photographies de meubles anciens et modernes a été rédigé par un collectif d'artisans et est paru pour la Fête du Bois de juin 2012. Les artisans locaux pourront ensuite s'imprégner de cette tradition et en faire une ligne de fabrique locale, un peu comme ce que l'on peut trouver dans le Queyras.

Dires d'acteurs :

« Les communes interdisent la construction bois : pas de bardage horizontal, pas de cabanon tout en bois... Cela limite les débouchés locaux. »

« Il faut trouver des architectes qui aiment le bois afin de dépasser la seule question de l'habillage bois et travailler avec toutes les essences locales. »

4.1.9.3 Le bois énergie : une utilisation en cours de développement

Le Pays de Seyne est en avance, même au niveau du département, pour l'utilisation de plaquettes forestières en chaufferies et en réseau de chaleur. Ainsi la chaufferie de Seyne (bâtiments communaux) utilise à elle seule près de 50 % des plaquettes forestières utilisées dans tous le 04.

On compte 5 chaufferies à plaquettes en fonctionnement sur la CCPS, pour une puissance bois de 930 kW et une consommation annuelle de 750 tonnes de bois. La Maison du Bois (CCVU) est elle aussi chauffée par des plaquettes forestières, elle consomme 26 tonnes de bois par an.

Dans le même temps, il existe 16 projets de nouvelles chaufferies qui amèneraient le parc à une puissance totale de 4 000 kW pour une consommation annuelle d'environ 4 000 T de plaquettes forestières.

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Diagnostic de la filière forêt-bois

Le projet le plus important est celui de Barcelonnette (réhabilitation du quartier Chazelas) qui représente à lui seul près du double de la chaufferie de Seyne.

[Annexe cartographique : voir Carte 6 Localisation des chaufferies à plaquettes \(OFME\)](#)

Tableau 23. État des lieux des chaufferies plaquettes (CoFor 04, juillet 2012)

EN FONCTIONNEMENT

Chaufferie	Puissance bois (kW)	Conso bois (T)	État
Maison du bois Méolans-Revel	55	26	En fonctionnement
Selonnet - Chez le Poète	110	60	En fonctionnement
Selonnet - Villaudemard	110	25	En fonctionnement
Selonnet - Réseau communal	110	60	En fonctionnement
Seyne - Réseau communal	550	568,32	En fonctionnement
Service - technique Seyne Les Alpes	48	32,44	En fonctionnement

EN PROJET

Chaufferie	Puissance bois (kW)	Conso bois (T)	État
Barcelonnette : Chazelas	800	1500	DSP – mise en service septembre 2013
Enchastrayes : piscine communale	200	150	Pré-étude
Jausiers : école	100	27	Note d'opportunité
Jausiers : hôpital	250	171	DCE
Jausiers : logements H2P	65	30	Mise en service début 2013
Les Thuiles (privé)	70	47	Mise en service 2012-2013 + auto-approvisionnement
Pra Loup : Marmotel	140	70	Mise en service automne 2012
Saint-Pons (communal)	140	194	Note d'opportunité en cours
Saint Paul Sur Ubaye : Hôtel le Chambeyron	25	15	Étude de faisabilité
Auzet : gîtes communaux	180	98	Note d'opportunité
Montclar : Domaine de l'Adoux	200	86	Note d'opportunité
Seyne les Alpes : Maison d'enfants	160	118	Note d'opportunité
Seyne les Alpes : hôpital	200	156	Mise en service 2013-2014
Le Vernet (communal)	130	88	Granulés à confirmer
Selonnet	60	40	Étude de faisabilité
La Bréole	250	235	Hypothèse bois énergie pas encore retenue

La présence d'un exploitant local spécialisé dans la production et la livraison de plaquette est un plus pour le territoire. Il s'agit néanmoins de veiller aux possibilités de répondre à une demande qui va aller croissant tout en garantissant une qualité optimale de plaquette, notamment en ce qui concerne le niveau de séchage.

D'autre part, plusieurs particuliers utilisent le bois bûche comme moyen de chauffage, en appoint ou comme unique source de chaleur. Ils se fournissent soit directement chez eux quand ils possèdent un peu de terrain boisé, soit auprès d'agriculteurs ou d'exploitants, mais aussi directement auprès des communes dans le cas de l'affouage.

Ce dernier point pose certains problèmes d'organisation en terme de quantité de bois à fournir (certaines communes peinent à répondre à la demande) mais aussi d'exploitation des lots. En effet les communes, à l'exception de Meyronnes, fournissent les lots sur pied et les affouagistes ne sont pas toujours équipés pour la récolte.

Afin de répondre à la demande qui va aller en augmentant et d'assurer une transformation et un stockage local des plaquettes forestières, deux nouvelles plateformes de stockage sont en projet, l'une sur la CCPS et l'autre la CCVU. La première sera installée sur la zone industrielle de Selonnet, en remplacement de celle existant à Seyne, trop petite pour l'exploitant. La deuxième sera sur le site du pôle bois de Jausiers et permettra d'alimenter les communes voisines, notamment Barcelonnette. Dans le même temps, le scieur de Seyne a investi début 2012 dans une presse à granulés qui lui permettra ensuite de produire des pellets.

Dires d'acteurs :

« Il ne faut pas trop développer le bois énergie car on risque de ne pas avoir assez de bois à moyen ou long terme. Pourquoi ne pas utiliser la sciure dont les menuisiers ne savent pas quoi faire plutôt que le bois ? »

« Il faut que l'on puisse avoir une garantie sur le degré d'humidité des plaquettes. »

« À St Paul, la demande en affouage a permis de réaliser des opérations sylvicoles intéressantes pour la régénération des mélèzes en faisant souvent des coupes sur de petites surfaces. »

4.1.10 Des formations liées au travail du bois qui s'installent localement

Les formations liées au travail du bois sont implantées depuis longtemps à proximité du territoire de la CFT (Gap, Embrun, Digne...). Mais depuis peu des sites de formations s'implantent directement sur le territoire avec :

L'atelier de la Vis, anciennement dans l'Hérault, il s'est récemment délocalisé à Méolans-Revel. Il organise des stages de 6 à 8 personnes tout au long de l'année, aussi bien pour des particuliers, amateurs, que de professionnels et des personnes en reconversion. Les stagiaires viennent de toute la France et de l'étranger. Déjà dans l'Hérault très peu de locaux venaient s'y former. Les bois utilisés sont principalement des feuillus, peu exploités localement. Actuellement l'approvisionnement en bois (moins de 10 m³ sciés / an) se fait principalement auprès d'un scieur à façon des Hautes-Alpes et d'une scierie du Var. L'atelier possède un peu plus de 10 ha de forêt à Méolans, qui pourront aussi assurer son approvisionnement pour certaines essences. Cet atelier à vocation à s'intégrer petit à petit dans la filière locale.

L'école supérieure d'ébénisterie de Haute Provence (ESEHP) : anciennement située dans le Var, elle s'est installée à Barcelonnette dans les locaux libérés par l'armée. Alors que des formations courtes, du type de celles proposées à Rioclar par l'Atelier de la Vis, étaient proposées dans le Var, l'ESEHP propose depuis août 2010 une formation longue (10 mois). Celle-ci a été suivie en 2011-2012 par une douzaine de stagiaires, venus de toute la France, de Belgique et Suisse et la rentrée 2012 a vu arriver plus de 20 élèves. L'ESEHP forme donc des professionnels de la conception, la réalisation et la restauration en mobilier, menuiserie... dans le cadre de reconversion professionnelle. Les personnes désireuses de suivre une formation courte comme celles qui étaient proposées dans le Var sont renvoyées vers l'Atelier de la Vis.

L'ESEHP utilise très peu de bois (moins de 10 m³/an) principalement du feuillus (hêtre), mais aussi des résineux, du bois reconstitué (contreplaqué par exemple) et du placage. Elle s'approvisionne en partie auprès de la scierie de Veyne et dans le Rhône pour le placage. L'école est en lien avec les acteurs locaux de la filière bois et propose à ses stagiaires des visites de scieries et d'entreprises locales. Il arrive que des stagiaires envisagent de s'installer localement à la fin de la formation.

À l'extérieur du territoire on recense :

- Le lycée d'enseignement professionnel d'Embrun qui propose 5 formations diplômantes en ébénisterie, bois construction, menuiserie, charpente.
- Le centre de formation pour adulte de Gap qui propose une formation de charpentier et une autre sur la construction de maison à ossature bois.
- L'Institut des Métiers des Hautes Alpes à Gap qui propose des formations en menuiserie.
- Le GRETA des Hautes-Alpes qui propose des formations à la construction bois et à la commercialisation.
- Le lycée professionnel Beau de Rochas (Digne) qui propose un CAP en menuiserie ameublement.
- Le Centre de Formation Forestier de La Bastide des Jourdans qui propose diverses formations forestières.
- Le Lycée agricole de Carmejane (Digne) met en place une formation « éco-gestionnaire récoltant forestier » qui pourra dès la rentrée 2013 s'effectuer au moins en partie en Ubaye.

Dires d'acteurs :

« Il faudrait initier les jeunes des collèges de la vallée aux métiers du bois et de la forêt. »

« Les formations en construction bois ne répondent pas aux attentes des entreprises locales qui recherchent des personnes capables de diriger une équipe plutôt que connaissant les nouvelles techniques de conception assistée par ordinateur. ».

4.1.11 Mais une filière qui continue à se chercher

Malgré la présence locale des différents maillons de la filière forêt – bois, celle-ci ne semble pas exister en tant que telle, ce qui est regretté par certain. Ainsi, les différents projets en cours ne sont pas toujours connus d'une collectivité à l'autre et restent généralement individuels, sans objectif de structuration locale. Il est donc important que cet objectif soit bien pris en compte dans la Charte Forestière. La création de la Maison du Bois en 2007 pourrait être le point de départ de cette nouvelle dynamique.

Dires d'acteurs :

« La filière bois est un fantôme ! Il n'y a pas de culture du bois chez les élus qui sont plus tournés vers l'élevage que la production forestière. Mais depuis la création de la Maison du Bois on en parle un peu. ».

« L'aval de la filière discute mais ne s'entend pas et n'arrive pas à travailler ensemble. Les professionnels sont très individualistes. »

« Il manque un lieu qui permettrait de faire le lien entre tous les acteurs locaux de la filière bois. Cela devait être le rôle de la Maison du Bois mais il a été oublié au profit du seul rôle 'touristique'. »

4.2 Une forêt multifonctionnelle

4.2.1 Des forêts ayant un rôle de protection important

4.2.1.1 Des opérations mythiques de restauration des terrains de montagne pour prévenir des risques naturels

[Annexe cartographique : voir Carte 7 Localisation des principaux ouvrages RTM en forêt publique \(ONF, service RTM\)](#)

Le territoire est très instable avec de nombreux glissements de terrains, chutes de pierres, et ravinements dus à l'activité des torrents. La forêt joue alors un rôle de protection important et la plupart des forêts domaniales sont des forêts dites de Restauration des Terrains de Montagne (RTM). Elles ont été plantées à partir de 1850 pour contenir l'érosion très importante due à la quasi disparition des espaces boisés du fait de l'utilisation du bois pour le chauffage, la cuisine, la construction... et l'utilisation des terres pour la culture et l'élevage.

Ces forêts sont maintenant gérées avant tout pour conserver leur état boisé qui assure une protection pour les routes, les habitations... et non pour les récoltes de bois. Il n'existe plus aujourd'hui de grand programme de reboisements. Les seuls reboisements encore en cours ont lieu dans la forêt de l'Abeous à Méolans-Revel avec environ 10 000 plants utilisés chaque année.

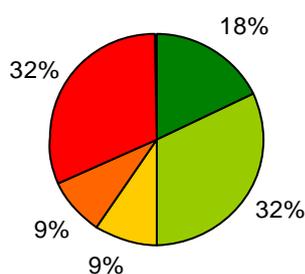
En dehors du rôle de protection du couvert forestier, on compte un très grand nombre d'ouvrages de RTM dans les forêts domaniales et principalement le long des torrents. Le Riou Bourdoux fait ainsi figure de « monstre » à la fois par les crues qu'il a pu avoir et aujourd'hui pour la quantité d'ouvrage RTM qu'il supporte.

On compte au total 1 600 barrages visibles sur le territoire, dont environ 1 000 sur la Vallée de l'Ubaye (CCVU et CCUSP). En ajoutant les paravalanches, digues... on arrive à environ 3 000 ouvrages sur le territoire.

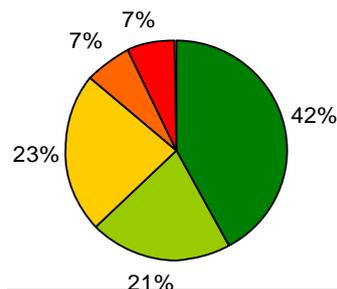
Ce rôle de protection est bien perçu par les élus et les usagers des forêts. En effet, 50 % des élus le classe parmi les 2 premiers rôles des forêts de leur commune et plus de 60 % des usagers le classe à cette même place.

Graphe 9. Perception du rôle de protection des forêts locales (enquête réalisée dans le cadre de la CFT)

Intérêt du rôle de protection 'civile' pour les forêts de la commune (élus, 22 questionnaires)



Intérêt du rôle de protection 'civile' pour les forêts du territoire (usagers, 43 questionnaires)



Dires d'acteurs :

« Le renouvellement des peuplements de protection anciens est un enjeu important pour les 100 ans à venir. »

4.2.1.2 La forêt pour protéger les ressources naturelles

La forêt joue aussi un rôle important pour la préservation des ressources naturelles et notamment l'eau et l'air. Ainsi, le territoire compte de nombreux captages d'eau potable en forêt qui alimentent les habitants.

La présence d'une couverture forestière à proximité des captages permet de garantir une eau de qualité à moindre frais, épurée par la microfaune du sol, les racines, les champignons, les bactéries... Il est alors nécessaire de prendre en compte cet aspect dans la gestion des forêts afin de limiter les problèmes de qualité des eaux suites aux exploitations comme cela arrive parfois sur le territoire.

Dires d'acteurs :

« Environ une fois par an, à Selonnet, il y a des problèmes de pollution de sources suite à une exploitation forestière elle-même suivie de fortes pluies. »

4.2.2 Le pastoralisme, élément fort du territoire, avec une importante demande de pâturages

[Annexe cartographique : voir Carte 8 Localisation des unités pastorales \(CERPAM\)](#)

4.2.2.1 Un département moteur et des pratiques permettant l'entretien des paysages

Le département des Alpes de Haute Provence a été moteur dans le développement du sylvopastoralisme avec des pratiques qui ont démarré il y a plus de 30 ans. Le pastoralisme (ovin et bovin) est très important sur le territoire avec

l'estive (environ 30 000 bêtes sur Saint Paul et Larche) mais surtout un cheptel important présent à l'année. Le nombre de bêtes est en effet stable malgré un nombre d'éleveurs en diminution.

Le sylvopastoralisme se pratique en général sur des espaces où la sylviculture est réduite ou inexistante. Ce sont généralement des terrains colonisés récemment par le pin dont les bois sont sans valeur mais qui fournissent des itinéraires de pâturage intéressants.

L'élevage, en permettant de maintenir une mosaïque de paysages ouverts, fermés et intermédiaires est incontournable sur le territoire de la Charte et pourra être lié aux activités forestières. En effet, les éleveurs observent une dégradation des pâturages d'altitude, de plus en plus secs, et sont donc demandeurs de terrains supplémentaires de parcours sous couvert, traditionnellement utilisés en mi-saison.

De plus, on observe sur tout le territoire une colonisation des anciens près par la forêt. Sur certaines communes, les éleveurs font pression pour que ces sites soient débroussaillés afin d'obtenir de nouveaux pâturages. Cela permet aussi de recréer une mosaïque de paysages et des milieux propices à la faune et la flore non forestières.

Dires d'acteurs :

« L'ouverture ou la réouverture d'espace colonisés par les pins permet de lancer une dynamique auprès des propriétaires privés. »

4.2.2.2 Forêt et pâturage : des résultats concluants

- Dans la plupart des communes il existe des conventions de pâturage entre les éleveurs et l'ONF sur des terrains communaux soumis au régime forestier ou domaniaux. Ces espaces ne sont pas toujours forestiers.
- À St Vincent les Forts où l'augmentation des peuplements de mélèzes est un objectif prioritaire de la forêt communale, une étude a été menée avec le CERPAM afin d'optimiser les conditions de régénération des mélèzes en terrain pâturés. Avec maintenant 5 ans de recul, cela a permis de mettre en place des itinéraires de régénération par îlots afin de limiter la surface des zones où le pâturage est interdit. Cette étude a de plus mis en évidence l'intérêt du passage des animaux pour réaliser un décapage du sol à moindre frais et donc faciliter la germination du mélèze.
- À Jausiers, la volonté de recréer et d'entretenir des zones de pâturage a conduit au regroupement de propriétaires privés au sein d'une Association syndicale libre (ASL). Cela a permis des interventions de gestion de parcelles boisées afin de les rendre pâturables avec la mobilisation de près de 800 m³ dans le cadre du PDM. Une deuxième tranche de travaux est prévue en 2012.
- Le groupement pastoral de Gaudissart (Barcelonnette), dont le président est lui-même éleveur, a prévu une grosse opération de bûcheronnage avec broyage des rémanents et prévente des bois. Les résultats de cette intervention sont attendus car ils pourront avoir un effet pédagogique sur les élus et ainsi favoriser de nouvelles opérations de ce type.
- Sur l'alpage de Bachasse, à La Condamine, une coupe de petits mélèzes mal conformés est prévue. Le bois sera ensuite broyé.

D'autres opérations de ce type pourraient être réalisées afin d'ouvrir des espaces de pâturage supplémentaires. Cela nécessite l'implication des propriétaires mais aussi des élus afin de les appuyer. De plus, ces travaux d'ouverture permettent de récolter des bois à broyer qui répondront à l'augmentation des demandes en bois énergie pour approvisionner en filière courte les futures chaudières collectives.

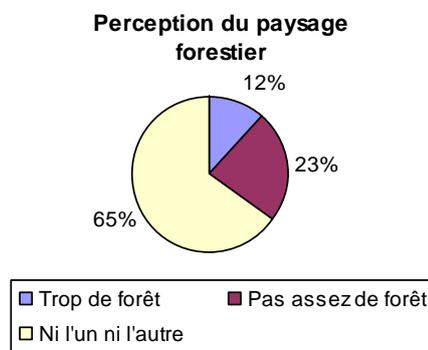
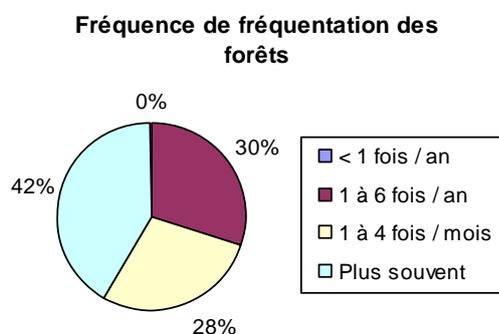
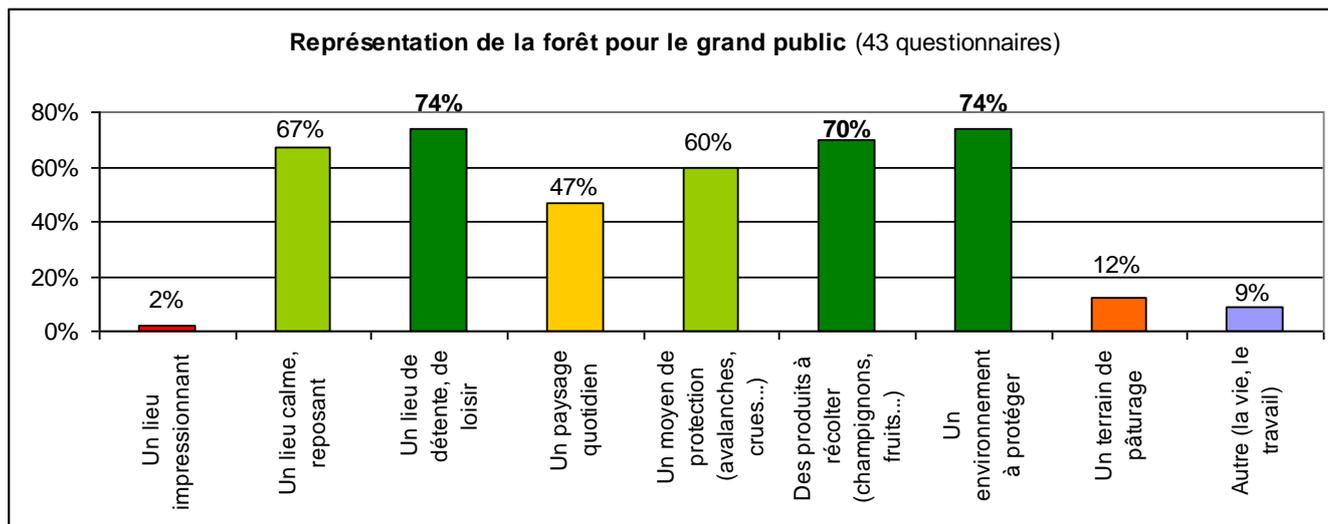
4.2.3 La forêt, élément incontournable du paysage et support d'activités de loisir

Annexe cartographique : voir Carte 9 Les enjeux paysagers du territoire (Atlas des paysages 04)

4.2.3.1 La forêt : un paysage à conserver

La forêt est présente partout sur le territoire ce qui en fait un élément incontournable, conscient ou non, à la fois pour les habitants et les visiteurs de passage. De plus, Les Vallées de l'Ubaye et de la Blanche sont très touristiques avec des stations de ski et la possibilité de pratiquer divers sports de pleine nature et d'eau vive. Les forêts répondent donc à une demande sociale marquée comme paysage quotidien ou de loisir.

Graph 10. Représentation de la forêt et perception du paysage forestier (enquête menée dans le cadre de la CFT)



Cela influe sur la gestion de certaines forêts où l'absence de coupe est justifiée comme moyen de maintenir en l'état le paysage, avec des conséquences à long terme qui pourront être négatives (chablis, problèmes sanitaires...). Cette « forêt paysage » demande aussi de repenser certaines actions sylvicoles afin d'en limiter les impacts négatifs (réflexion sur la localisation et le type des coupes, sur la création de nouvelles dessertes...) et de communiquer autour des activités sylvicoles afin qu'elles soient mieux perçues et acceptées par les visiteurs et les habitants.

Suite à sa labellisation « Territoire d'Art et d'Histoire », le Pays SUD va réaliser une Charte Paysagère. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend la forme d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire. C'est un moyen de mieux connaître les paysages et d'en faire le diagnostic dans le cadre d'un projet de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine paysager. La charte paysagère détermine des orientations générales concernant le paysage, une stratégie, un programme d'actions et la mise en œuvre d'un projet paysager. En ce qui concerne le Pays SUD, l'accent sera mis sur les entrées des villes et villages et sur les parcs et jardins.

Dires d'acteurs :

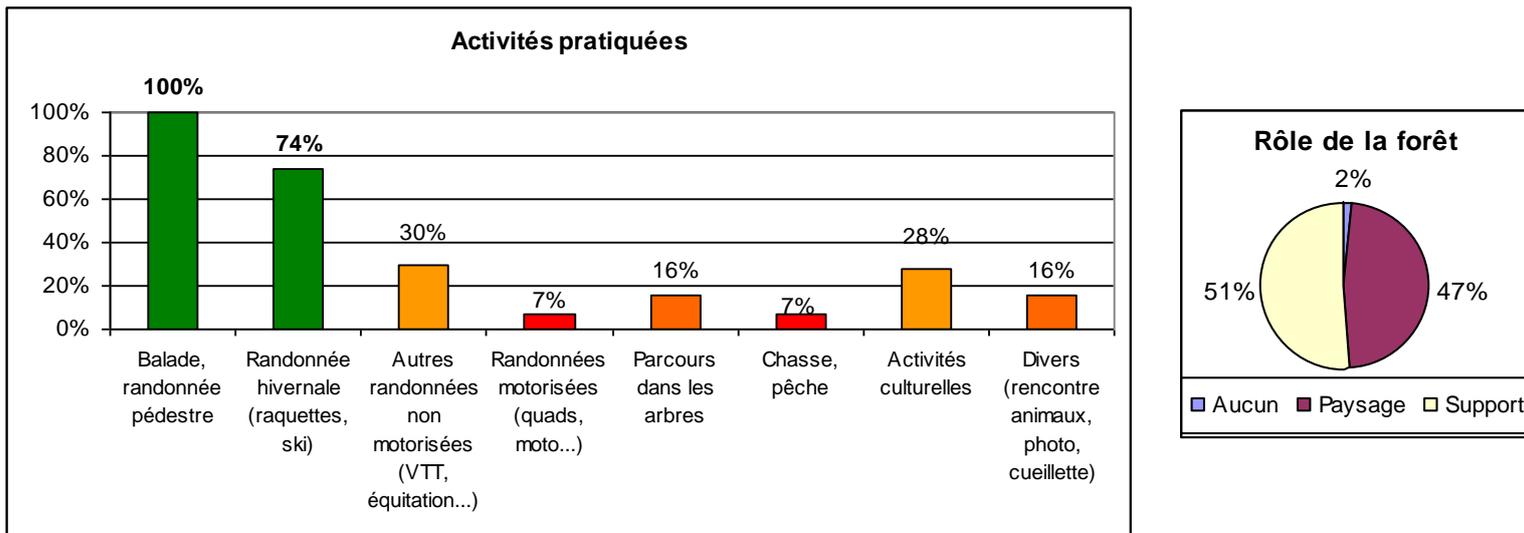
« Il faut conserver les feuillus qui offrent de très belles couleurs. »

« La forêt fait partie de l'identité de la commune comme les lacs, les rivières et les alpages. »

4.2.3.2 Une fréquentation liée à la promenade, sans réels problèmes rencontrés par les usagers

La fréquentation est principalement liée aux itinéraires de promenade et randonnées qui représentent plus de 1 000 km sur le territoire. Ceux-ci sont fréquentés à pied, à vélo, mais aussi à cheval, raquettes... La fréquentation motorisée reste assez faible et généralement mal vue par les autres utilisateurs. La cueillette (menu bois, champignon, végétaux...) existe mais est faible et ne prend pas d'ampleur allant jusqu'à causer des problèmes entre les différents usages des forêts. Elle ne donne pas lieu à des ramassages abusifs suivis de commercialisation comme cela peut être le cas ailleurs.

Graphe 11. Activités pratiquées et rôle de la forêt dans ces activités (enquête menée dans le cadre de la CFT)
(43 questionnaires)



Pour 95% des usagers ayant répondu au questionnaire, la gestion, et donc l'exploitation, apparaît comme une nécessité pour l'entretien des forêts. Mais certains d'entre eux font état de la dégradation du milieu suite aux exploitations (branches au sol, dégâts sur les sentiers...).

On observe d'autre part une crainte liée à la création de nouvelles dessertes avec la possibilité d'une part d'attirer une fréquentation non désirée et d'autre part, que leur utilisation soit restreinte aux seuls usages touristiques au détriment des usages forestiers.

Le territoire compte peu d'aménagements touristiques en forêt. Il s'agit surtout de sentiers de promenades et de randonnées, mais aussi de quelques sentiers « à thème » comme le sentier de découverte du Riou Bourdoux, dédié à la restauration des terrains de montagne (RTM). Un arboretum est présent à Auzet, à côté du refuge du Cubertin, un autre, le parc « Demontzey », se trouve au bas du col du Labouret (Le Vernet). On trouve des panneaux d'information sur la forêt, les arbres... à l'entrée de plusieurs sites touristiques (forêt de La Blanche, de Barcelonnette...). D'autre part, le patrimoine bâti est important avec des ruines de hameaux abandonnés et plus ou moins restaurés, de nombreuses cabanes de bûcherons et de bâtiments classés (église et cimetière dans la forêt communale de St Paul par exemple) pouvant faire l'objet de valorisation sur des itinéraires de randonnées.

Un projet Retrouvance® est bien avancé sur le Pays de Seyne, il concernera les communes de Barles, Auzet et Selonnet (hébergement à construire), ainsi que d'autres communes des Monges, hors du territoire de la CFT. Retrouvance® est une marque de l'ONF, c'est une formule de randonnée itinérante comprenant une rencontre avec un agent patrimonial de l'ONF et où l'hébergement se fait en Maison Forestière.

Enfin, la Maison du Bois, vitrine des artisans, accueille des groupes et des visiteurs individuels toute l'année et fait fonctionner une ancienne scierie hydraulique à Méolans-Revel. Elle organise tous les 2 ans depuis 2006 une Fête du Bois, participe au festival du paysage mis en place par le Pays SUD... Dans le même ordre d'idée, un Musée du service de Restauration des terrains de montagne est projeté depuis de longues années, mais n'a jamais vu le jour.

Dires d'acteurs :

« Sur le Pays A3V (ayant une Charte Forestière), après des travaux effectués pour faciliter le passage des engins forestiers, une route a été fermée aux forestiers afin d'en limiter la dégradation et pour la réserver aux activités touristiques. Le problème sera réglé devant les tribunaux. »

« L'ONF n'est pas toujours informé des aménagements touristiques réalisés par les communes en forêt communale soumise, voire en forêt domaniale. »

« Le public se gare n'importe où sur les pistes et empêche la circulation des engins forestiers. »

« Il manque des balisages sur les sentiers. Il faut réfléchir au niveau des ComCom pour avoir une signalétique commune à base de bois pour développer l'identité du territoire. »

« Un éco-garde pourrait discuter avec le public, lui expliquer l'environnement dans lequel il évolue, mener des campagnes spécifiques (ramassage de champignons pas exemple)... »

« Sans agrandissement la Maison du Bois risque de disparaître, il faudrait la faire vivre par exemple en faisant venir régulièrement des artisans pour des démonstrations. »

4.2.4 La chasse : présence d'un gibier varié sans menace pour la pérennité des forêts

Plusieurs ongulés sont chassés sans que les populations ne menacent la pérennité des massifs forestiers. Ainsi, le chamois n'a pas d'influence puisque son habitat est situé au-dessus des limites forestières. Le chevreuil, dont les populations sont sans doute en augmentation est régulé par la chasse mais aussi par le loup. Le cerf en revanche

constitue la principale menace car il est peu attaqué par le loup et consomme bien plus de végétation que les autres ongulés. Il faut donc suivre de près son installation. Enfin, les populations de sangliers sont réduites sur le territoire et restent principalement en zone cultivées.

Sur la forêt domaniale de Costebelle, l'ONF gère la chasse en licence guidée pour un tourisme haut de gamme. Cela permet à l'ONF de garder une compétence cynégétique élevée mais ce n'est pas garanti dans le temps car cela dépend du personnel en place et demande beaucoup de temps.

Dires d'acteurs :

« Le prix de la chasse en forêt domaniale a beaucoup augmenté, les chasseurs locaux se sentent mis dehors. »

4.3 Une richesse environnementale à préserver

Enfin les espaces forestiers sont des zones naturelles dont la richesse environnementale n'est plus à démontrer. Ceux-ci sont repérés par différents zonages avec des règles de gestion qui permettent de préserver cette richesse floristique et faunistique.

[Annexe cartographique : Carte 10 Localisation des différents zonages environnementaux \(CARMEN, DREAL PACA\)](#)

4.3.1 Le Parc National du Mercantour, un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité

Le territoire de la CFT est situé en partie dans le Parc National du Mercantour (PNM). Ainsi 4 communes sont concernées (Larche, Meyronnes – du fait d'espaces pastoraux inclus dans la commune de Larche – Jausiers et Uvernet-Fours). Ces 4 communes comportent des espaces forestiers inclus dans la zone de cœur. Il s'agit de forêts privées, et de la majeure partie de la forêt domaniale du Bachelard sur la commune d'Uvernet-Fours.

Le PNM comporte une zone de cœur réglementée avec un haut niveau de protection et une aire d'adhésion sans réglementation spécifique mais ayant vocation à favoriser un développement durable avec les communes et acteurs économiques locaux. Actuellement, l'aire d'adhésion comprend la totalité du territoire des 4 communes ayant une partie de leur espace en zone de cœur. Le PNM a élaboré depuis 2009 une Charte définissant des objectifs de protection pour la zone de cœur et des orientations de développement pour l'aire d'adhésion. Au début de 2013, les 4 communes concernées devront décider ou non de leur adhésion à la charte du Parc. La zone de cœur a été définie lors de la mise en place du PNM et ses limites ont été fixées par décret en 2009. Quelles que soient les décisions d'adhésion ou non des communes, les limites et réglementations s'appliquant à la zone de cœur ne changeront pas. À partir de l'adhésion ou non des 4 communes concernées, les communes limitrophes pourront éventuellement demander à être intégrées dans le PNM même si elles ne proposent pas de zone de cœur sur leur territoire. Barcelonnette s'est déjà déclarée intéressée par une telle démarche. Ce type de demande, administrativement complexe et imposant des argumentaires forts, n'entraîneront pas nécessairement de réponse favorable de l'établissement public gestionnaire du Parc et de l'État.

4.3.1.1 La zone de cœur : peu d'exploitation en dehors de celles prévues aux aménagements forestiers et validées par le PNM

La Charte du PNM comprend divers objectifs se rapportant aux forêts situées en cœur de parc notamment l'objectif X « favoriser la libre évolution des forêts anciennes et adapter la gestion forestière ». À de très rares exceptions près il n'y a pas eu d'exploitation forestière dans la zone de cœur du PNM depuis 30 ans. Les coupes prévues dans les aménagements validés par le PN-M peuvent avoir lieu mais elles doivent suivre des réglementations assez strictes : pas de création de nouvelles pistes, utilisation du câble pour le débardage, voire de l'hélicoptère, exploitation par petites trouées... Exceptionnellement, le PNM peut autoriser la réalisation de coupes de bois en zone de cœur dans l'objectif de rouvrir des milieux pastoraux ou de protéger l'habitat du tétras.

Suite au PDM de la Vallée de l'Ubaye, la coopérative Provence Forêt avait demandé à réaliser une coupe à câble à Larche en zone de cœur du PNM. Après échanges avec le Parc, ce projet a été abandonné en raison des éléments suivants :

- il y a très peu de forêt en zone de cœur à Larche, la rareté en fait donc l'intérêt
- il s'agit d'une zone refuge du tétras lyre : l'unité pastorale locale a signé des MAE préservant le tétras (mise en défens et reports de pâturage). Les éleveurs bénéficient d'aides publiques pour ne pas utiliser cet espace et il n'est donc pas concevable d'autoriser des propriétaires privés à y exploiter du bois (avec subventions publiques).

4.3.1.2 La zone d'adhésion : soutenir une exploitation économique compatible avec les enjeux de préservation des patrimoines naturels

Pour la zone d'adhésion, la Charte du PN-M traite la question forestière à travers son orientation n° 6 « Valoriser durablement les ressources forestières », déclinée en trois mesures :

- Soutenir les démarches de gestion forestière durable

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Diagnostic de la filière forêt-bois

- Favoriser le développement de la filière bois-énergie sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants
- Promouvoir l'usage du bois comme éco-matériau (construction et artisanat)

L'objectif premier d'un territoire classé en Parc National est la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Ainsi, et même si le bois est une ressource naturelle renouvelable, le Parc souhaite promouvoir des modes de gestion forestière intégrant les enjeux environnementaux et pas uniquement des motivations économiques. Il est ainsi arrivé que le PNM achète des coupes mises en ventes afin qu'elles ne soient pas exploitées.

Le PNM, pour son aire optimale d'adhésion, préconise plusieurs choses en matière forestière :

- L'intérêt de laisser vieillir certaines forêts selon les essences, le contexte local... et étudier avec l'ensemble des acteurs les endroits où le vieillissement serait nécessaire et ceux où les exploitations sont possibles ;
- L'utilisation de techniques d'exploitation douces, telle que l'utilisation du câble, mais toujours en prenant en compte l'environnement, la richesse des milieux et espèces ;
- La limitation de l'ouverture de pistes qui cause des dommages importants à la nature en favorisant l'accès aux piétons, véhicules, chasseurs, chiens... ;
- Le porter à connaissance auprès notamment du grand public et sa sensibilisation aux forêts naturelles ;
- La qualité de vie des habitants et visiteurs par la conservation d'espaces de quiétude et de ressourcement.

4.3.2 De nombreux zonages environnementaux pour la préservation de sites spécifiques

4.3.2.1 Les sites Natura 2000

Le territoire compte une douzaine de sites Natura 2000 dont 9 concernent plus particulièrement la forêt. Il n'y a pas actuellement de Documents d'objectifs (DocOb) en animation pour ces sites mais certains sont en cours de rédaction. En général ces documents n'apportent pas de restriction particulière en ce qui concerne la gestion des forêts.

Tableau 24. Description des sites Natura 2000 en forêt (DREAL PACA)

Type	Description	Communes
Zones spéciales de conservation (ZSC) Protection des habitats	MONTAGNE DE SEYMUIT - CRÊTE DE LA SCIE <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux plutôt forestiers. Petit massif forestier, avec un versant est et un versant ouest. • Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forêts mixtes 20 % ○ Forêts de résineux 20 % ○ Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, 20 % • Ce site se situe en limite de La Bréole (à l'ouest, commune de Bréziers) • DocOb : ? 	FR9302002 La Bréole <i>(majoritairement hors du territoire de la CFT)</i>
	MONTAGNE DE VAL - HAUT - CLUES DE BARLES - CLUES DE VERDACHES <ul style="list-style-type: none"> • Zone de transition entre les Alpes externes et les Alpes intermédiaires. Prairies de fauche remarquables dans le secteur d'Auzet. Grande richesse floristique. Pelouses xérophiles particulièrement développées. Pelouses sommitales intéressantes. • Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forêts caducifoliées 21 % ○ Forêts de résineux 15 % ○ Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues 9 % ○ Forêt artificielle en monoculture 4 % ○ Forêts mixtes 3 % • Ce site comprend la forêt domaniale de Barles, une petite partie de la forêt domaniale d'Auzet et une part des forêts communales de Barles, Auzet, Selonnet, Seyne et Verdaches. • DocOb : approuvé 	FR9301535 Auzet, Barles, Selonnet, Seyne, Verdaches
Zones spéciales de conservation (ZSC) Protection des habitats	COSTE PLANE – CHAMPEROUS <ul style="list-style-type: none"> • Site intéressant pour ses formations tufeuses. Les sites 9301525 et 9301523 sont complémentaires et adjacents (versant Nord – versant Sud). Site peu prospecté et mal connu. • Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forêts de résineux 19 % ○ Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, 16 % • Ce site comprend une partie de la forêt domaniale de Costebelle. • DocOb : démarche entamée 	FR9301525 Faucon, Le Lauzet
	BOIS DE MORGON - FORET DE BOSCODON – BRAGOUSSE <ul style="list-style-type: none"> • Belles hêtraies sapinières ; bois de pins de montagne sur gypse ; forêts de ravin. Zone caractérisée par une diversité biologique importante. • Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forêts de résineux 32 % ○ Forêts mixtes 29 % ○ Forêts caducifoliées 6 % ○ Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, 2 % • Ce site comprend une petite partie des forêts communales de Pontis et du Lauzet (limite nord de ces communes). • DocOb : approuvé (31/05/2007) 	FR9301523 Le Lauzet, Pontis <i>(majoritairement hors du territoire de la CFT)</i>

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Diagnostic de la filière forêt-bois

	HAUTE UBAYE - MASSIF DU CHAMBEYRON <ul style="list-style-type: none"> Ensemble de systèmes herbacés avec une gamme complète de pelouses sub-alpines et alpines calcicoles. Zone complémentaire du site FR9301504. Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, 20 % Forêts de résineux 10 % Ce site comprend une part de la forêt communale de St Paul sur Ubaye. DocOb : pas d'opérateur désigné pour l'instant 	FR9301524 Meyronnes, St Paul
Sites d'importance communautaire (SIC) Protection des habitats	DORMILLOUSE – LAVERCQ <ul style="list-style-type: none"> Forêts subnaturelles intéressantes très riches en biodiversité. Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> Forêts de résineux 25 % Forêts caducifoliées 1 % Ce site comprend les forêts domaniales du Laverq et de Gimette, une petite partie de la forêt domaniale de La Blanche et une part des forêts communales de Méolans-Revel et du Lauzet. DocOb : approuvé (04/09/2008), animateur : ONF 04 	FR9301529 St Vincent, Le Vernet, Montclar, Seyne, Le Lauzet, Les Thuiles, Méolans, Uvernet
	LA TOUR DES SAGNES - VALLON DES TERRES PLEINES – ORRENAYE <ul style="list-style-type: none"> Ce site est remarquable par la représentativité des zones humides dans un excellent état de conservation. Composition du site : <ul style="list-style-type: none"> Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, 20 % Forêts de résineux 5 % Ce site comprend une part des forêts domaniales de Costebelle et du Bachelard et une part de la forêt communale de Jausiers. DocOb : pas encore validé, opérateur : ONF 04 	FR9301526 Enchastrayes, Jausiers, Larche, Uvernet
	PARC NATIONAL DU MERCANTOUR <ul style="list-style-type: none"> DocOb : validé, animateur : PN-Mercantour, charte N2000 disponible 	FR9301559 Jausiers, Larche, Uvernet
Directive Oiseaux	PARC NATIONAL DU MERCANTOUR <ul style="list-style-type: none"> DocOb : validé, animateur : PN-Mercantour, charte N2000 disponible 	FR9310035 Jausiers, Larche, Uvernet

4.3.2.2 Autres protections environnementales

Le territoire compte quelques autres sites faisant l'objet d'une protection environnementale.

Tableau 25. Description des autres sites protégés en forêt (DREAL PACA)

Réserve biologique ONF	LE LAVERQ Réserve biologique intégrale. <i>Ce site comprend l'ensemble de la forêt domaniale du Laverq.</i>	Méolans-Revel
	BACHELARD Réserve biologique intégrale en projet. <i>Ce site comprend une partie de la forêt domaniale du Bachelard</i>	Uvernet-Fours
APB	PLATEAU DE DORMILLOUSE <i>Ce site comprend une partie de la forêt communale du Lauzet.</i>	Le Lauzet
ENS	LE LAVERQ <i>Ce site comprend l'ensemble de la forêt domaniale du Laverq, la création de cet ENS est en cours.</i>	Méolans-Revel

4.3.3 Une biodiversité ordinaire à prendre en compte

Le rôle environnemental des forêts du territoire est reconnu par les différents acteurs. Néanmoins sa présence importante conduit certains d'entre eux à mettre en avant l'intérêt des milieux ouverts pour la biodiversité.

Graph 12. Perception du rôle « biodiversité » des forêts (enquête réalisée dans le cadre de la CFT)

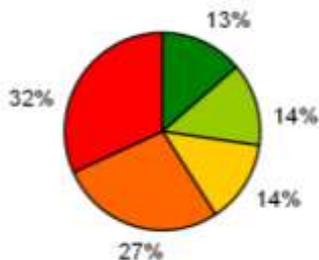
(tout public, 73 questionnaires)



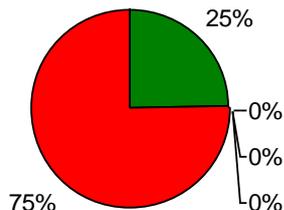
Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Diagnostic de la filière forêt-bois

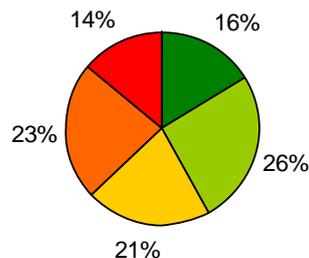
élus, 22 questionnaires



Professionnels, 8 questionnaires



Usagers, 43 questionnaires



Chacune à leur niveau, les communes agissent autour de cette question de la biodiversité. Ainsi par exemple :

- Auzet œuvre pour la conservation des fruitiers dans le cadre d'actions autour du pastoralisme ;
- Barles et Selonnet réfléchissent (avec d'autres communes extérieures au territoire) à la création d'un nouveau parc naturel régional (Monges) ;
- Selonnet projette de créer en forêt communale un Centre d'étude et de préservation de la faune sauvage ouvert au public, où les scientifiques pourront étudier la faune dans son milieu naturel ;
- Auzet veille à la conservation des vieux arbres et des feuillus dans le cadre de la préservation de la gélinotte ;
- Pontis protège ses peuplements de hêtres en mettant ceux qui se trouvent sur les terrains communaux sous le régime forestier et en réfléchissant à la manière d'agir pour ceux qui se trouvent sur des terrains privés ;
- ...

D'autre part le territoire compte plusieurs peuplements de pins à crochet autochtones sur Seyne, Jausiers, St Paul. Ceux-ci présentent des caractères intéressants en termes de qualité des bois par rapport aux peuplements plantés à partir d'autres provenances.

Dans le même ordre d'idée, un peuplement de genévriers thurifères au Lauzet pourrait faire l'objet d'une récolte de graines qui seraient ensuite mises en pépinière pour fournir une essence supplémentaire et adaptée pour les plantations de RTM ou alors être plantées dans des terrains plus fertiles afin d'obtenir des individus de diamètre important pour l'ébénisterie, le tournage, la fabrication de piquets... comme cela se fait en Espagne.

Dires d'acteurs :

« Il faut conserver la diversité des essences, au moins pour la biodiversité en attendant de trouver des moyens de valoriser le bois. »

« Il vaut mieux ne rien faire plutôt que de nuire à l'équilibre naturel. »

4.3.4 Santé des forêts et impacts des changements climatiques

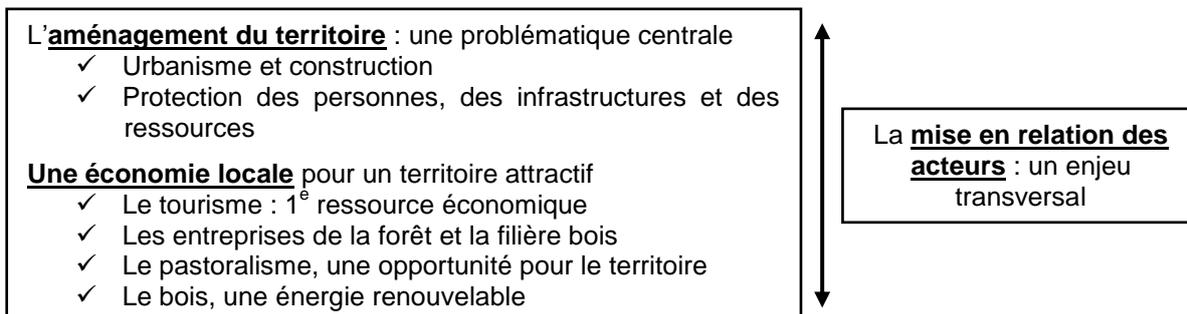
L'impact des changements climatiques est important en région PACA, pour la forêt méditerranéenne mais aussi en zone de montagne où l'on observe une remontée des forêts en altitude. Néanmoins, ce problème ne semble pas se poser de manière importante sur le territoire, si ce n'est peut-être une certaine montée en altitude des essences forestières qui peut aussi être due à une diminution des pressions agricoles.

En ce qui concerne l'état sanitaire des forêts du territoire, celui-ci est satisfaisant. On n'observe pas de dépérissements importants dans les peuplements. Des attaques de parasites ont lieu de manière cyclique sans mettre en danger la pérennité des espaces forestiers. Certains peuplements de pins affaiblis par de mauvaises conditions peuvent être assez massivement porteurs de gui.

Néanmoins, de nombreux acteurs font état du vieillissement des peuplements qui risque à terme de diminuer la valeur des bois.

5 Conclusion : les orientations pour la forêt et le bois au regard des politiques locales

Graph 13. En quoi la forêt et la filière bois peuvent-elles contribuer au développement du territoire ?



Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Diagnostic de la filière forêt-bois

CHAPITRE 3 : PLAN D' ACTIONS

6	Enjeux identifiés sur le territoire et réponse de la Charte Forestière	45
6.1	<i>La mise en relation des acteurs : un enjeu transversal</i>	45
6.2	<i>L'aménagement du territoire : une problématique centrale</i>	45
6.2.1	Urbanisme et construction	45
6.2.2	Protection des personnes, des infrastructures et des ressources	46
6.3	<i>Une économie locale pour un territoire attractif</i>	47
6.3.1	Le tourisme : 1 ^{ère} ressource économique locale	47
6.3.2	Les entreprises de la forêt et de la filière bois	47
6.3.3	Le pastoralisme, une opportunité sur le territoire	49
6.3.4	Le bois, une énergie renouvelable	49
7	Un scénario pour la mobilisation et l'utilisation locales du bois	50
7.1	<i>Mobilisation et utilisation du bois</i>	50
7.2	<i>Impact sur l'emploi</i>	51
8	Un plan d'actions en 6 axes	52
9	Calendrier de mise en œuvre	53

6 Enjeux identifiés sur le territoire et réponse de la Charte Forestière

6.1 La mise en relation des acteurs : un enjeu transversal

Rappel des points clefs du diagnostic :

Malgré la proximité géographique, les trois communautés de communes impliquées dans la CFT n'ont pas eu l'habitude de travailler ensemble.

Malgré la présence des différents maillons, la filière forêt – bois ne semble pas exister en tant que telle : les projets en cours ne sont pas toujours connus d'une collectivité à l'autre et restent généralement individuels, sans objectif de structuration locale.

La création de la Maison du Bois en 2007 pourrait être le point de départ d'une nouvelle dynamique.

ORIENTATIONS :

- Renforcer la gouvernance, la concertation et plus généralement le lien entre l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire sur les différents thèmes identifiés dans la Charte Forestière et développés ci-dessous.
- Souligner le rôle moteur des collectivités dans les différentes orientations du territoire.

Tableau 26. Enjeux et actions autour de la mise en relation des acteurs

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Regroupement des entreprises et rentabilité d'une filière bois locale (gestion et équipements des forêts privées et publiques, approvisionnement en bois pour les exploitants et les transformateurs, mutualisation de moyens, coopération et communication, vente des produits transformés, débouchés locaux et labellisation).	<p>ANIMATION</p> <p>A.1 (+++) : Animer la Charte Forestière : organisation de la mise en œuvre des actions, suivi et évaluation de la CFT</p> <p>GESTION FORESTIÈRE</p> <p><i>Cf. paragraphe filière et entreprises locales (Action E.1)</i></p> <p>E.4 (++) : Organiser le lien entre propriétaires de la ressource, exploitants et utilisateurs de bois</p>
Concertation et partenariats (public-privé), harmonisation et conciliation des différents usages des forêts.	<p>TRANSFORMATION ET UTILISATION DU BOIS</p> <p><i>Cf. paragraphe filière et entreprises locales (Action D.1)</i></p> <p><i>Cf. paragraphe tourisme (Action B.3)</i></p> <p>D.4 (+) : Développer la commercialisation des produits bois locaux vers l'extérieur du territoire</p>

6.2 L'aménagement du territoire : une problématique centrale

6.2.1 Urbanisme et construction

Dans ce territoire montagnard et rural, les questions liées à l'urbanisme sont importantes du fait des conséquences que cela peut avoir sur le paysage, la qualité de vie des habitants et du fait de l'importance des hébergements de tourisme. La place du bois et de la forêt dans les questions liées à l'urbanisme se résume actuellement généralement à des réglementations en termes de pourcentage de bois apparent dans les constructions et de classement en zones naturelles (ZN) des espaces forestiers dans les documents d'urbanisme.

Néanmoins, du fait de l'engagement du territoire dans des démarches de développement durable et d'économies de l'énergie et des évolutions en matière de réglementation, le bois et les ressources naturelles locales jouent un rôle croissant en matière de construction. Il s'agit donc de poursuivre et renforcer la stratégie du territoire pour l'utilisation, en circuits courts, d'une ressource forestière présente mais actuellement insuffisamment valorisée. Cette ressource qui est utilisable dans la construction, la rénovation et l'aménagement urbain en général participe à l'image du territoire.

Rappel des points clefs du diagnostic :

Le territoire compte 11 000 habitants et à peu près autant de résidences secondaires ainsi que de nombreux hébergements touristiques (hôtels, résidences de tourisme, gîtes...)

On compte une dizaine d'entreprises de charpente et construction bois qui œuvrent principalement sur le territoire et représentent environ la moitié de l'activité locale en terme de construction et rénovation.

Ces entreprises utilisent majoritairement du bois extérieur au territoire faute d'une première transformation capable de répondre à leurs demandes. Deux projets de scieries plus « industrielles » sont néanmoins en cours et devraient permettre de pallier en partie à ce problème.

ORIENTATIONS :

- *Accroître l'utilisation du bois, des PLU aux marchés publics et en particulier à travers l'architecture, dans les bâtiments publics, qui jouent ainsi un rôle de vitrine, et dans l'immobilier de loisir, qui représente un poids considérable en ce qui concerne la construction et surtout la rénovation sur le territoire.*
- *Accroître la valeur ajoutée de la ressource bois locale, du producteur forestier au consommateur de produits transformés.*
- *Renforcer la capacité des entreprises à utiliser le bois construction (et le bois énergie) en privilégiant la ressource mobilisée et transformée localement.*

Tableau 27. Enjeux et actions autour du bois construction

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Diversification de l'économie locale par la qualification et la classification des bois mis en vente, la réponse aux demandes locales (charpentiers et constructeurs notamment) et la proposition de produits locaux de qualité (pouvant répondre à des normes locales).	CONSTRUCTION BOIS C.1 (++) : Faire évoluer collectivement les règles d'urbanisme et développer la construction bois sur le territoire (constituer un réseau de bâtiments exemplaires, informer et l'accompagner dans la construction bois) C.2 (++) : Développer les compétences des entreprises locales par leur formation et leur labellisation (RT 2012, label Bois des Alpes, certifications BBC, PEFC...)
Qualité de l'accueil des nouvelles entreprises, visibilité, transmissions et reprises des entreprises locales, formation et gestion prévisionnelle des emplois.	INNOVATIONS <i>Cf. paragraphe filière et entreprises locales (Actions D.1 et D.3)</i>

6.2.2 Protection des personnes, des infrastructures et des ressources

Du fait de sa localisation et de la nature de ses terrains, le territoire est fortement soumis aux risques naturels, un sujet important pour les élus, les habitants. Si des actions en faveur de la protection et de la sécurité des personnes et des infrastructures sont en œuvre depuis longtemps, le maintien de ce rôle de protection avec le renouvellement des peuplements doit être assuré.

En prenant en compte les effets actuels et à venir des changements climatiques et les habitudes de vie, il s'agit de poursuivre la stratégie du territoire autour de l'évolution des forêts à rôle de protection, mais aussi de la protection des forêts contre les incendies (gestion et équipements) et de la protection des ressources naturelles et indispensables telles que l'eau, majoritairement captée dans des espaces forestiers.

Rappel des points clefs du diagnostic :

Les 16 forêts domaniales du territoire (5 400 ha forestiers) sont presque uniquement dédiées à la protection et ont été plantées par le service de restauration des terrains de montagne (RTM) dès le milieu du XIXe siècle.

Le risque incendie est assez faible sur le territoire, néanmoins le déclenchement d'un sinistre peut avoir des conséquences importante du fait de la difficulté de la lutte (équipement) et du risque de reprise de l'érosion sur les versants mis à nu.

La présence d'une couverture forestière à proximité des captages permet de garantir une eau de qualité épurée à moindre frais. Il arrive que certaines communes du territoire connaissent des problèmes de qualité de l'eau suite aux exploitations forestières.

ORIENTATIONS :

- *Favoriser la sécurité des biens et personnes et le maintien du paysage à travers le renforcement des moyens de lutte contre les incendies de forêts et la protection des peuplements, ainsi que le maintien et le renouvellement des forêts à rôle de protection.*
- *Renforcer la qualité de vie et l'image du territoire à travers le rôle des forêts dans la protection des ressources naturelles locales telle que l'eau, mais aussi la biodiversité, les forêts anciennes...*

Tableau 28. Enjeux et actions autour de la protection

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Valorisation du bois issu des peuplements ayant un rôle de protection ainsi que ceux dont la gestion a de forts impacts paysagers	E.6 (+) : Mettre en place des moyens d'incitation à l'exploitation des peuplements difficiles d'accès lors des coupes faciles situées à proximité E.7 (-) : Mettre en place des moyens de préventions (et lutte) contre les incendies de forêts (identification des massifs, incitation à la gestion et amélioration de la desserte)
Activités de recherches liées à la biodiversité et aux milieux forestiers	F.2 (-) : Définir un / des massif(s) forestiers à laisser en libre évolution afin d'en étudier et d'en suivre l'évolution dans un but scientifique et de valorisation auprès du public

6.3 Une économie locale pour un territoire attractif

6.3.1 Le tourisme : 1^{ère} ressource économique locale

Le tourisme est la 1^{ère} ressource économique locale. L'attractivité du territoire s'appuie l'été sur son caractère montagnard, ses paysages et ses richesses naturelles et l'hiver sur la présence de plusieurs stations de ski conviviales et familiales.

Depuis plusieurs années le territoire s'engage vers la diversification de son offre touristique afin d'améliorer son attractivité en toute saison. Cela passe notamment par la valorisation des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles locales. La forêt et l'ensemble de ses produits et savoir-faire contribuent ainsi au développement d'un éco-tourisme « toute saison » qu'il convient de renforcer afin de mettre en avant l'image et la typicité du territoire.

Rappel des points clefs du diagnostic :

Le tourisme est la 1^{ère} ressource économique de la Vallée de l'Ubaye depuis les années 1960. Il génère 3 millions de nuitées/an pour environ 137 M€ de retombées financières. Sur le Pays de Seyne le tourisme représente environ 1,2 millions de nuitées/an, soit près de 44 M€ de retombées financières.

Le territoire compte environ 1 200 km de sentiers balisés, en et hors forêts, dont certains aménagés pour la découverte du patrimoine naturel, culturel ou historique local (arboretums, panneaux d'information).

Les nombreux accompagnateurs, associations sportives, de chasseurs, pêcheurs, les habitants dans le cadre de leurs loisirs... se partagent le milieu sans que cela n'entraîne de conflits comme il en existe dans d'autres territoires de la région ou du département.

ORIENTATIONS :

- Favoriser la structuration d'un véritable éco-tourisme local qui prenne en compte toutes les dimensions liées aux hommes, à la forêt et au bois, dans les domaines de l'innovation, des produits, des savoir-faire et de l'image du territoire.
- Améliorer la prise en compte des impacts de l'ensemble des activités du territoire et des rôles des forêts les uns sur les autres (fréquentation, exploitation, tourisme, biodiversité, paysages) et y répondre efficacement, dans un esprit de concertation et de communication.

Tableau 29. Enjeux en actions autour du tourisme

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Identité du territoire à travers les forêts et la filière bois, au niveau touristique (produits touristiques spécifiques, type de public visé...) et de la communication (recueil, vulgarisation et diffusion des connaissances sur l'environnement, les milieux naturels, le patrimoine, la culture...).	<p>IMAGE DU TERRITOIRE AUTOUR DU BOIS</p> <p>B.2 (++) : Valoriser le bois dans l'image du territoire (mobiliers urbains, signalétique, jeux...)</p> <p>B.3 (+) : Valoriser les savoir-faire locaux auprès du grand public par des réalisations disponibles dans des lieux de passage</p>
Gestion des conditions de circulation et d'accès aux milieux forestiers (exploitation et loisirs), en prenant en compte leurs impacts et en veillant au respect des réglementations (notamment vis-à-vis des véhicules à moteur et remise en état des sentiers après coupe).	<p>FORÊT ET TOURISME</p> <p>F.1 (+) : Mettre en place un espace de concertation, des documents d'information, des personnes ressources pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le lien entre les différents usagers des forêts et informer sur les questions liées aux réglementations - mettre en place un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public - identifier et valoriser les espaces forestiers remarquables et le patrimoine lié à la forêt et au bois - permettre au public de s'approprier l'information et les connaissances sur les richesses de l'environnement et de la biodiversité forestière - fournir l'information et aider à la préparation de manifestations en forêt ou liées à la forêt et au bois

6.3.2 Les entreprises de la forêt et de la filière bois

Au-delà de la filière touristique qui est le moteur de l'activité économique, le territoire comprend un tissu d'entreprises, souvent artisanales, qui permet d'avoir une activité économique et de services qui répond aux besoins locaux. Ainsi, le renforcement et le développement de la filière bois, forte de plus d'une centaine d'emplois locaux et d'une cinquantaine d'entreprises liées à l'exploitation, la transformation et la formation, fait partie des priorités du territoire depuis longtemps et notamment dans le cadre du contrat de redynamisation dans la Vallée de l'Ubaye (scierie de Jausiers, école d'ébénisterie...).

Il s'agit donc de poursuivre et renforcer la politique de développement économique durable du territoire autour des ressources locales telles que le bois. Cela passe par la concertation entre les acteurs et l'appui aux entreprises

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Stratégie et plan d'actions

locales, la reconnaissance et la valorisation du territoire autour de savoir-faire locaux et de ressources phares (mélèze) et la recherche et l'innovation comme atout local.

Rappel des points clefs du diagnostic :

Les forêts du territoire :

- 51 300 ha d'espaces boisés dont 37 600 ha de forêt de production,
- 39 forêts publiques dont 16 domaniales (47% de la surface boisée de production),
- des forêts privées très morcelées (en moyenne moins de 4 ha/propriétaire en plusieurs parcelles).

Les entreprises de la filière :

- 4 exploitants forestiers dont l'un des plus importants de PACA et un autre spécialisé dans le bois énergie,
- 3 petites scieries individuelles, une scie mobile et une douzaine de particuliers équipés pour le sciage,
- 2 projets d'implantation de scieries,
- une dizaine de charpentiers et entreprises de construction bois,
- une trentaine d'artisans : menuisiers, ébénistes...,
- des savoirs faire rares : ski en bois haut de gamme, lutherie et fabrication de fusils en exemplaire unique,
- la Maison du bois : vitrine pour les artisans et lieu de rencontre et de construction de la filière,
- 2 lieux de formation : École supérieure d'ébénisterie (formations longues), Atelier de la Vis (stages courts).

Les volumes en jeu :

- 6 Mm³ de bois sur pied (95% de résineux) dont 2 Mm³ de mélèze,
- une production naturelle d'environ 4,9 m³/ha/an,
- 20 000 m³/an récoltés à 80% en forêt publique dont 60% en bois d'œuvre,
- moins de 1 500 m³ sciés localement.

ORIENTATIONS :

- Augmenter la rentabilité de la filière, de la gestion de la ressource à la commercialisation de produits bois qualifiés.
- Renforcer les moyens de mobilisation des ressources forestières locales au niveau des propriétaires et des gestionnaires en veillant au maintien de la biodiversité et de la qualité des espaces naturels.
- Poursuivre le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de renforcer les entreprises locales et les implantations sur le territoire ainsi que les partenariats, en privilégiant les ressources et savoir-faire locaux.

Tableau 30. Enjeux en actions autour de la filière « forêt-bois »

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
<p>GESTION FORESTIÈRE</p> <p>Gestion des conditions de circulation et d'accès aux milieux forestiers, en prenant en compte leurs impacts et en veillant au respect des réglementations.</p> <p>Connaissance de la ressource en qualité et possibilité réelle de gestion (économie, animations...).</p>	<p>GESTION FORESTIÈRE</p> <p><i>Cf. paragraphe Mise en relation des acteurs (Action E.4 (++)</i></p> <p>E.1 (++) : Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre</p> <p>E.2 (++) : En lien avec l'action E.1, améliorer la circulation des bois (desserte, points noirs, câble, scierie mobile, ruptures de charges...)</p> <p>E.3 (++) : Donner une meilleure visibilité en termes d'approvisionnement en fournissant à l'ensemble de la filière les informations relatives aux bois allant être mis sur le marché à moyen terme</p>
<p>TRANSFORMATION DU BOIS</p> <p>Diversification de l'économie locale par la qualification et la classification des bois mis en vente, la réponse aux demandes locales (charpentiers notamment) et la proposition de produits locaux de qualité et concurrentiels.</p> <p>Qualité de l'accueil des nouvelles entreprises, visibilité, transmissions et reprises des entreprises locales, formation et gestion prévisionnelle des emplois.</p> <p>Identité du territoire à travers les forêts et la filière bois, (labellisation, produits locaux, communication...)</p>	<p>ENTREPRISES LOCALES</p> <p><i>Cf. paragraphe Mise en relation des acteurs (Action D.4 (+))</i></p> <p><i>Cf. paragraphe Tourisme (Action B.2 (++)</i></p> <p>D.1 (+++) : Favoriser le développement et l'installation d'entreprises par la création de conditions favorables à l'installation et à la mutualisation de moyens de production et de vente</p> <p>D.2 (++) : Favoriser le regroupement des artisans et entreprises locales autour de la recherche et du développement de produits innovants à base de bois</p> <p>D.3 (++) : Favoriser l'utilisation des bois locaux par la diffusion des connaissances au sujet des usages spécifiques et des débouchés techniques du mélèze, la création et la diffusion d'un recueil des usages traditionnels et innovants des essences locales</p> <p>D.5 (-) : Développer la recherche et l'innovation en organisant des travaux à l'échelle des CFT et /ou de la région</p>

6.3.3 Le pastoralisme, une opportunité sur le territoire

L'élevage ovin et bovin est une activité importante sur le territoire et le département a été moteur sur les questions liées au sylvo-pastoralisme. De plus, l'élevage et le sylvo-pastoralisme permettent de maintenir la qualité du paysage, de favoriser la biodiversité et donc la qualité générale du territoire qui fait son attractivité touristique et la qualité de vie des habitants. Il s'agit donc de renforcer l'action du territoire autour de cette activité.

Rappel des points clefs du diagnostic :

Les alpages des hautes vallées de l'Ubaye sont des lieux importants de transhumance mais l'élevage est aussi une activité sédentaire importante sur le territoire, avec des demandes en pâturages qui progresse face à la colonisation d'anciens prés par des accrus de pins.

La plupart des forêts publiques font l'objet de convention de pâturage et plusieurs expériences (regroupement de propriétaires, régénération forestière et pâturage) concluantes ont été menées sur le territoire.

ORIENTATION :

- *Maintenir la qualité des paysages, valoriser les espaces boisés non gérés et améliorer la biodiversité à travers le renforcement de l'action du territoire autour des activités pastorales et sylvo-pastorales et notamment à travers la confortation des systèmes pastoraux sédentaires (originaux et nombreux sur le Pays de Seyne et la Vallée de l'Ubaye).*

Tableau 31. Enjeux et action autour du pastoralisme

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Maintien des systèmes agro-sylvo-pastoraux, des milieux ouverts et gestion des essences et peuplements liés au pastoralisme, conséquences de la déprise agricole (paysage, milieux naturels...) et gestion des conflits entre pastoralisme et tourisme.	<p>E.5 (++) : Intégrer la gestion de terrains pastoraux dans la mobilisation du bois en combinant les pratiques pastorales et les interventions mécaniques pour la production de bois énergie notamment</p> <p>E.8 (-) : Favoriser la mobilisation de petits lots de bois par l'identification d'agriculteurs intéressés pour diversifier leur activité</p>

6.3.4 Le bois, une énergie renouvelable

Le territoire, appuyé par les politiques régionales et européennes, est fortement engagé autour des problématiques liées aux énergies renouvelables et aux économies d'énergies, en lien avec l'objectif de réduction des impacts du changement climatique. Si le bois participe activement au stockage de carbone, de la forêt au matériau, son utilisation sous forme combustible sur le territoire contribue à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire est actuellement moteur dans l'utilisation du bois énergie au niveau du département avec plusieurs réseaux de chaleur, dont le plus important en termes d'utilisation de plaquettes forestières, et de nombreux projets à plus ou moins court terme. Il s'agit donc de conforter ce développement qui permet au territoire de renforcer son exemplarité dans le domaine du développement durable.

Rappel des points clefs du diagnostic :

6 chaufferies alimentées en plaquettes forestières locales (780 T/an) fonctionnent actuellement, dont le plus gros réseau de chaleur du département à Seyne les Alpes. 16 projets devraient voir le jour dans les années à venir pour une consommation prévue autour de 4 000 T/an de plaquettes forestières.

D'autre part, le bois, et généralement le bois bûche, est un moyen de chauffage utilisé par les habitants du territoire, en appoint mais aussi comme source unique d'énergie. Les demandes en affouages augmentent et certaines communes peinent à y répondre.

ORIENTATIONS :

- *Renforcer l'utilisation du bois énergie sur le territoire. Accroître en particulier la ressource mobilisable ainsi que les sources d'approvisionnement en veillant à recourir à des circuits courts.*
- *Valoriser l'exemplarité et la technicité acquise par le territoire dans ce domaine*

Tableau 32. Enjeux et actions autour du bois énergie

ENJEUX	ACTIONS (cf. paragraphe 8 Un plan d'actions en 6 axes)
Mobilisation du bois énergie (par exemple peuplements de protection, difficiles d'accès, terrains de pâturage...) avec une commercialisation et une qualité adaptée aux besoins locaux.	B.1 (+++) : Promouvoir et développer l'utilisation du bois énergie, de la gestion forestière à l'utilisation du bois en passant par sa transformation.

7 Un scénario pour la mobilisation et l'utilisation locales du bois

7.1 Mobilisation et utilisation du bois

Tableau 33. Scénario à moyen terme sur la mobilisation et l'utilisation des bois locaux

Scénario actuel	m ³ /an	Leviers, éléments de variations	m ³ /an	Scénario à moyen terme
Volume récoltable en forêt publique	36 000	Charte Forestière – Axe E	45 000	Volume récoltable en forêt publique et privée
Volume récolté bois rond	20 000	Charte Forestière – Axe E	30 000	Volume récolté bois rond
Volume récolté bois d'œuvre	12 000	Charte Forestière – Axes D & E	18 000	Volume récolté bois d'œuvre bois rond
Transformation locale : 3 scieries individuelles, 1 scie mobile	1 200	Charte Forestière – Axes C & D	8 000	Transformation locale : création de 2 nouvelles scieries
Export	9 600	Acheteur à l'export, concurrence	9 000	Export
Scieries 05, reste du 04	1 200	Acheteur à l'export, concurrence	1 200	Scieries 05, reste du 04
Volume récolté BIBE	8 000	Charte Forestière – Axe E	12 000	Volume récolté BIBE
PLU, immobilier de loisir / rénovation, réglementation thermique 2010, Marché public, image locale, capacité des entreprises à répondre à la demande	≈ 5 000 (50% par des entreprises du territoire)	Charte Forestière – Axe C		PLU, image des stations et du territoire, conseil pour l'utilisation de bois dans la construction, promotion du bois local, marchés publics (label et marque), vente de sciages labellisés, réglementation thermique 2012, capacité des entreprises bois construction / ossature / BBC.
sciage produit à 40 % de rendement (12 000 m ³)	4 800		7 200	sciage produit à 40 % de rendement (18 000 m ³)
part locale en sciage (4 scieries)	600	Charte Forestière – Axe D ; 2 nouvelles scieries	3 200	production locale en sciage (6 scieries)
Part externe	4 200		4 000	production externe en sciage
Utilisation des sciages locaux <	600	Charte Forestière – Axes B, C & D	1 200	Utilisation des sciages locaux
vente externe de sciage local	0	Débouchés, concurrence, labellisation	2 000	Vente externe de sciage local
Utilisation locale de PF (T/an)	780	Charte Forestière – Axe B ; augmentation du parc de chaudières	3 500	Utilisation locale de PF (T/an)
<i>soit en m³ bois rond</i>	<i>1 500</i>		<i>6 000</i>	<i>soit en m³ bois rond</i>

7.2 Impact sur l'emploi

Tableau 34. État actuel et possibilité d'évolution pour les emplois de la filière forêt-bois

Scénario actuel	Emplois salariés		emplois	Scénario à moyen terme
6 entreprises d'exploitation	25	impact sur l'emploi	Y	6 entreprises d'exploitation
3 scieries + 1 scierie mobile	0	Impact sur la valeur ajoutée	Y	5 scieries + 1 scierie mobile
10 entreprises de charpenterie	26	Impact sur la valeur ajoutée Impact sur le bilan carbone territoire	Y	Z entreprises de charpente
22 entreprises d'ébénisterie	20	Impact sur la valeur ajoutée	Y	Z entreprises d'ébénisterie
3 entreprises de commercialisation du bois	26		Y	Z entreprises de commercialisation du bois
Maison du Bois, 2 centres de formation	≈ 10	Valorisation et savoir-faire locaux	Y	Maison du Bois, 2 centres de formation
1 Unité territoriale ONF	≈ 20		Y	1 Unité territoriale ONF

Source : INSEE 2010 pour les 5 premières lignes du tableau

8 Un plan d'actions en 6 axes

Tableau 35. Axes de travail et intitulés des actions de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Intitulé de la fiche action	N°	Description
A/ ORGANISER LA CONCERTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	A.1	[+++] Animer la Charte Forestière : organisation de la mise en œuvre des actions, suivi et évaluation de la CFT
B/ PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE A TRAVERS LE MATÉRIAU BOIS	B.1	[+++] Promouvoir et développer l'utilisation du bois énergie, de la gestion forestière à l'utilisation du bois en passant par sa transformation
	B.2	[++] Valoriser le bois dans l'image du territoire (mobilier urbain, signalétique, jeux...)
	B.3	[+] Valoriser les savoir-faire locaux auprès du grand public par des réalisations disponibles dans des lieux de passage
C/ RENFORCER L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX A TRAVERS LA CONSTRUCTION	C.1	[++] Faire évoluer collectivement les règles d'urbanisme et développer la construction bois sur le territoire (constituer un réseau de bâtiments exemplaires, informer et l'accompagner dans la construction bois)
	C.2	[++] Développer les compétences des entreprises locales par leur formation et leur labellisation (RT 2012, label Bois des Alpes, certifications BBC, PEFC...)
D/ DÉVELOPPER ET VALORISER LES ENTREPRISES LOCALES DE TRANSFORMATION DU BOIS	D.1	[+++] Favoriser le développement et l'installation d'entreprises par la création de conditions favorables à l'installation et à la mutualisation de moyens de production et de vente
	D.2	[++] Favoriser le regroupement des artisans et entreprises locales autour de la recherche et du développement de produits innovants à base de bois
	D.3	[++] Favoriser l'utilisation des bois locaux par la diffusion des connaissances au sujet des usages spécifiques et des débouchés techniques du mélèze, la création et la diffusion d'un recueil des usages traditionnels et innovants des essences locales
	D.4	[+] Développer la commercialisation des produits bois locaux vers l'extérieur du territoire
	D.5	[-] Développer la recherche et l'innovation en organisant des travaux à l'échelle des CFT et /ou de la région
E/ RENFORCER LA MOBILISATION DU BOIS	E.1	[++] Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre
	E.2	[++] En lien avec l'action E.1, améliorer la circulation des bois (desserte, points noirs, câble, scierie mobile, ruptures de charges...)
	E.3	[++] Donner une meilleure visibilité en termes d'approvisionnement en fournissant à l'ensemble de la filière les informations relatives aux bois allant être mis sur le marché à moyen terme
	E.4	[++] Organiser le lien entre propriétaires de la ressource, exploitants et utilisateurs de bois
	E.5	[++] Intégrer la gestion de terrains pastoraux dans la mobilisation du bois en combinant les pratiques pastorales et les interventions mécaniques pour la production de bois énergie notamment
	E.6	[+] Mettre en place des moyens d'incitation à l'exploitation des peuplements difficiles d'accès lors des coupes faciles situées à proximité
	E.7	[-] Mettre en place des moyens de préventions (et lutte) contre les incendies de forêts (identification des massifs, incitation à la gestion et amélioration de la desserte)
	E.8	[-] Favoriser la mobilisation de petits lots de bois par l'identification d'agriculteurs intéressés pour diversifier leur activité
F/ VALORISER LES FORÊTS, LE BOIS ET LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LE TOURISME	F.1	[+] Mettre en place un espace de concertation, des documents d'information, des personnes ressources pour : - gérer le lien entre les différents usagers des forêts et informer sur les questions liées aux réglementations - mettre en place un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public - identifier et valoriser les espaces forestiers remarquables et le patrimoine (naturel et humain) lié à la forêt et au bois - permettre au public de s'approprier l'information et les connaissances sur les richesses de l'environnement et de la biodiversité forestière - fournir l'information et aider à la préparation de manifestations en forêt ou liées à la forêt et au bois
	F.2	[-] Définir un / des massif(s) forestiers à laisser en libre évolution afin d'en étudier et d'en suivre l'évolution dans un but scientifique et de valorisation auprès du public

En vert : [+++] et [++] actions prioritaires, lancées rapidement et / ou avec un niveau d'intervention fort
En jaune : [+] actions lancées selon les opportunités
En rouge : [-] actions citées pour mémoire

Pour le détail des actions, voir les fiches actions en annexe, p. 55 à 67.

9 Calendrier de mise en œuvre

		Mise en œuvre	Suivi	Animation									
N°	Intitulé de l'action	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
ORGANISER LA CONCERTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS													
A (+++)	Animation de la charte forestière	Animation CFT											
PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE A TRAVERS LE MATÉRIAU BOIS													
B 1 (+++)	Promotion et développement du bois énergie	Plan d'action PAT											
B2 (++)	Valoriser le bois dans l'image du territoire	Appel à projet		Réalisation		Promotion							
B3 (+)	Valoriser les savoir-faire auprès du public	Promotion – selon opportunité											
RENFORCER L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX													
C1.1 (++)	Agir auprès des services de l'urbanisme					Réal.							
C1.2 (++)	Définir une charte sur l'utilisation locale du bois construction					Réal.							
C1.3 (++)	Réseau de bâtiments exemplaires							Réalisation					
C1.4 (++)	Informers les particuliers, opérateurs touristiques, collectivités												
C2 (++)	Former / labelliser les entreprises												
DÉVELOPPER ET VALORISER LES ENTREPRISES LOCALES DE TRANSFORMATION DU BOIS													
D1 (+++)	Développement et installation d'entreprises												
D2 (++)	Regroupement d'artisans pour développer des produits												
D3 (++)	Utilisation des bois locaux			Étude mélèze		Diffusion et formation		Étude autre(s) essence(s)					
D4 (+)	Commercialisation des produits vers l'extérieur	Selon opportunité											
D5 (-)	Recherche et innovation à l'échelle de la région	Selon opportunité											
RENFORCER LA MOBILISATION DU BOIS													
E1 (++)	Planifier et mutualiser les coupes			Groupe travail		Action pilote							
E2 (++)	Améliorer la circulation (en lien avec E.1)			Groupe travail		Action pilote							
E3 (++)	Visibilité d'approvisionnement	En lien avec E.1											
E4 (++)	Bourse de travaux / parc à bois			Groupe travail		Réal.							
E5 (++)	Sylvo-pastoralisme			Groupe travail		Fiches		Expérimentat°					
E6 (+)	Incitation à l'exploitation des peuplements difficiles	Selon E.1 et E.2											
E7 (-)	Prévention incendies	Selon opportunité											
E8 (-)	Mobilisation de petits lots via les agriculteurs	Selon opportunité											
VALORISER LES FORÊTS, LE BOIS ET LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LE TOURISME													
F1.1, 2&6 (+)	Espace de concertation entre usagers des forêts			Groupe travail		Mise en œuvre							
F1.3&4 (+)	Patrimoine			Étude		Mise en œuvre du plan d'actions dédié							
F.2 (-)	Suivi de massif forestier en libre évolution	Selon opportunité											

ANNEXES

p. 55 à p. 73 : FICHES ACTIONS

Fiche action A.	Organiser la concertation et la mise en œuvre des actions (1 p.).....	55
Fiche action B.	Promouvoir l'image du territoire à travers le matériau bois (2 p.).....	56
Fiche action C.	Renforcer l'utilisation des bois locaux à travers la construction (2 p.).....	58
Fiche action D.	Développer et valoriser les entreprises locales de transformation du bois (3 p.).....	60
Fiche action E.	Renforcer la mobilisation du bois (4 p.)	63
Fiche action F.	Valoriser les forêts, le bois et la biodiversité à travers le tourisme (2 p.)	67
Plan de financement		70
Indicateurs de suivi des actions (3 p.).....		72

p. 75 à p. 92 : DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Carte 1.	Localisation du territoire	75
Carte 2.	Localisation des forêts privées et publiques (ONF, CoFor, CRPF).....	76
Carte 3.	Occupation du sol et peuplements forestiers (CARMEN, DREAL PACA : Corine Land Cover).....	80
Carte 4.	Localisation des secteurs proposés comme « chantiers pilotes » dans le PDM	81
Carte 5.	Localisation des parcelles pouvant être récoltées par câble dans la Vallée de l'Ubaye (ONF).....	82
Carte 6.	Localisation des chaufferies à plaquettes (OFME).....	83
Carte 7.	Localisation des principaux ouvrages RTM en forêt publique (ONF, service RTM)	84
Carte 8.	Localisation des unités pastorales (CERPAM).....	85
Carte 9.	Les enjeux paysagers du territoire (Atlas des paysages 04)	91
Carte 10.	Localisation des différents zonages environnementaux (CARMEN, DREAL PACA)	92

Fiche action A. Organiser la concertation et la mise en œuvre des actions (1 p.)

Enjeu

Organisation de la concertation et du lien entre les acteurs du territoire à travers les problématiques de la forêt et de la filière bois.

Objectif :

Animation de la Charte Forestière : organisation de la mise en œuvre des actions, suivi et évaluation de la CFT

A.1
+++

Localisation :

Territoire de la Charte Forestière

Situation initiale :

Le territoire Ubaye-Pays de Seyne s'est engagé dans la valorisation des ressources humaines, économiques et naturelles de son territoire afin de diversifier son activité basée principalement sur le tourisme. Une volonté politique collective sur les 3 Communautés de Communes a permis d'engager un diagnostic et un programme d'actions partagés par l'ensemble des acteurs dans un travail de concertation très suivi. Le diagnostic fait ressortir le besoin d'améliorer la plus value de la filière bois sur toute la chaîne de valeur, du propriétaire à la deuxième transformation, afin de valoriser l'emploi et les savoir-faire du territoire.

Description détaillée de l'action :

- 1- Animer et mettre en œuvre le programme d'actions de la charte forestière et du plan d'approvisionnement territorial.
- 2- Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire
- 3- Participer et mutualiser l'information, les compétences... dans le réseau des chartes forestières et les réseaux des territoires forestiers
- 4- Évaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs
- 5- Dans un second temps, établir un partenariat durable avec le reste du Pays SUD (dpmt 05) dans la perspective éventuelle d'un élargissement du périmètre de la Charte

Maître d'ouvrage :

CCVU, CCPS et CCUSP (dans un second temps, Pays SUD à confirmer)

Partenaires identifiés

Communes Forestières, Pays SUD

Échéance :

5 ans de 2012 à 2017

Coût estimatif en euros H.T. :

40 000 €/an

Partenaires financiers :

FEADER : mesure 341-A

Région : en complément de l'Europe (25%)

Département : en complément de l'Europe (15%)

Fiche action B. Promouvoir l'image du territoire à travers le matériau bois (2 p.)

Enjeu	
<i>Identité du territoire à travers les forêts et la filière bois, tant au niveau économique (labellisation, produits locaux, communication...) qu'au niveau touristique (produits touristiques spécifiques, type de public visé...) et de la communication (recueil, vulgarisation et diffusion des connaissances sur l'environnement, les milieux naturels, le patrimoine, la culture...).</i>	
Objectif : Promotion et développement de l'utilisation du bois énergie, de la gestion forestière à l'utilisation du bois en passant par sa transformation :	B.1 +++
1- Réalisation d'un PAT en parallèle du diagnostic de la Charte Forestière 2- Mise en œuvre d'un plan d'actions "post-PAT" en lien avec les actions de la CFT	
Valoriser le bois dans l'image du territoire à travers l'organisation de concours par exemple auprès des artisans locaux visant :	B.2 ++
- à l'utilisation du bois dans le mobilier urbain (présentoirs des OT, tables, bancs, rampes pour handicapés...) via la proposition d'une charte définissant une ligne spécifique pour le territoire, les essences à utiliser... - la signalétique (dans le cadre du projet d'homogénéisation de la CCPS) - la création de jeux en bois d'intérieur (pour les OT, restaurants...) et d'extérieur (aménagement urbain, aire de jeux en forêt)	
Valoriser les savoir-faire locaux auprès du grand public par différentes réalisations disponibles dans des lieux de passage et lors d'événements locaux (OT, Maison du Bois, événementiels...)	B.3 +
Localisation : périmètre de la Charte forestière	
Situation initiale :	
Les communes et communautés de communes ont réalisé depuis plusieurs années des chaufferies bois alimentées pour partie avec la ressource locale. La charte forestière, avec l'animation prévue, permettra de poursuivre ce développement à partir d'un diagnostic précis de la ressource et des conditions économiques.	B1
Une action de promotion du meuble Ubayen est engagée, à partir de la publication d'un ouvrage de référence, issu d'une recherche des caractéristiques et traditions de travail du bois. Cet ouvrage prend aussi en compte la dimension moderne du travail du bois et constitue un outil de promotion. Des artisans, une association (la Sabença de la Valeia, Connaissance de la Vallée) et la Maison du Bois se sont impliqués afin de présenter ce travail à la fête du bois 2012, pour mieux valoriser le savoir faire et la culture forestière du territoire. Les actions de la charte, en lien avec celles du Pays SUD dans le cadre du label "Pays d'Art et d'Histoire", faciliteront la promotion et la dimension culturelle du travail local du bois.	B2
La fête du bois, organisée tous les 2 ans dans la vallée de l'Ubaye (Méolans-Revel) depuis 2006, permet de valoriser les professionnels et constitue un événement local important. La diffusion et la promotion des savoir-faire traditionnels et contemporains sur le territoire et au delà constituent un enjeu important. Le territoire de la charte possède plus de 10 000 lits touristiques et accueille plus d'un million de nuitées.	B3
Description détaillée de l'action :	
1- Réalisation d'un PAT en 2012 et proposition d'actions "post-PAT" recoupant ou complétant la CFT PAT.1- "Mobilisation du bois" : cf. actions E1 et E2 PAT.2- "Valorisation du bois" : cf. actions C PAT.3- "Approvisionnement" :	B1
- Création d'1 à 2 nouvelles plateformes de stockage et / ou agrandissement de la plateforme existante pour assurer au territoire la capacité d'approvisionner les chaufferies existantes, en projet et en construction. - Sécurisation des approvisionnements et facilitation du recours aux circuits courts l'étude et la mise en place de contrats d'approvisionnement avec les entrepreneurs locaux (chaufferie, scierie et forêt)	
Organiser des concours ou appels à projets tout au long de la mise en oeuvre de la CFT visant à faciliter le regroupement d'artisans locaux dans la conception de ligne de mobilier et objets locaux en bois. Concours/Appel à projet n°1 : conception d'un "point jeux" pour les sites d'accueil du public (OT, mairies, musées, restaurants...)	B2
- Recenser les artisans et les réalisations proposées - Regrouper les structures intéressées par l'achat des créations - Rédiger le cahier des charges permettant de valoriser le bois local et les actions collectives - Lancer l'appel en laissant un délais de réponse compatible avec l'activité des artisans locaux - Publication des résultats - Mise en service : investissement par l'achat de produits issus du concours	
Par la suite d'autres concours ou appels à projet pourront viser à la proposition d'une charte pour de la signalétique en bois, la création de mobilier urbain...	

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

Communiquer et diffuser l'information sur le bois, la forêt, les savoir-faire au sein, et à l'extérieur, du territoire. Il pourra s'agir d'évènements ponctuels de type conférences, causeries... ou de réalisations pérennes (expositions, réalisations audio-visuelles, NTIC...)	B3
Maître d'ouvrage : 1- Élaboration du PAT : CCVU, CCPS et CCUSP (convention tri-partite) PAT.1 & 2 - Actions post-PAT "Mobilisation" & "Valorisation" cf. actions n° E1, E2 et C PAT.3- Collectivité et entreprises du territoire selon les projets	B1
Concours n° 1 : OT Seyne, Point accueil Montclar, Point accueil Selonnet, OT du Sauze (?), PN-Mercantour (?) Autres concours et / ou appels d'offres : à définir au fur et à mesure	B2
CCVU, CCPS et CCUPS pour ce qui relève de l'animation. Structure(s) concernée(s) pour les réalisations	B3
Partenaires identifiés : Pays SUD, IFFC, ONF, Coopérative Provence Forêt, exploitants, maitres d'œuvre de chaufferies, collectivités Collectivités, Pays SUD, Maison du Bois, OT et points accueil, associations, centres de formation, entreprises et groupements ainsi que leurs représentants Maison du Bois, Office du tourisme, Association Sabença de la Valeia	B1
	B2
	B3
Échéance : Rendu PAT fin 2012 Mise en œuvre du plan d'actions PAT 2013 à 2016	B1
2012-2013 Concours/Appel à projet ; 2013 réalisation ; 2014-2015 promotion	B2
2013 à 2016 action de promotion	B3
Coût estimatif en euros H.T. : Réalisation de l'étude PAT : 50 000 € Mise en œuvre des actions : à voir	B1
10 000 € pour l'organisation des concours et jusqu'à 150 000 € d'investissement	B2
à voir selon opportunité	B3
Partenaires financiers : CIMA mesure 4 - 1.2.3 : "bois énergie" FEADER mesure 323-D : "Conservation et valorisation du patrimoine naturel" AE: investissements matériels et immatériels (étude, animation, accueil, signalétique) CE: entretien, restauration et mise en valeur CPER : à confirmer (cf. mesures IV-2 et III-7.2) Région : F5 "Dispositif en faveur des stratégies locales de développement" + dispositif économie et/ou tourisme Département : à définir	

Fiche action C. Renforcer l'utilisation des bois locaux à travers la construction (2 p.)

Enjeu

Diversification de l'économie locale par la qualification et la classification des bois mis en vente, la réponse aux demandes locales (charpentiers et constructeurs notamment) et la proposition de produits locaux de qualité (pouvant répondre à des normes locales).

Objectif :

Faire évoluer collectivement les règles d'urbanisme et développer la construction bois sur le territoire par :

- la création, à l'aide d'un architecte / bureau d'étude, d'un document (charte) pour l'utilisation du bois dans la construction (essences, ligne, charpente, façade...)
- l'information sur les règles d'urbanisme, des idées de coûts, des contacts locaux... à l'attention des personnels des mairies, des services instructeurs de permis de construire, des habitants...
- la constitution d'un réseau de bâtiments exemplaires afin de favoriser le développement de la compétence des entreprises et l'emploi local
- la communication, l'information et l'accompagnement dans la construction

C.1
++

Développer les compétences des entreprises locales par leur formation et leur labellisation en organisant des sessions d'informations / formation sur la RT 2012 et ses conditions de mises en œuvre, le label Bois des Alpes, les certifications BBC, PEFC...

C.2
++

Localisation : Territoire de la charte forestière, Communautés de Communes et communes

Situation initiale :

Le territoire se trouve dans un contexte montagnard avec une utilisation traditionnelle du bois construction plus importante que sur la zone méditerranéenne du département et de la région. Les règles d'urbanisme actuelles ne permettent pas d'utiliser et de valoriser le bois dans les meilleures conditions alors que la ressource et la capacité de la filière à se développer constituent un facteur de développement important. Les entreprises du territoire de la Charte Forestière ne réaliseraient qu'environ 50 % des chantiers bois locaux et l'information pour les collectivités et les particuliers n'est pas suffisante. Par ailleurs, la mise en œuvre du pôle bois (scierie) de Jausiers et l'installation d'une nouvelle scierie sur le Pays de Seyne fournira un volume supplémentaire important pour lequel des actions de valorisation locale sont nécessaires.

C.1

Cette action se fera en lien étroit avec le Pays SUD, dans le cadre de son label Pays d'Art et d'Histoire, et la mise en place d'actions de valorisation du bois comme matériau de construction et notamment un projet de développement d'un pôle de compétence régional sur la construction durable en montagne.

Les entreprises locales de la filière bois construction sont généralement de petite taille et offrent principalement des prestations de charpente traditionnelle. De plus, le développement de l'ossature profite moins aux entreprises du territoire et aux bois locaux.

Les représentants des entreprises, les collectivités et les centres de formations locaux mettent en œuvre des programmes de formation qui profitent peu aux acteurs locaux de part leur position géographique et la disponibilité des entreprises. Néanmoins, l'importance de cette filière a permis au CBE d'engager un diagnostic avec une cartographie des entreprises de la filière bois en cours de finalisation.

C.2

Des constructions bois ont été réalisées. Celles-ci ont un réel intérêt sur le plan de l'exemple en matière d'architecture et de consommation énergétique. Cependant elles ne suffisent pas à constituer un réseau de bâtiments servant de référence à l'échelle du territoire, par ailleurs les gros projets en bois construction profitent essentiellement à des entreprises extérieures au territoire, du fait de la taille des entreprises locales et de leur faible capacité à répondre collectivement aux marchés.

Description détaillée de l'action :

1 - Agir collectivement (échelle du territoire) auprès des services de l'urbanisme afin d'augmenter la part de bois construction dans le territoire en préservant l'architecture et les paysages.

2 - Mener une action collective avec un bureau d'étude et/ou des architectes pour définir une charte sur l'utilisation du bois construction afin de valoriser l'image du territoire et de développer une architecture plus favorable aux essences traditionnelles. La charte devra proposer, selon les typicités architecturales, des modalités différentes au sein du territoire :

- en s'appuyant sur les ressources et organismes existant, regrouper et si besoin compléter l'existant
- en étudiant et proposant des solutions à cette problématique dans le cadre de la réalisation de la Charte Paysagère du Pays SUD

C.1

- en proposant l'intégration du territoire du Pays de Seyne dans la Charte Paysagère réalisée par le Pays SUD
- au final, on aboutira à la définition d'une charte / d'un référentiel pour la construction bois locale

3- Investir dans la création d'un réseau de bâtiments exemplaires sur le plan énergétique et de valorisation des essences locales suivant la charte bois construction. Promouvoir ce réseau. Celui-ci comprendra principalement de petits ouvrages correspondant à la typicité des entreprises du territoire (charte d'engagement dans un réseau BBC,

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

<p>Bois des Alpes...).</p> <p>4- Informer, animer et promouvoir le bois construction sur le territoire sous forme de conseil auprès des particuliers, des opérateurs touristiques et des collectivités. Cette action permettra de valoriser la charte bois construction et de présenter la compétence des entreprises locales engagées dans les démarches de labellisation/certification (valoriser la ressource locale avec la charte, certificat BBC, Bois des Alpes...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des permanences dans les collectivités, la Maison du Bois, avec des architectes conseils - Favoriser la présence sur le territoire de la CFT des organismes départementaux et régionaux (permanences, formations, réunions publiques...) 	
<p>En s'appuyant principalement sur les organismes déjà soutenus par la région, le département, permettre aux entreprises locales de la construction bois d'avoir accès à des sessions de formation et d'information individuelles et collectives (formation BBC, Bois des alpes, certification, qualification,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser ces sessions sur le territoire - faciliter les déplacements vers les lieux de formation <p>Ces formations visent à développer la compétence des entreprises et leur personnels en lien avec les centres de formation locaux.</p>	C.2
<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>1 - CCVU, CCPS, CCUSP, Pays SUD</p> <p>2 - Pays SUD (porteur de la réalisation de la Charte Paysagère</p> <p>3 - A définir selon les projets de construction. Il s'agit notamment des collectivités (communes en particulier), et des opérateurs touristiques</p> <p>4 - CCVU, CCPS et CCUSP</p>	C.1
<p>CCVU, CCPS et CCUSP</p>	C.2
<p>Partenaires identifiés :</p> <p>1- communes, services du département</p> <p>3- ZAC et groupements d'entreprises engagées dans la charte, Pays SUD</p> <p>4 - Chambres consulaires, centres de formation, architectes, CAUE, Communes forestières, Bois des Alpes</p>	C.1
<p>CBE, Fibois, FIBRESUD, chambres consulaires</p>	C.2
<p>Échéance :</p> <p>1- mise en œuvre 2013 - réalisation début 2014</p> <p>2- mise en œuvre 2013 et réalisation début 2014</p> <p>3- mise en œuvre 2014- réalisation à partir de fin 2015</p> <p>4- Mise en œuvre fin 2014 jusqu'à 2017</p>	C.1
<p>Mise en œuvre 2013 jusqu'en 2015</p>	C.2
<p>Coût estimatif en euros H.T.:</p> <p>1- Animation CFT</p> <p>2- Etude paysage et architecture pour élaborer la charte bois construction: environ 120 000 € pour la Charte Paysagère sur tout le Pays SUD, 20% supp pour l'étendre au Pays de Seyne</p> <p>3- Investissement Part bois construction sur 4 projets 160 000 €</p> <p>4- Conseil et animation collectivité pour le Bois construction 30 000 € (10 000 €/an)</p>	C.1
<p>Appuyer la formation localisée des entreprises et les centres de formation (salle, déplacement, formateur) : 25 000 €</p>	C.2
<p>Partenaires financiers :</p> <p>CIMA : mesure 5 - 1 "Aides aux très petites entreprises en milieu montagnard" Installation de TPE, Formations, émergence d'initiatives locales et communes sous réserve: CIMA : mesure 4 - 1.2.2 "labellisation du bois construction" AE : soutien aux études, investissements, communication CE : Inv. Immat. et forêt alpine</p> <p>FEADER : notamment mesure 111-A/B</p> <p>CPER : mesure III.12 "Promotion de la qualité environnementale du bâtiment" AE: Accompagnement des MO, études, mise en place de quartier durable CE: intégrer contraintes liés au transport + bâti</p> <p>Région : F13 "Dispositif en faveur des actions de formation" F5 "Dispositif en faveur des stratégies locales de développement" et/ou dispositifs régionaux économie et tourisme</p> <p>CG : à confirmer</p>	

Fiche action D. Développer et valoriser les entreprises locales de transformation du bois (3 p.)

Enjeu	
<i>Regroupement des entreprises et rentabilité d'une filière bois locale (approvisionnement en bois pour les transformateurs, mutualisation de moyens, coopération et communication, vente des produits transformés, débouchés locaux et labellisation).</i>	
<i>Qualité de l'accueil des nouvelles entreprises, visibilité, transmissions et reprises des entreprises locales, formation et gestion prévisionnelle des emplois.</i>	
Objectif :	
1- Favoriser les emplois pérennes de la filière en facilitant l'installation d'entreprises avec des conditions favorables pour l'installation (foncier, investissements). Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en saisonnalité sur le territoire et/ou issu des centres de formations des métiers du bois.	D.1 +++
2- Favoriser le regroupement / à la mutualisation de moyens de production (machine, achat de bois, moyens intellectuels, designers) et de vente	
Favoriser le regroupement des artisans et entreprises locales autour de la recherche et du développement de produits innovants à base de bois. Par exemple :	D.2 ++
- parquet ou revêtement de sol sous forme de pavés en bois debout - valorisation énergétique du bois (action PAT)	
Favoriser l'utilisation contemporaine des bois locaux issus des savoirs faire traditionnels :	D.3 ++
- l'étude et / ou la diffusion des connaissances au sujet des usages spécifiques et des débouchés techniques du mélèze - la création et la diffusion d'un recueil des usages traditionnels et innovants des essences locales	
Développer la commercialisation des produits bois locaux vers l'extérieur du territoire à travers des événements facilitant la rencontre, les échanges et les partenariats entre les entreprises de la filière	D.4 +
Développer la recherche et l'innovation en organisant des travaux à l'échelle des CFT et /ou de la région avec des centres de formation ou par la mise en place de cluster	D.5 -
Localisation :	
Territoire de la charte forestière	
Situation initiale :	
Les entreprises locales ne répondent que partiellement (environ 50 %) aux marchés de construction et rénovation sur le territoire. Cette situation provient de la taille des entreprises et du volume à traiter (rénovation de l'immobilier de loisir). Les conditions d'accueil des entreprises nouvelles, en développement ou en regroupement ne peuvent pas se réaliser facilement du fait du manque de foncier (ZAC en cours de création) et d'un coût d'installation important. Par ailleurs, le manque de visibilité sur le marché local du bois est un frein supplémentaire au développement. De plus, la capacité des entreprises à traiter des marchés importants ou à répondre aux marchés publics est relativement faible.	D.1
La charte forestière et la volonté de développer le bois construction doit fournir un message et des perspectives pour les entreprises actuelles et en devenir sur le territoire. La finalisation de l'étude du CBE sur la filière bois du territoire en matière d'emploi et de formation permettra aussi d'aller dans ce sens.	
Les entreprises locales, de part leur structure, mutualisent peu ou pas l'immobilier et les outils de production. Par ailleurs, les productions locales sont peu standards sauf dans la construction à ossature bois. Mais dans ce cas les bois proviennent de l'extérieur du territoire. La capacité de regroupement de production et de diffusion sur des produits innovants tels les parquets ou revêtements de sols constituent un atout de développement économique du territoire	D.2
Le mélèze est l'essence phare du territoire. Des forêts à l'architecture, sa présence constitue une partie importante du paysage naturel et urbain. Pour le bois construction, les évolutions normatives et techniques notamment pour l'ossature ne favorisent ni son utilisation ni de nouveaux débouchés malgré ses qualités naturelles. Si le travail de recherche et la diffusion de l'ouvrage sur le mobilier Ubayen constitue un moyen de développer l'utilisation du mélèze avec les artisans locaux, la recherche de nouveaux usages et débouchés constituent aussi un moyen de mieux valoriser économiquement les forêts et les entreprises du territoire. D'autres essences comme les pins sont surtout valorisées en trituration, alors que les usages en construction (qualité mécanique), mobilier et parquet (pin noir) présentent des potentiels.	D.3
La production des entreprises notamment de mobilier et objets (menuiserie et ébénisterie) est valorisée localement pour l'essentielle. Les entreprises locales utilisent leurs réseaux et communiquent peu, en cela la Maison du Bois doit ou devrait servir de vitrine et faciliter le regroupement des artisans et artistes pour valoriser leurs produits avec une communication adaptée. Une première action de diffusion de l'ouvrage sur le meuble Ubayen sera réalisée lors de la fête du bois de 2012.	D.4
Les centres de formations présents (les formations décentralisées organisées sur le territoire ainsi que les centres à	D.5

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

proximité) constituent un atout pour développer les compétences de entreprises, faciliter l'emploi et la mise en œuvre de procédés innovants dans la construction et l'aménagement intérieur. De même, les réseaux de chartes, ceux des interprofessions et les réseaux régionaux permettent aux acteurs de mutualiser les actions. Si les centres de formation échangent, les territoires et entreprises sont, par faute de temps et de moyens, peu actifs dans l'échange, la recherche et l'innovation.

Description détaillée de l'action :	
1- Afin de favoriser et de pérenniser l'emploi (conservation et création) au sein de la filière bois locale, faciliter l'accès au foncier et l'implantation des entreprises (notamment par le regroupement de structures et des moyens de production) par un accompagnement spécifique et investir dans les projets collectifs des entreprises (TPE et PME) de la filière.	
2- Mener une étude sur le territoire afin de définir les besoins et les solutions de regroupement pour les entreprises de la filière bois (regroupement des moyens de production tels que machines, achat de bois, moyens intellectuels, designers... et regroupement des moyens de vente). Cela pourra correspondre à une complément à l'étude réalisée par le CBE sur la filière bois, cet état des lieux sera poursuivi par un programme adapté afin de développer l'emploi pérenne sur le territoire.	D.1
3- Accompagner et appuyer (via le CBE par exemple) le développement de l'emploi via ces démarches de regroupement afin de faciliter le développement des entreprises et pérenniser leur place dans l'économie locale. Communiquer localement sur ces dispositifs de mutualisation.	
Accompagner et aider à l'émergence de projets d'entreprise innovants, de préférence collectifs, en lien avec les centres de formations et les collectivités du territoire, sous forme d'aide au conseil, d'étude produit, de désigner et de formation et accompagner la commercialisation des produits nouveaux	D.2
1- Réaliser une étude sur les usages et débouchés du mélèze dans l'évolution du contexte technique et réglementaire bois construction et aménagement intérieur. Assurer la diffusion d'un guide ainsi que la formation des entreprises locales.	D.3
2- Dans un deuxième temps, identifier les usages et débouchés des autres essences locales notamment des pins.	
- Faciliter la représentation du territoire, des produits et entreprises locaux lors de manifestations à l'extérieur du territoire, notamment sur les produits innovants.	D.4
- Assurer des moyens de communication et de diffusion locaux en renforçant les vitrines du territoire (Maison du Bois, Offices du tourisme, salons et manifestations de professionnels...)	
Faciliter et organiser la rencontre et la mutualisation entre les acteurs avec une animation dédiée sur la recherche, la mutualisation et le développement de produits et procédés innovants. Cette action est destinée principalement aux centres de formation en lien avec les artisans et artistes du territoire dans la mise en œuvre ou l'intégration de réseaux et cluster à l'échelle régionale.	D.5
Maître d'ouvrage :	
1- CCVU, CCPS et/ou CCUSP pour les zones d'activités concernées	D.1
2- CCVU, CCPS et CCUSP	
3- CBE (à confirmer)	
Entreprises, collectivités selon les projets	D.2
CCVU, CCPS et CCUSP	D.3
à définir selon les réalisations et opportunités	D.4
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT et selon opportunité	D.5
Partenaires identifiés:	
Interprofessions, collectivités	D.1
CBE, interprofessions, chambres consulaires, associations et agences de développement économique, entreprises, centres de recherche et marketing, Pays SUD	D.2
Interprofessions, CBE, associations, Maison du Bois, centres de formation	D.3
Maison du bois, Communauté de Communes, Interprofessions, Pays SUD	D.4
Centres de formation, Interprofessions, Chambres consulaires, centres de recherche, collectivités territoriales, groupements d'entreprises, entreprises, cluster	D.5
Échéance de réalisation :	
2013 sur la durée de la charte	D.1
2013 sur la durée de la charte	D.2
1- 2013 pour l'étude mélèze ; autres essences à partir de 2015	D.3
2- 2014-2015 pour la diffusion et la formation	
2014 sur la durée de la charte selon opportunité	D.4
2014 selon opportunité	D.5
Coût estimatif en euros H.T.:	
Investissement : 180 000 € Fonctionnement: animation vers les entreprises	D.1

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

Accompagnement sur les projets innovants, collectif: 80 000 € (environ 4 projets)	D.2
60 000 € pour les études et les sessions de formation / information	D.3
à définir selon les opportunités	D.4
à définir selon les opportunités	D.5

Partenaires financiers

FEDER : axe 2 (à confirmer)

CIMA : mesure 5 - 1 "Aides aux très petites entreprises en milieu montagnard"

Installation de TPE, Formations, émergence d'initiatives locales et communes

CIMA : mesure 4 - 1.2.2 "labellisation du bois construction" à confirmer démarche de création d'emploi

AE: soutien aux études, investissements, communication

CE: Inv. Immat. et forêt alpine

FEADER : mesure 111-B

FEADER : Aide à la création et au développement des micro-entreprises"

Investissements matériels et immatériels

CPER (à confirmer) : mesure II - 4.6

CPER (à confirmer) : mesure VI - 2 "Redynamisation du territoire"

AE: définition et réalisation de projets, amélioration de la compétitivité des entreprises

CE: valorisation du patrimoine culturel et produits locaux

CPER (à confirmer) : mesure III - 7.2 "Redynamiser le territoire"

AE: Actions innovantes, ingénierie de projets , mise en œuvre d'une gouvernance locale

CE: Véhiculer l'information auprès du public

Région : F9 "Investissements liés à la première et deuxième transformation"

F10 "Dispositif en faveur de la promotion de nouvelles utilisations du bois"

CG : à confirmer pacte emploi et économie

Fiche action E. Renforcer la mobilisation du bois (4 p.)

Enjeu

Regroupement des entreprises et rentabilité d'une filière bois locale (gestion et équipements des forêts privées et publiques, approvisionnement en bois pour les exploitants et les transformateurs, mutualisation de moyens). Concertation et partenariats (public-privé), harmonisation et conciliation des différents usages des forêts.

Connaissance de la ressource en qualité et possibilité réelle de gestion (économie, animations...).

Maintien des systèmes agro-sylvo-pastoraux sédentaires, des milieux ouverts et gestion des essences et peuplements liés au pastoralisme, conséquences de la déprise agricole (paysage, milieux naturels...) et gestion des conflits entre pastoralisme et tourisme.

Objectif :

Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre leur bois en :

- développant le regroupement et / ou la contractualisation entre propriétaires privés
- massifiant l'offre par la mise en place de coupes concertées / jumelées entre forêt publique et forêt privée
- mettant en place des modalités de gestion et commercialisation collectives des bois en forêt publique, notamment pour le bois énergie, et le bois construction

E.1
++

En lien avec les actions de regroupement / massification (E.1), améliorer la circulation des bois en :

- complétant, sur des massifs préalablement identifiés, le dispositif de desserte forestière et / ou mettant en place des chantiers de débardage par câble
- identifiant et traitant les points noirs routiers
- proposant des alternatives à la sortie des grumes en faisant venir des scieries mobiles sur les lieux de coupes et ne sortant des massifs que des produits sciés

E.2
++

Donner une meilleure visibilité en terme d'approvisionnement en fournissant à l'ensemble de la filière les informations relatives aux bois allant être mis sur le marché à moyen terme :

- pour les forêts publiques : connaître, à l'avance, la qualité des bois mis en vente
- pour les forêts privées : fournir aux propriétaires des informations pratiques au sujet de leur forêt (diagnostic, limites...)

E.3
++

Organiser le lien entre propriétaires de la ressource, exploitants et utilisateurs de bois en :

- mettant en place une bourse de travaux
- créant une "plate forme d'achat" (en lien avec une plateforme bois énergie) dans le but d'approvisionner la deuxième transformation en bois sec et de qualité, répondant aux demandes locales

E.4
++

Intégrer la gestion de terrains pastoraux dans la mobilisation du bois en définissant les prescriptions techniques d'une coupe sylvopastorale (type de coupe, densité, possibilité de mécanisation...) et d'un plan de gestion après travaux combinant les pratiques pastorales et les interventions mécaniques complémentaires à ces pratiques (production de bois énergie notamment)

E.5
++

Mettre en place des moyens d'incitation à l'exploitation des peuplements difficiles d'accès lors des coupes faciles situées à proximité

E.6
+

En lien avec le réchauffement climatique, mettre en place des moyens de préventions (et lutte) contre les incendies de forêts en identifiant les massifs sensibles ; inciter les propriétaires à gérer leur forêt et améliorer la desserte sur ces massifs

E.7
-

Favoriser la mobilisation de petits lots de bois par l'identification d'agriculteurs intéressés pour diversifier leur activité

E.8
-

Localisation :

Ensemble du territoire de la charte forestière, massifs identifiés et validés par le comité de pilotage

Situation initiale :

La mobilisation des bois est peu organisée entre les gestionnaires de forêts publiques et privées, alors que cela permettrait d'améliorer la commercialisation de lots de taille et qualité hétérogène. Par ailleurs, la commercialisation est réalisée principalement par lots individuels (publics ou privés), avec une mobilisation en forêt privée particulièrement faible. La volonté de développer l'utilisation du bois énergie à partir de la ressource locale nécessite de développer des modalités de commercialisation des bois adaptées. Les ventes sur pied en forêts publiques ne permettent pas de conserver les produits éneergisables. L'animation auprès des propriétaires privés permettra d'établir diagnostics et programmes d'interventions.

E.1

Le réseau de desserte est relativement bien développé sur l'ensemble du territoire, les points noirs routiers constituent plus un frein que l'infrastructure interne des forêts. Dans la suite de l'action E.1, sur les massifs de mobilisation identifiés l'infrastructure sera complétée.

E.2

Une des problématiques des acheteurs, en forêt publique notamment, est l'hétérogénéité des lots tant en essence et qualité qu'en volume annuel. Cette situation constitue un frein à l'achat et à la contractualisation entre l'offre et la demande.

E.3

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

<p>Les entreprises de deuxième transformation éprouvent de réelles difficultés à s'approvisionner en essences locales sur les qualités demandées (menuiserie et ébénisterie). Alors que ces bois (même en volume plus faible) constituent une plus value économique importante pour le propriétaire, l'exploitant et les utilisateurs, le marché n'est ni visible ni organisé pour répondre à la demande.</p> <p>L'offre et la demande de travaux sont dans le même contexte, sur un volume d'activité plus faible.</p>	E.4
<p>Le maintien d'une agriculture pastorale sédentaire est un enjeu important pour le territoire en matière d'activité économique, de paysage et de biodiversité. Or, les parcours pastoraux se réduisent avec les accrues forestiers et le faible niveau d'intervention dans les peuplements susceptibles d'être parcourus. Les itinéraires techniques permettant de favoriser les parcours en forêt, ainsi que les modalités de gestion à l'issues des coupes (entretien), ne sont pas suffisamment établis sur des zones identifiées.</p>	E.5
<p>Les coupes difficiles bois d'œuvre et bois énergie, notamment des forêts de protection, ne trouvent pas preneur même à faible prix. Dans le cadre de la massification de la mobilisation (actions E.1 & E.2), il serait possible de proposer des coupes adjacentes (amiables-contrat).</p>	E.6
<p>La mobilisation des propriétaires forestiers privés est difficile, notamment du fait des faibles surfaces possédées. Or, ces espaces non gérées présentent sur certains massifs des risques potentiels d'incendies. La diffusion de conseils et la mobilisation de ces propriétaires paraissent donc nécessaires pour diminuer les risques et inciter à la gestion, d'autant plus que le territoire n'a pas de PIDAF car le risque est considéré comme limité au regard du contexte méditerranéen.</p>	E.7
<p>Les lots de petit bois ou de très faible volume présentent peu d'intérêt pour les exploitants. Or, il y a des possibilités de développer cette mobilisation avec les agriculteurs et la diversification de leurs activités. L'objet est alors de mettre en relation les acteurs afin de réaliser ces exploitations.</p>	E.8
<p>Description détaillée de l'action :</p>	
<p>Assurer la mobilisation en massifiant l'offre de bois par la mutualisation des interventions, le regroupement des propriétaires privés et publics et les contrats en forêts publiques. Cette action nécessite la mise en place d'un groupe de travail (CRPF, ONF, Coopérative, propriétaires et leurs représentants) afin de programmer les secteurs d'intervention, de mobilisation et de coupes sur plusieurs années et d'y concentrer les moyens d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier entre les gestionnaires publiques et privés les secteurs de coupes à l'avance ; - Réaliser une animation conjointe auprès des propriétaires privés pour développer la mobilisation dans les secteurs de coupes publiques suivant le planning établi et validé par les collectivités ; - Établir des diagnostics et programmes d'interventions grâce à l'animation auprès des propriétaires privés - Accompagner les collectivités pour l'achat de foncier forestier pour la réalisation d'infrastructure, la réduction d'enclave... - Définir des modalités d'aides notamment sur la certification en gestion durable au sein du territoire. 	E.1
<p>Dans les secteurs ou massifs de mobilisation identifiés suffisamment à l'avance, compléter l'infrastructure de desserte par de l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si nécessaire avec la création de nouveaux linéaires - en intégrant le débardage par câble notamment sur les projets d'investissement collectifs (groupement de propriétaires, privé-public) - en proposant des alternatives aux sorties de grumes via le recours à une scie mobile, - en travaillant avec les services du département et les communes pour planifier les chantiers en fonction de l'entretien et des réfections de voirie - en mettant en place des moyens pour le financement des ruptures de charge <p>Les projets seront intégrés dans la logique de territoire en matière de protection, de paysages, du tourisme et de la préservation de la biodiversité.</p>	E.2
<p>Dans la dynamique du groupe de travail sur la mobilisation, mettre en œuvre les moyens et la diffusion d'informations sur les volumes et les qualités commercialisés suffisamment à l'amont des ventes.</p>	E.3
<p>1- Accompagner et investir dans la réalisation d'une "plateforme d'achat unique et localisée" à destination des entreprises de 2ème transformation locales afin de commercialiser des bois (triés, classés par qualité menuiserie et ébénisterie). Les préférences de mise en œuvre, en lien avec le pôle bois et le territoire, iront vers une organisation des exploitants et/ou des propriétaires et des acheteurs (lien avec l'action D2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir les utilisateurs et définir les besoins - faire le lien avec les exploitants pour la vente des bois - mettre en place la structure de gestion de ce "parc à bois" - choix de l'emplacement et achat/mise à disposition du foncier nécessaire <p>2- Dans un deuxième temps (ou en parallèle), étudier la possibilité de mettre en place une bourse de travaux forestiers sur le territoire.</p>	E.4
<p>Réaliser et mettre en œuvre (chantiers "pilotes") des fiches avec itinéraires techniques pour favoriser les parcours sylvopastoraux ainsi que les modalités d'entretien de ces zones.</p>	E.5
<p>Identifier les coupes à faible valeur et/ou situées dans les secteurs difficiles d'accès afin de réaliser une exploitation à but sylvicole (protection-renouvellement). Ces coupes seront proposées (principalement à l'amiable) aux</p>	E.6

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

exploitants et scieurs ayant déjà réalisé un achat sur ces secteurs.	
Réaliser une étude sur les secteurs à risque incendie et proposer des conseils auprès des propriétaires concernés.	E.7
Réaliser une bourse d'exploitation pour les petits lots de bois non commercialisables, assurer la diffusion et la mise en relation des acteurs	E.8
Maître d'ouvrage :	
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT	E.1
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT	E.2
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT	E.3
1- CCVU, CCPS et / ou CCUSP (animation, étude et réalisation)	E.4
2- CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT	
CERPAM	E.5
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT et selon les opportunités	E.6
CCVU, CCPS et CCUSP dans le cadre de l'animation de la CFT et selon les opportunités	E.7
Chambre d'agriculture (dans le cadre du PPRDF)	E.8
Partenaires identifiés :	
Collectivités, propriétaires et leurs groupements, ONF, CRPF, Coopérative, Communes Forestières	E.1
Collectivités, propriétaires et leurs groupements, ONF, CRPF, coopérative, département, scieurs, Communes Forestières	E.2
ONF, Coopérative, exploitants	E.3
1- Maison du Bois, entreprises et artisans du bois, interprofessions, exploitants, collectivités	E.4
2- ONF, Coopérative, exploitants, collectivités	
Collectivité, ONF, CRPF, agriculteurs, groupements pastoraux	E.5
ONF, CRPF, Coopérative, communes, groupements de propriétaires.	E.6
Communes, CRPF, mise en place d'un PIDAF, DDT, SDIS, ONF DFCI	E.7
Collectivités, groupements d'agriculteurs, CRPF, Coopérative, exploitants	E.8
Échéance :	
Groupe de travail 2012 action pilote-priorisation de vente sur massif identifiés 2014.	E.1
Idem E.1	E.2
2014 et durée de la charte en lien avec l'action E 1	E.3
Groupe de travail début 2013 - réalisation du parc premier semestre 2015	E.4
Groupe de travail deuxième semestre 2013 - mise en œuvre des fiches 2015- expérimentations 2016	E.5
En lien avec les actions E.1 et E.2	E.6
Selon opportunité	E.7
Selon opportunité	E.8
Coût estimatif en € H.T. :	
Animation sur 3 ans : 60 000 € (45 600€ - 120 jours coopérative et 14 400€ - 40 jours CRPF)	E.1
Actuellement 3 projets de desserte sont en cours (1 création et 2 rénovations) pour 177 150 €	
Prévoir environ 360 000 € sur toute la durée de la CFT et en prenant en compte les projets en cours	E.2
Animation : animation générale de la CFT	
Animation générale de la CFT, pas de coût supplémentaire	E.3
Parc de vente de bois pour la deuxième transformation et animation: 30 000 €	E.4
Estimation CERPAM : 20 jours à 650€ = 13 000 €	E.5
à définir selon opportunités	E.6
à définir selon opportunités	E.7
à définir selon opportunités	E.8
Partenaires financiers :	
CIMA : mesure 4 - I.2.2 "labellisation du bois construction"	
AE: soutien aux études, investissements, communication	
CE: Inv. Immat. et forêt alpine	
FEADER : mesure 125-A "Amélioration de la desserte forestière"	
FEADER : mesure 341-A "Animation"	
FEADER : mesure 226-B	
Monin (PACA + Europe) "Coupes, travaux, récoltes"	
Coupes de renouvellement, travaux préparatoires, sortie du bois, frais de Maître d'Œuvre	
CPER : mesures II - 6.3, II - 5.8 et II - 6.6 (à confirmer)	
CPER : mesure II - 6.4 "Amélioration de la desserte forestière"	

Etudes, levées, piquetage, terrassement, empierrement

Région :

mesure F1 "Dispositif en faveur de la valorisation de la forêt : la sylviculture"

mesure F2 "Dispositif en faveur de la prévention des incendies"

mesure F5 "Dispositif en faveur des stratégies locales de développement"

mesure F8 "Dispositif en faveur des investissements liés à l'exploitation forestière"

mesure F9 "Dispositif en faveur des investissements liés à la première et deuxième transformation"

mesure F12 "Dispositif en faveur de la structuration et dynamisation de la filière"

mesure F14 "Dispositif en faveur de la recherche appliquée"

Région : mesure F6 "Dispositif en faveur du foncier forestier"

CG : à confirmer

Fiche action F. Valoriser les forêts, le bois et la biodiversité à travers le tourisme (2 p.)

Enjeu

Identité du territoire à travers les forêts, le touristique (produits touristiques spécifiques, type de public visé...) et la communication (recueil, vulgarisation et diffusion des connaissances sur l'environnement, les milieux naturels, le patrimoine, la culture...).

Gestion des conditions de circulation et d'accès aux milieux forestiers (exploitation et loisirs), en prenant en compte leurs impacts et en veillant au respect des réglementations (notamment vis-à-vis des véhicules à moteur et remise en état des sentiers après coupe).

Objectif :

1- Mettre en place un espace de concertation (groupe de travail), des documents d'information, des personnes ressources... pour :

- gérer le lien et si nécessaire les conflits entre les différents usagers des forêts et informer les communes et le public sur les questions liées aux réglementations

- mettre en place un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public et de diffusion de fiches aux acteurs du tourisme ainsi qu'aux usagers afin de recueillir leurs besoins / contraintes / attentes aux sujets des coupes à venir

F.1
+

2- identifier et valoriser, par des produits touristiques, les espaces forestiers remarquables et le bois

3- Identifier et valoriser le patrimoine bâti (bâtiment, ancienne cabane de bûcheron) liée au activité de la forêt

4- permettre aux habitants / touristes de s'approprier l'information et les connaissances sur les richesses de l'environnement et de la biodiversité forestière

5- fournir l'information et aider à la préparation de manifestations en forêt ou liées à la forêt et au bois

Définir un / des massif(s) forestiers à laisser en libre évolution afin d'en étudier et d'en suivre l'évolution dans un but scientifique et de valorisation auprès du public

F.2
-

Localisation :

ensemble du territoire de la charte forestière

Situation initiale :

1- Si les conflits d'usages ne présentent pas de menace importante, ils génèrent des difficultés pour les professionnels du tourisme et les usagers avec des conflits notamment lors des exploitations ou à l'issue des coupes. Un des principaux problèmes réside dans l'information liée aux accès. En effet, dès lors que les coupes sont entamées, les sentiers et infrastructures deviennent inaccessibles.

2- Le patrimoine forestier et lié au matériau bois, fait partie de l'histoire humaine du territoire et sa valorisation constitue un enjeu touristique fort.

3- Le patrimoine bâti en forêt est une richesse importante permettant de créer un lien entre les sentiers touristiques. Le tour de la vallée de l'Ubaye, par exemple, est impossible car les étapes entre refuges sont souvent trop longues.

4- Certains secteurs à très fort enjeux en matière de biodiversité (tétrast...) sont fréquentés dans des périodes qui remettent en cause la pérennité des espèces. Le manque d'informations et de communication vers les usagers constitue le principal facteur d'amélioration pour préserver les conditions de vie des espèces emblématiques du territoire.

5- Des manifestations sont régulièrement organisées en forêt (VTT, Quad, ...), celles-ci peuvent générer des conflits d'usages dès lors que les informations et le traitement à l'amont ne sont pas réalisés dans la concertations avec l'ensemble des parties prenantes.

Certains espaces forestiers du territoire ne sont plus gérés depuis longtemps faute d'accès, du fait de leur éloignement ou de la qualité des bois... Quelques uns constituent actuellement des réserves où les interventions sont proscrites (RBI, zone cœur du PN-Mercantour). Néanmoins, leur biodiversité et leur richesse environnementale ne sont pas toujours connues et la diffusion/vulgarisation des connaissances reste minime.

F 1

F 2

Description détaillée de l'action :

1 & 5 - Créer un groupe d'élus, d'acteurs de la gestion-exploitation forestière et du tourisme afin de prévenir les conflits d'usages courants ou lors des manifestations.

2 & 4- Diffuser l'information aux accompagnateurs et usagers via les opérateurs touristiques et les collectivités à propos des coupes et travaux limitant la circulation en forêt et diffuser de même l'information sur les sites sensibles en matière de biodiversité. Un système d'information par internet et SMS sera à étudier.

Un groupe de travail (voir ci-dessus) sera mis en place avec l'ensemble des opérateurs concernés.

3- Réaliser une étude et un plan d'actions pour préserver et valoriser le patrimoine forestier, notamment bâti.

F 1

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

Assurer la diffusion de l'information auprès des opérateurs touristiques et du publique (information sur le terrain, publication...). Le plan d'actions pourra comprendre la valorisation des sites au titre de l'histoire et des traditions locales et dans certains cas, la réhabilitation de bâtiments en vu d'y accueillir (sous forme d'abri) le publique au cours d'itinérance sur le territoire.	
Recenser les espaces actuellement non exploités et ceux qu'il serait intéressant de laisser en dehors de toute exploitation forestière.	F 2
Communiquer autour des espaces naturels et des forêts "sauvages"	F 2
Maître d'ouvrage : CCVU, CCPS et CCUSP	F 1
à définir au cas par cas et selon les opportunités	F 2
Partenaires identifiés : communes, Pays SUD, offices du tourisme, accompagnateurs en montagne, opérateurs touristiques, exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers, Parc National du Mercantour, ONF, Coopérative, associations (Sabença de la Valeia). Collectivités, ONF, PN Mercantour	F 1
	F 2
Échéance : 1, 2, 4 & 5- Groupe de travail diffusion des informations et gestion des conflits deuxième semestre 2013 Mise en œuvre sur la durée de la charte	F 1
3- Etude deuxième semestre 2013 ; mise en ouvre du plan d'actions 2014 à 2017	F 1
Selon opportunité	F 2
Coût estimatif en euros H.T. : 1 & 5- Animation CFT 2 & 4- Information usagers : 10000 € 3- Etude de valorisation patrimoniale : 25 000 € plan d'actions à définir	F.1
selon opportunité	F.2
Partenaires financiers : CIMA mesure 1 FEADER : mesures 323-D et 313 FEADER : mesure 323-E "Conservation et valorisation du patrimoine culturel" AE: études, investissements liés à l'entretien, à la restauration, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine culturel, projets d'actions culturelles en lien avec l'identité du territoire CE: action s'inscrivant dans un projet de territoire CPER : mesure II - 6.8 Région : mesure F4 "Partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière" mesure F5 "Dispositif en faveur des stratégies locales de développement" mesure F7 "Dispositif en faveur de l'accueil du public en forêt" Dispositifs tourisme (à définir) CG : à confirmer, dispositif tourisme	

Plan de financement

Action	Nbr	Coût estimatif	F/I	CC	%	FEDER-FSE	%	CIMA	%	FEADER	%	Etat PDRH	%	CPER	%	Région	%	CG04	%	Autre porteur	%	Total	Observation	
ORGANISER LA CONCERTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS																								
A	Animation de la charte forestière	3 ans	120 000 €	F	24 000 €	20%				48 000 €	40%					30 000 €	25%	18 000 €	15%			100%		
PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE A TRAVERS LE MATÉRIAU BOIS																								
B 1	Promotion bois énergie, forêt, filière bois....	PAT	50 000 € + post-PAT	F				I-2-3		323-D						F5								
B2	Valoriser le bois ...	2 à 3 concours	10 000 €	F	2 000 €	20%				323-D	40%			IV-2		F5	40%						100%	
B2	Valoriser le bois ...		150 000 €	I	45 000 €	30%				323-D	35%			IV-2		F5	35%						100%	
B3	Valoriser les savoirs faire locaux		selon opportunité	F/I																			Sabença, Maison du bois	
RENFORCER L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX																								
C1	Construction bois, règle urbanisme	Charte Paysagère	80 000 €	F	16 000 €	20%								III-12-2		F13-F5	40%		40%				100%	
C1	Construction bois, règle urbanisme	4 bâtiments	160 000 €	I	40 000 €	20%	///////		5 I-1	40%						F5-F10	40%						100%	
C2	Compétences des entreprises locales	10 Formations	25 000 €	F						111 A-B	30%			III-12-1		F13	30%				40%		100%	
DÉVELOPPER ET VALORISER LES ENTREPRISES LOCALES DE TRANSFORMATION DU BOIS																								
D.1	Favoriser l'installation des entreprises		Animation CFT	F			///////		5. I-1					II-4-6		F9-F10							100%	
D.1	Favoriser l'installation des entreprises		180 000 €	I	36 000 €	10%			5. I-2	25%						F9-F10	25%		30%		10%		100%	
D.2	Favoriser le regroupement des entreprises	4 projets	80 000 €	F/I			feder Axe 2		5.	40%									30%		30%		100%	
D.3	Développer l'utilisation de bois locaux	2 études	60 000 €	F	12 000 €	20%			4-I-2-2	40%	111-B					F10	40%						100%	
D.4	Développer la commercialisation des bois		selon opportunité	F												F10							CBE, PRIDES, interprofession	
D.5	Développer la recherche et l'innovation		selon opportunité	F			///////			///////						F10							Maison du Bois	
RENFORCER LA MOBILISATION DU BOIS																								
E.1	Planifier et mutualiser les coupes	3 ans	60 000 €	F	12 000 €	20%				341-A	40%			II-6-3		F5	40%						100%	
E.2	Améliorer la circulation des bois	6 chantiers	360 000 €	I						125-A						F1							CRPF, ONF, Coopérative	
E.3	Visibilité sur l'approvisionnement		Animation CFT	F												F5							100%	
E.4	Organiser le lien entre ressource et utilisateur		30 000 €	F/I	6 000 €	20%				341-A	40%					F 8/F9/F12	40%						Pôle Bois & exploitants	
E.5	Gestion pastorale et mobilisation	12 communes	13 000 €	F						111-B	40%			II-5-8		F14	40%				20%		100%	
E.6	Incitation la mobilisation en zone difficile									226-B		Monin				F1							CERPAM...	
E.7	Prévention contre les feux de forêt			F			///////									F2								
E.8	Favoriser la mobilisation des petits lots			F										II-6-6										
VALORISER LES FORÊTS, LE BOIS ET LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LE TOURISME																								
F.1	Mise en place: concertation, étude, comm'		33 000 €	F	6 600 €	20%	///////			323-D/313	30%			II-6-8		F4/F5/F7	30%		20%				100%	
F.1	Valorisation patrimoniale en forêt		dans un 2 ^e tps	I			///////		I.	323-D/313				II-6-8		F4/F5/F7								Sabença
F.2	Définir des massifs en libre évolution		selon opportunité	F																				
PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL																								
PAT.1	Mobilisation du bois cf. actions E.1 & E2																						100%	
PAT.2	Valorisation du bois cf. actions C																						100%	
PAT.3	Approvisionnement (plateformes)	2 plateformes		I																				
PAT.3	Approvisionnement (contrats)	x contrats		F																				
TOTAL			1 361 000 €		199 600 €		€		€	48 000 €		€		€		30 000 €		18 000 €		€				

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Annexes : fiches actions
Indicateurs de suivi des actions (3 p.)

THÈME	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	N° ACTION
Avancement des actions	Av.1 Nb d'actions en projet	A.1
	Av.2 Nb d'actions en cours	A.1
	Av.3 Nb d'actions terminées	A.1
	Av.4 Nb d'actions abandonnées	A.1
Gouvernance	Gouv.5 Nb de réunions de l'instance de pilotage de la CFT	A.1
	Gouv.6 Part moyenne d'élus représentant les collectivités territoriales présents dans l'instance de pilotage de la CFT	A.1
	Gouv.7 Nb de réunions de l'instance technique de la CFT	A.1
	Gouv.8 Nb d'acteurs impliqués (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les opérations en cours ou terminées	A.1
	Gouv.9 Part d'associations (notamment environnementales) impliquées dans les opérations en cours ou terminées	A.1
	Gouv.10 Part d'entreprises de la filière bois (1ère et 2ème transformation) impliquées dans les opérations en cours ou terminées	A.1
Gouv.11 Nb d'ETP moyen par an affectés à l'animation de la Charte	A.1	
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Sylv.12 Nb de propriétaires concernés par ces opérations d'animation collectives ou groupées	E.1
	Sylv.13 Surfaces de forêts concernées par ces opérations d'animation collectives ou groupées	E.1
	Sylv.14 Nb d'opérations de réalisation d'outils d'aide à la gestion durable des forêts privées	E.1
	Sylv.15 Nb de propriétaires forestiers privés bénéficiaires d'outils d'aide à la gestion durable des forêts	E.1
	Sylv.16 Nb d'opérations de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration et la dynamisation de la sylviculture	E.1
	Sylv.17 Nb de personnes bénéficiaires des opérations de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration et la dynamisation de la sylviculture	E.1
Amélioration de l'exploitation et de la commercialisation du bois	Expl.18 Nb d'opérations de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration de la mobilisation du bois	E.1 E.3
	Expl.19 Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de la mobilisation du bois suite à cette action	E.1 E.3
	Expl.20 Nb d'opérations d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer les conditions de desserte	E.2
	Expl.21 Nb d'opérations d'animation et d'appui au développement de contrats d'approvisionnements, de contrats de vente de bois trié, bord de route	E.4 B 1
	Expl.22 Nb de contrats d'approvisionnement à partir de ces opérations	B 1
	Expl.23 Volume de bois vendus dans le cadre des contrats d'approvisionnement favorisés par ces opérations	E.4 B 1
	Expl.24 Nb d'opérations d'animation et d'appui pour le développement de la vente de bois triés, façonnés, bord de route	E.4
	Expl.25 Volume de bois vendus façonnés, triés et bord de route à partir de ces opérations	E.4
	Expl.26 Nb d'opérations d'investissement matériel visant à améliorer les conditions de desserte	E.2
	Expl.27 Linéaire de desserte forestière (créées ou améliorées) à la suite de ces opérations	E.2
	Expl.28 Nb d'opérations (chantiers) d'exploitation de bois difficilement mobilisable avec des modes alternatifs (câble, cheval, etc.)	E.2 E.8
	Expl.29 Surfaces de forêts concernées par ces chantiers d'exploitation alternatifs	E.2
	Expl.30 Volume de bois exploité par des pratiques alternatives à partir de ces chantiers	E.2
	Expl.31 Mètres de câble installé dans le cadre de ces chantiers	E.2

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

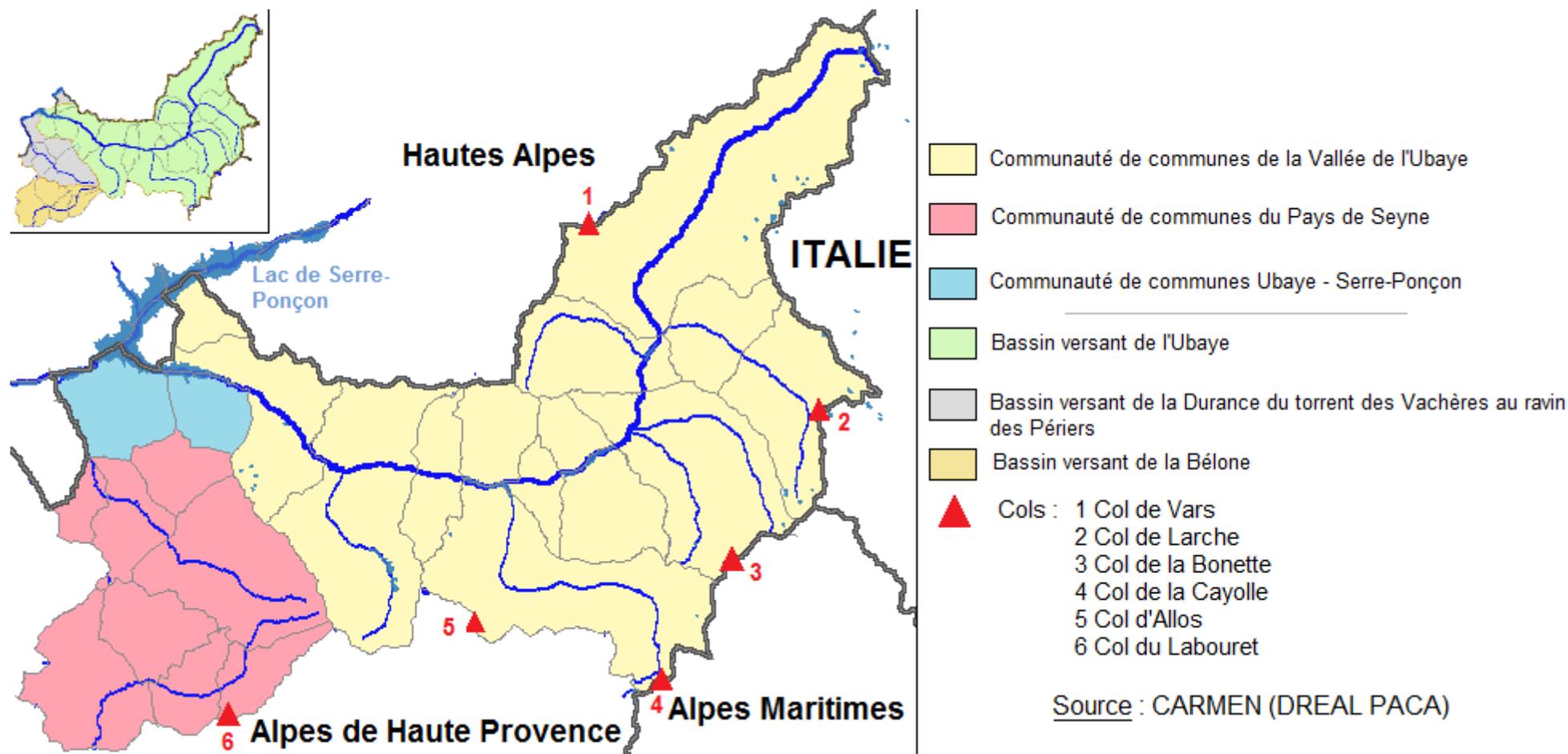
	Expl.32	Linéaire de pistes forestières adaptées à ces chantiers d'exploitation par câble	E.2	
	Expl.33	Nb d'opérations de sensibilisation, communication, formation... visant à promouvoir le câble	E.2	
	Expl.34	Nb de schéma de mobilisation de bois favorisant le débardage par câble	E.6	
Amélioration de la transformation et de la valorisation du bois	Transf.35	Nb d'opérations de sensibilisation ou de formation sur la transformation et valorisation du bois	C2 D.3	
	Transf.36	Nb de personnes sensibilisées ou formées à la transformation et valorisation du bois suite à cette action	C2 D.3	
	Transf.37	Nb d'opérations d'accompagnement (investissement immatériel) à la transformation du bois local	D.1 D.2	
	Transf.38	Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces opérations d'accompagnement	D.1 D.2	
	Transf.39	Nb de Plans d'Approvisionnement Territorial initiés ou accompagnés par la CFT	B 1	
	Transf.40	Surface de forêt concernée par le(s) PAT	B 1	
	Transf.41	Volume de bois énergie /industrie mobilisable estimé par le(s) PAT	B 1	
	Transf.42	Volume de bois d'œuvre mobilisable estimé par le(s) PAT	B 1	
	Transf.43	Nb d'opérations d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois	B 1	
	Transf.44	Nb de projets d'équipement (investissement matériel) visant à favoriser la transformation locale du bois énergie	B 1	
	Transf.45	Nb de d'unités de stockage et de séchage de plaquettes forestières générées par ces projets	B 1	
	Transf.46	Nb de chaufferies au bois générées par ces projets	B 1	
	Transf.47	Nb de réseaux de chaleur au bois générés par ces projets	B 1	
	Transf.48	Volume de plaquettes forestières qui alimentent les chaufferies bois du territoire	B 1	
	Transf.49	Nb de chaudières approvisionnées en plaquettes forestières issues de la plateforme de stockage	B 1	
	Transf.50	Puissance effective des équipements en fonctionnement de ces projets	B 1	
	Transf.51	Nb de projets d'équipement collectif (investissement matériel) visant à favoriser la valorisation du bois d'œuvre	D.1	
	Transf.52	Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces équipements collectifs	D.1	
	Transf.53	Nb d'opérations de sensibilisation et de communication sur l'utilisation du bois local dans la construction et dans les documents d'urbanisme	C1	
	Transf.54	Nb de constructions publiques en bois local sur le territoire initiées ou accompagnées par ces opérations	C1	
	Transf.55	Nb de projets de construction en bois local favorisés par ces opérations	C1	
	Transf.56	Nb de documents d'urbanisme favorisant l'utilisation du bois dans les bâtiments à partir de ces opérations	C1	
	Transf.57	Nb d'opérations de restauration et de mise en valeur de patrimoine bâti utilisant du bois local selon des techniques traditionnelles	C1	
	Transf.58	Volume de bois utilisé avec ces opérations	C1	
	Transf.59	Nb d'opérations de valorisation de l'identité et des savoirs-faires autour de la forêt et du bois du territoire	B2 D.3 D.4	
	Transf.60	Nb de personnes bénéficiaires de ces opérations	B2 D.3 B.3	
	Amélioration des	Tour.61	Nb d'opérations (investissement immatériel) visant à concilier le multi-usage et à améliorer les loisirs et le tourisme en forêt	F.1
		Tour.62	Nb de projets d'équipement réalisés (investissement matériel) pour améliorer les loisirs et le tourisme en forêt	F.1

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Annexes : fiches actions

loisirs et du tourisme en forêt	Tour.63	Surface de forêts concernées par ces projets	F.1
	Tour.64	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces opérations	F.1
	Tour.65	Nb d'opérations de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration des loisirs et du tourisme en forêt	F.1
	Tour.66	Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt suite à cette action	F.1
	Tour.67	Nb schéma de développement et de cohérence de sentiers multirandonnées en forêt : pedestre, équestre, VTT...	F.1
	Tour.68	Nb d'opérations de mise en réseau et d'appuis aux offres touristiques en forêt du territoire	F.1
	Tour.69	Nb d'activités et de projets éco-touristiques en forêt proposés suite à ces opérations	F.1
	Tour.70	Nb de conventions d'utilisation du milieu par les usagers : circulation motorisée en forêt / ramassage de champignons / chasse / randonnée	F.1
	Tour.71	Nb d'opérations conciliant les différents usages dans le temps et dans l'espace	F.1
Environnement	Env.72	Surface d'espaces forestiers et boisés naturels dotés d'un statut de protection concernés par ces projets	F.2
	Env.73	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces opérations	F.2
	Env.74	Nb création et maintien d'ilots de vieillissement / de sénescence	F.2
Interface agriculture - forêt	Agri.75	Nb d'opérations d'aménagement/restauration de système sylvopastoraux, agroforestiers	E.5
	Agri.76	Nb d'activités pastorales/agricoles créées ou maintenues	E.5
	Agri.77	Surface de forêts aménagées et entretenues par le pastoralisme/agriculture	E.5
	Agri.78	Nb de structures de gestion collective créées ou renforcées (ASL, AFP...)	E.5
Prévention des risques	Risq.79	Nb de chantiers favorisant le rôle de protection de la forêt aux risques en montagne	E.2 E.6
	Risq.80	Nb d'infrastructures et d'équipements installés pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts (citerne, tour de guet...)	E.7

Carte 1. Localisation du territoire



Carte 2. Localisation des forêts privées et publiques (ONF, CoFor, CRPF)

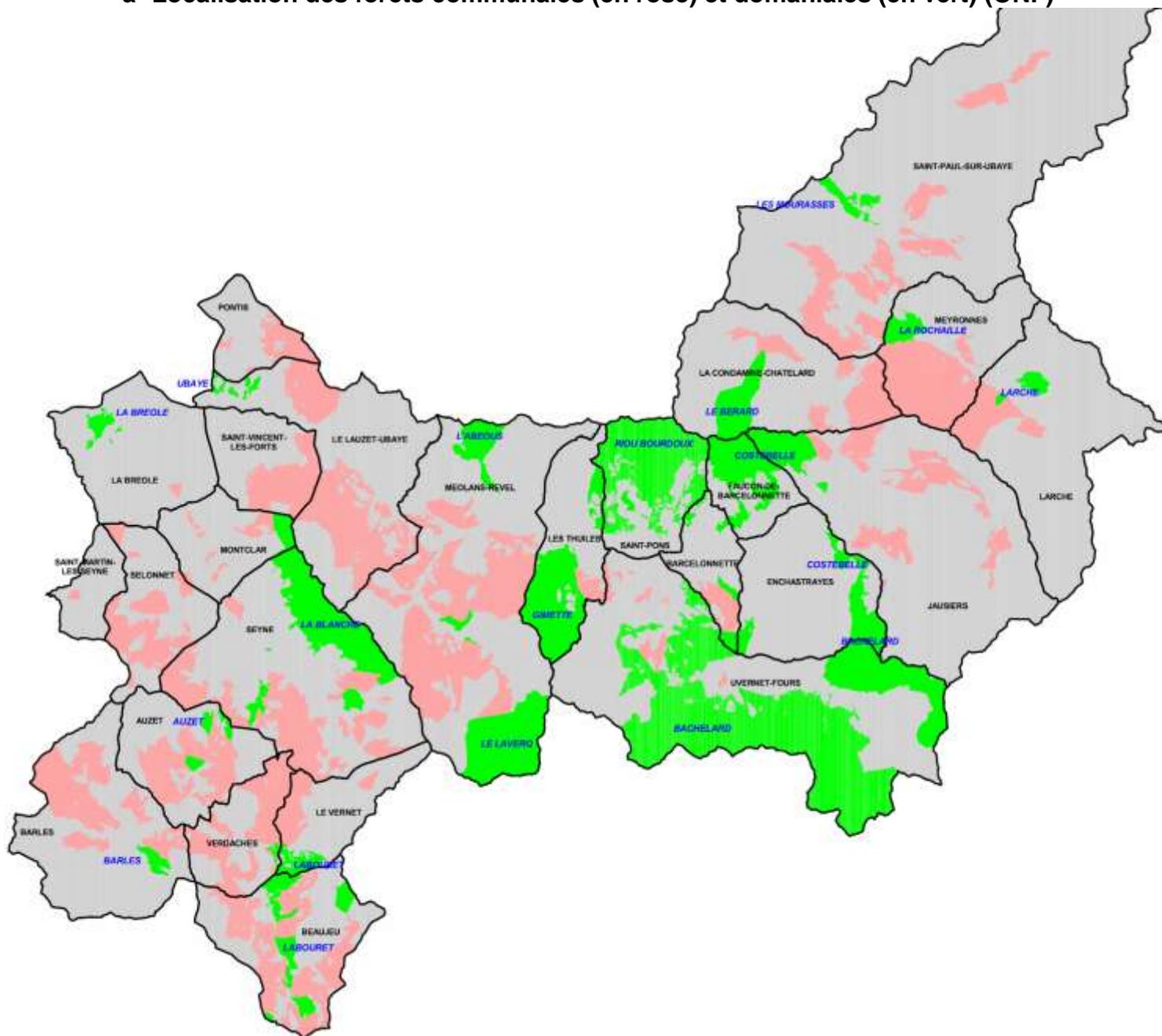
Voir pages suivantes :

a- Localisation des forêts communales et domaniales (ONF)

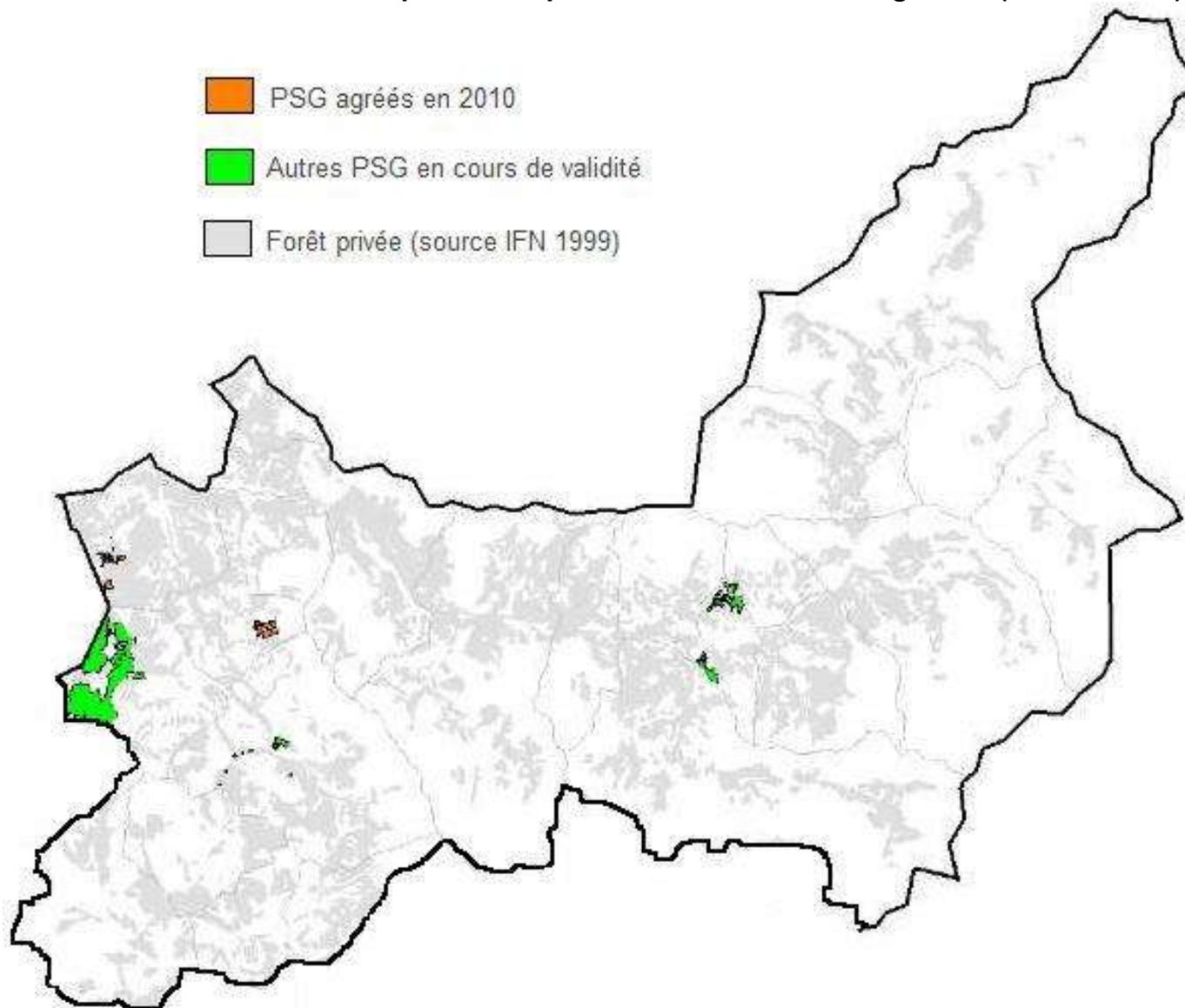
b.1- Localisation des forêts privées disposant d'un document de gestion (CoFor PACA)

b.2- Résultats du PDM de la Vallée de l'Ubaye : localisation des zones d'intervention (CRPF PACA)

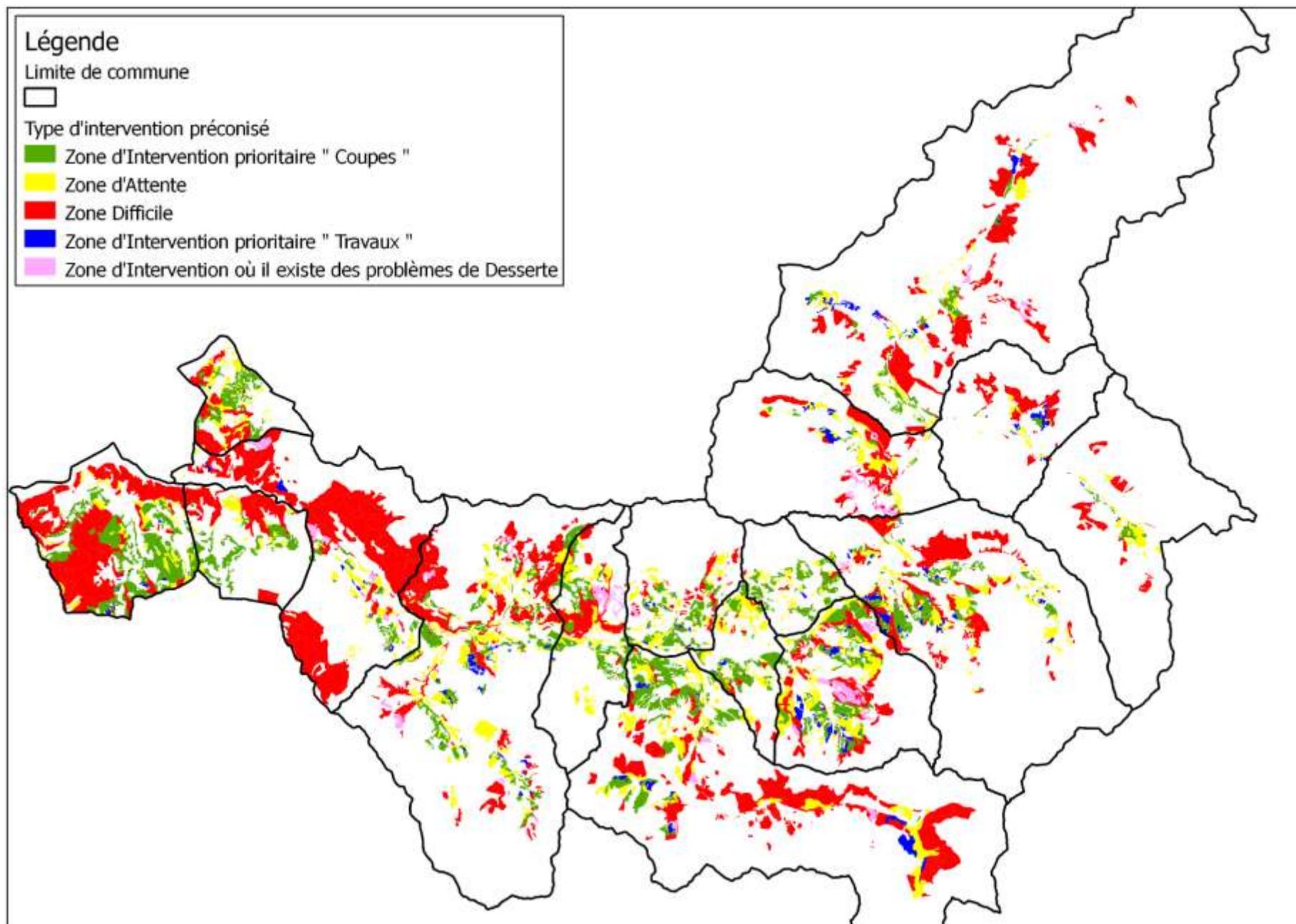
a- Localisation des forêts communales (en rose) et domaniales (en vert) (ONF)



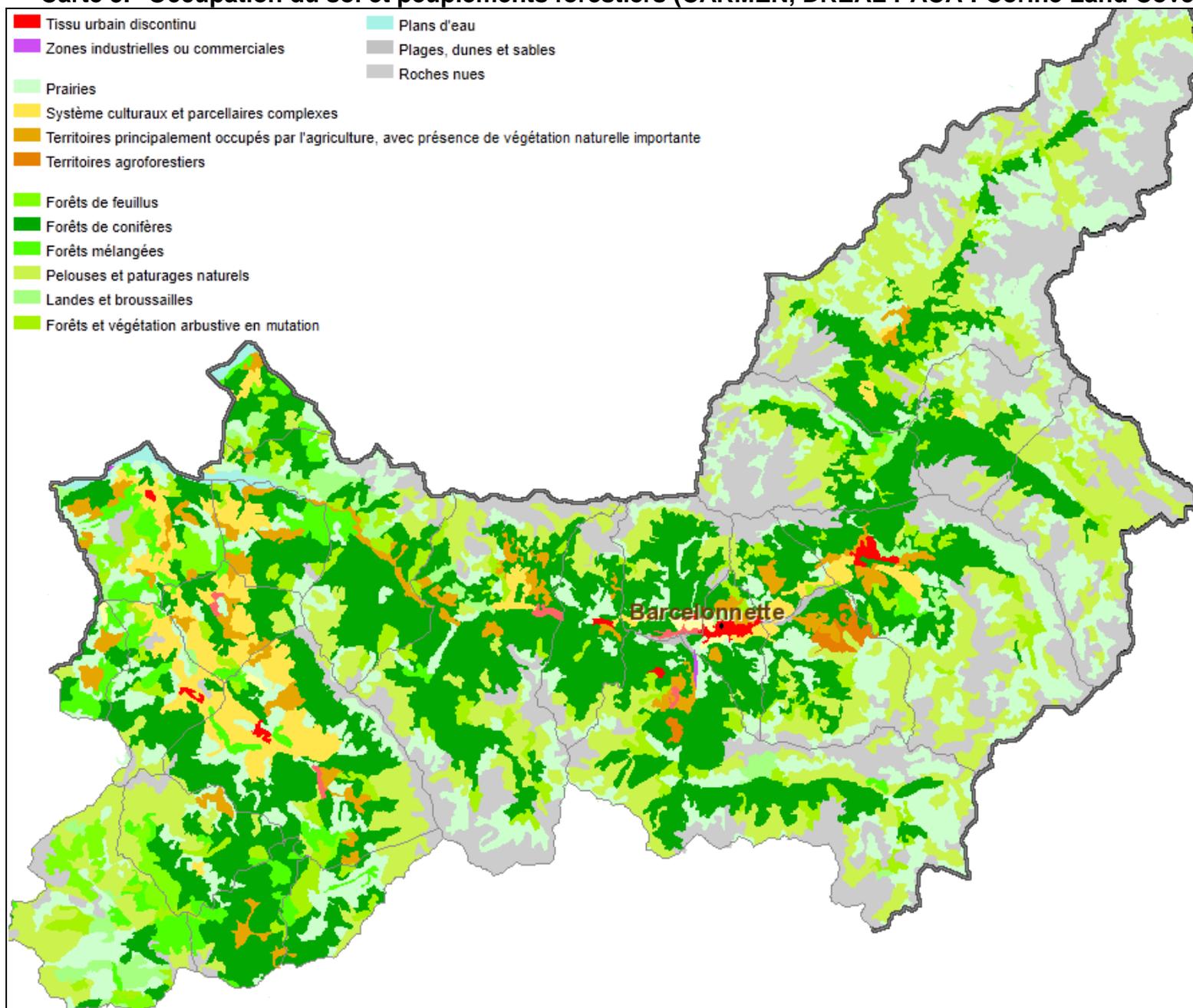
b.1- Localisation des forêts privées disposant d'un document de gestion (CoFor PACA)



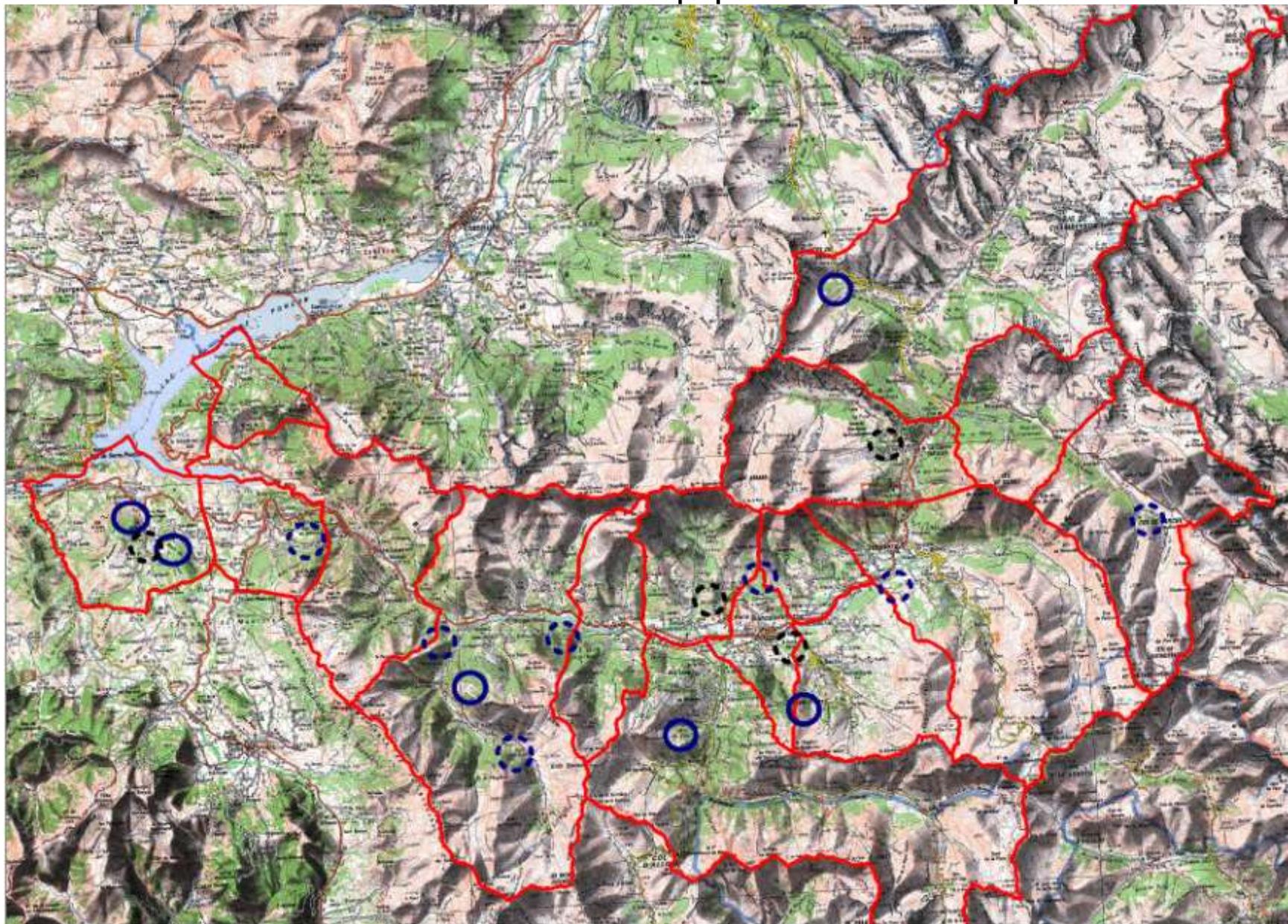
b.2- Résultats du PDM de la Vallée de l'Ubaye : localisation des zones d'intervention (CRPF PACA)



Carte 3. Occupation du sol et peuplements forestiers (CARMEN, DREAL PACA : Corine Land Cover)



Carte 4. Localisation des secteurs proposés comme « chantiers pilotes » dans le PDM



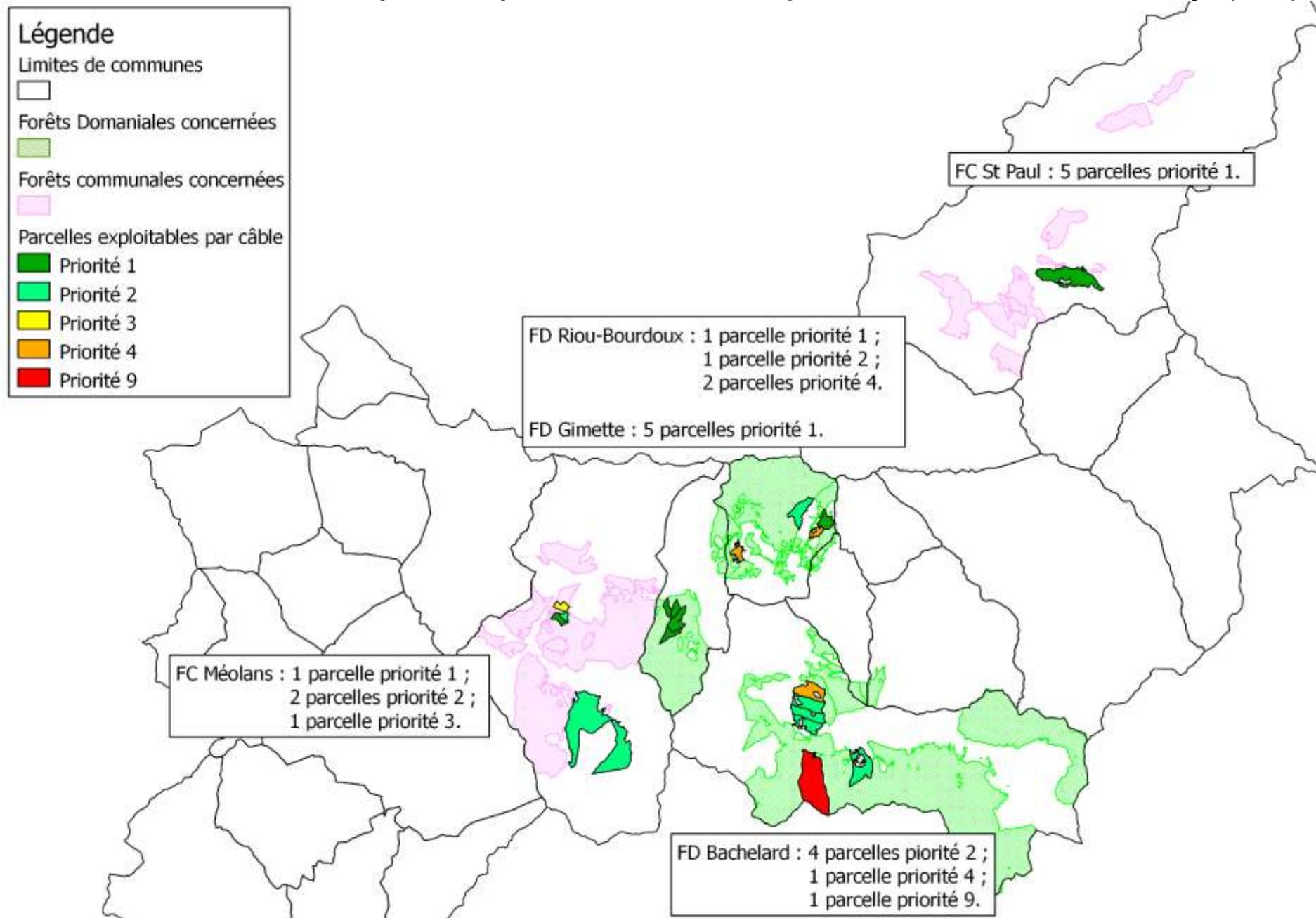
Source :
Coopérative
Provence Forêt

○ Secteur identifié
dans le PDM, non
traité

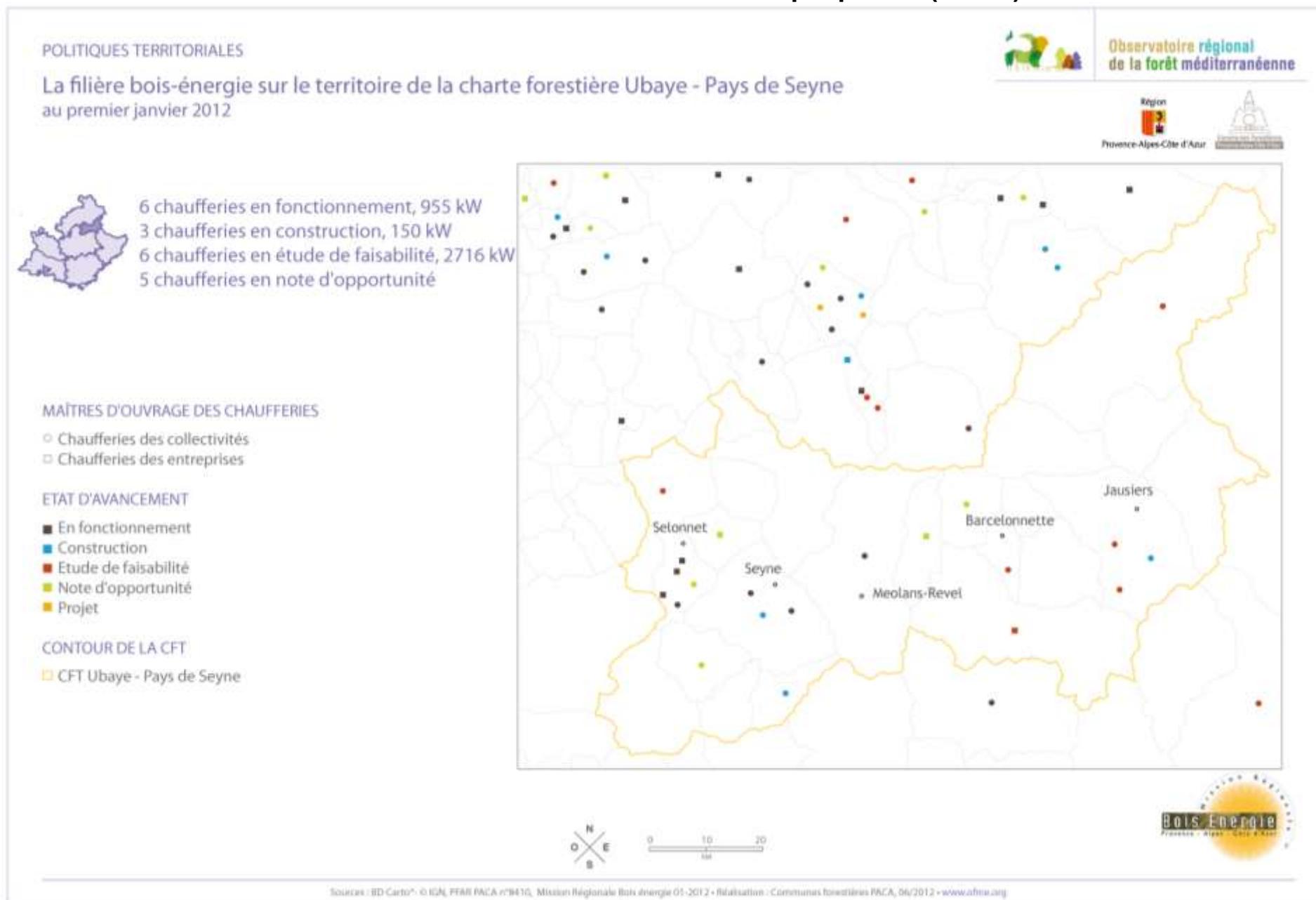
⊖ Secteur identifié
dans le PDM, traité

⊘ Secteur non
identifié dans le
PDM, traité

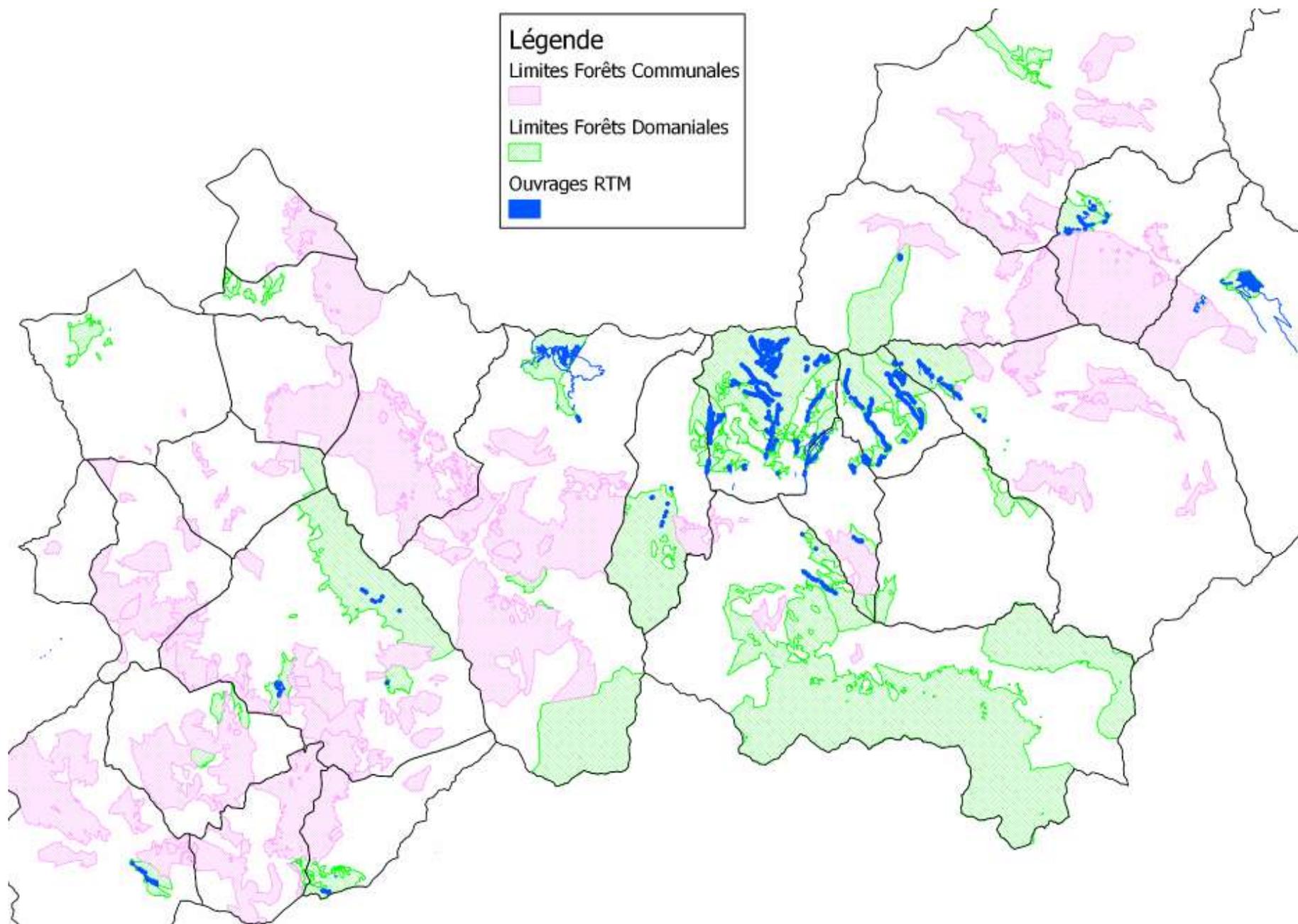
Carte 5. Localisation des parcelles pouvant être récoltées par câble dans la Vallée de l'Ubaye (ONF)



Carte 6. Localisation des chaufferies à plaquettes (OFME)



Carte 7. Localisation des principaux ouvrages RTM en forêt publique (ONF, service RTM)



Carte 8. Localisation des unités pastorales (CERPAM)

Voir pages suivantes :

a- Haute Ubaye

b- Moyenne Ubaye

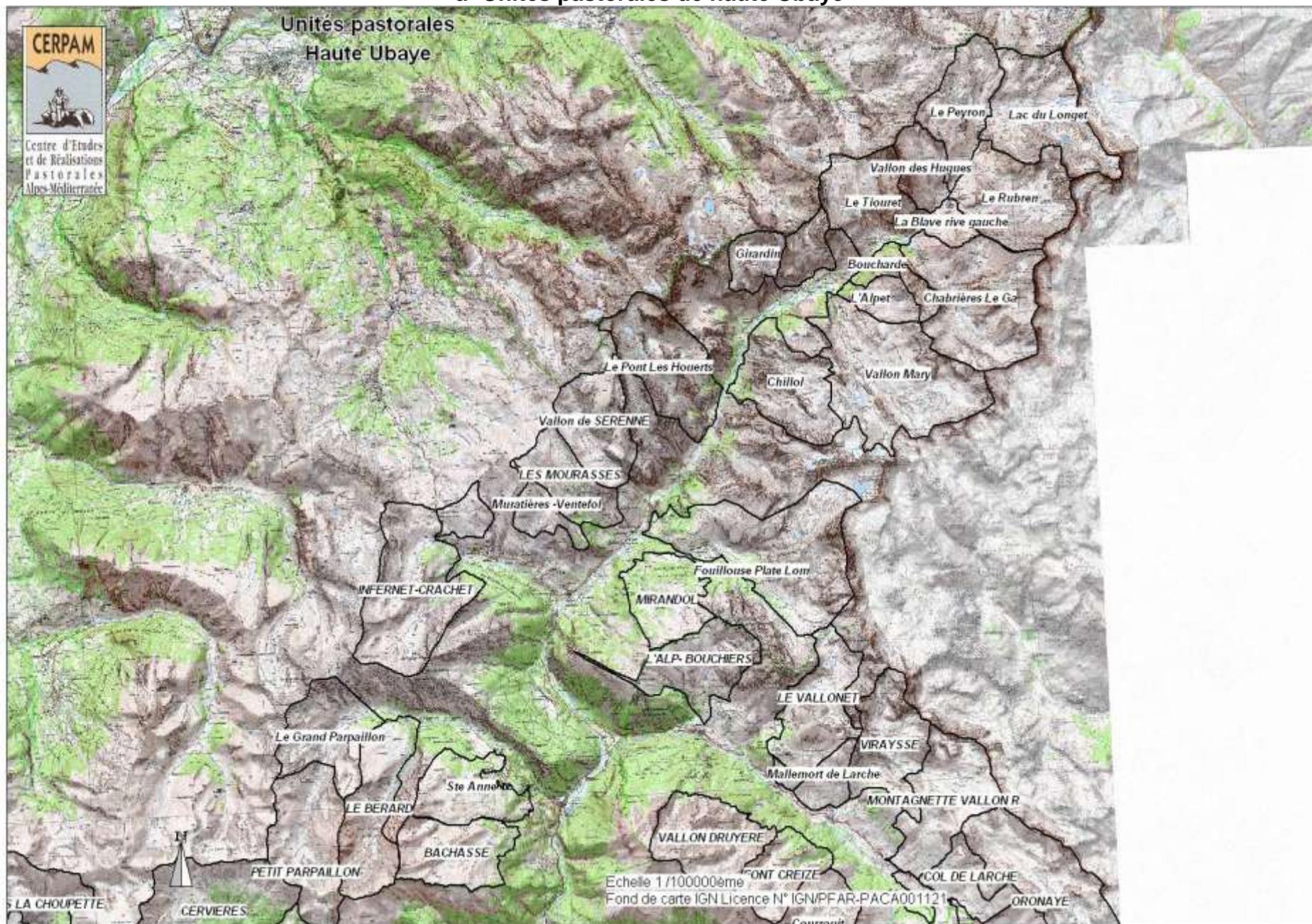
c- Basse Ubaye

d- Pays de Seyne

Charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne

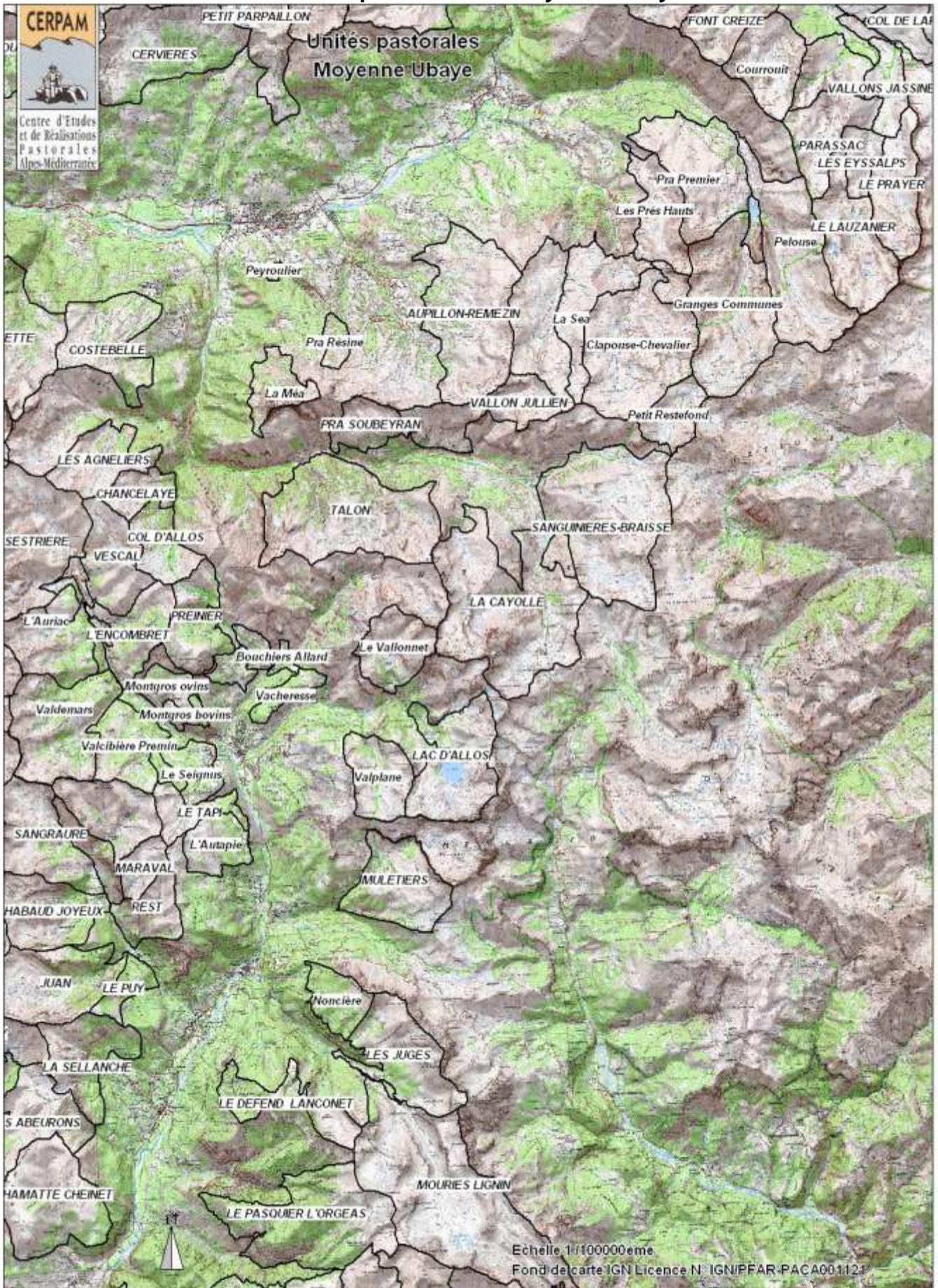
Annexes : données cartographiques

a- Unités pastorales de haute Ubaye



Charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne
Annexes : données cartographiques

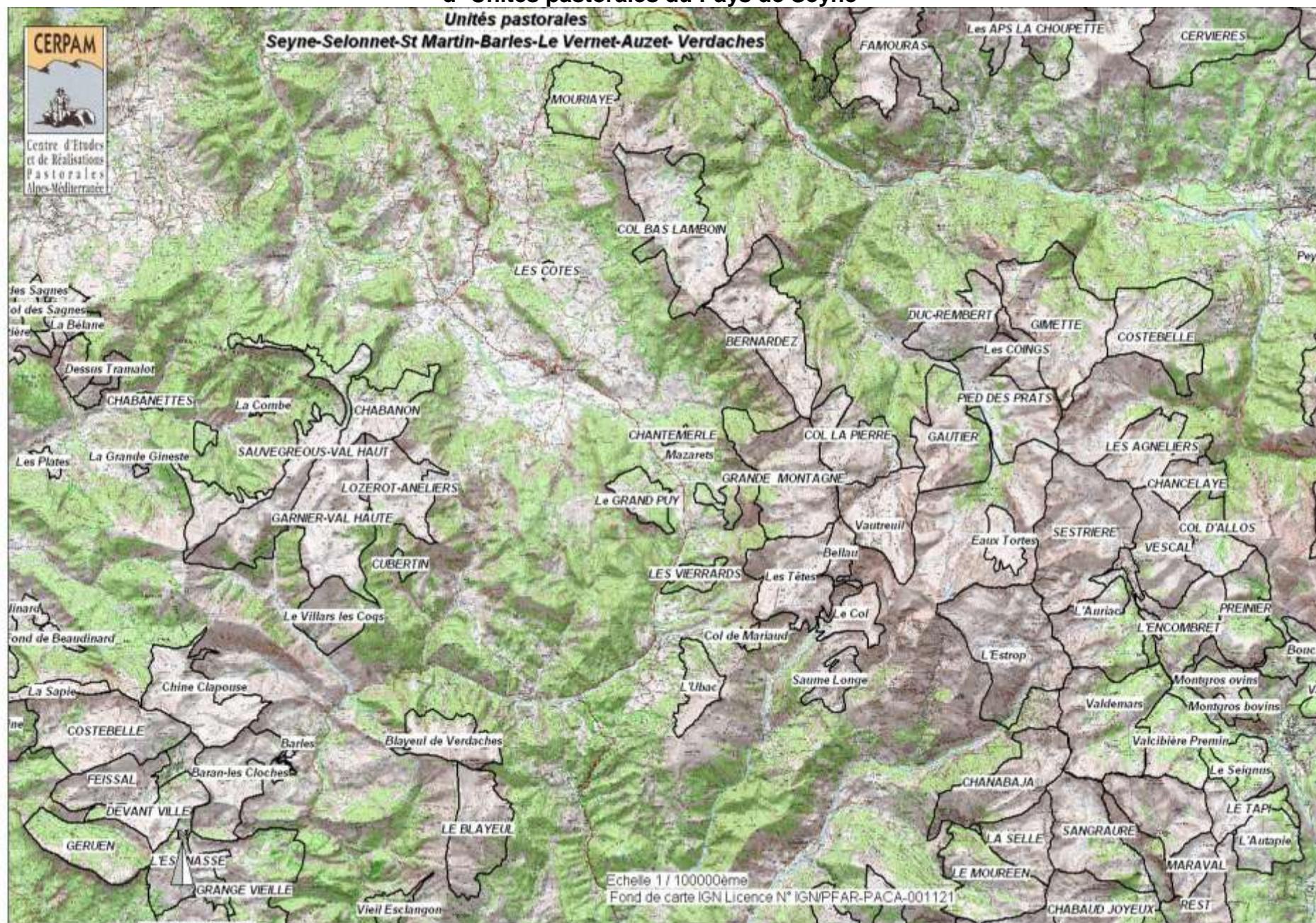
b- Unités pastorales de moyenne Ubaye



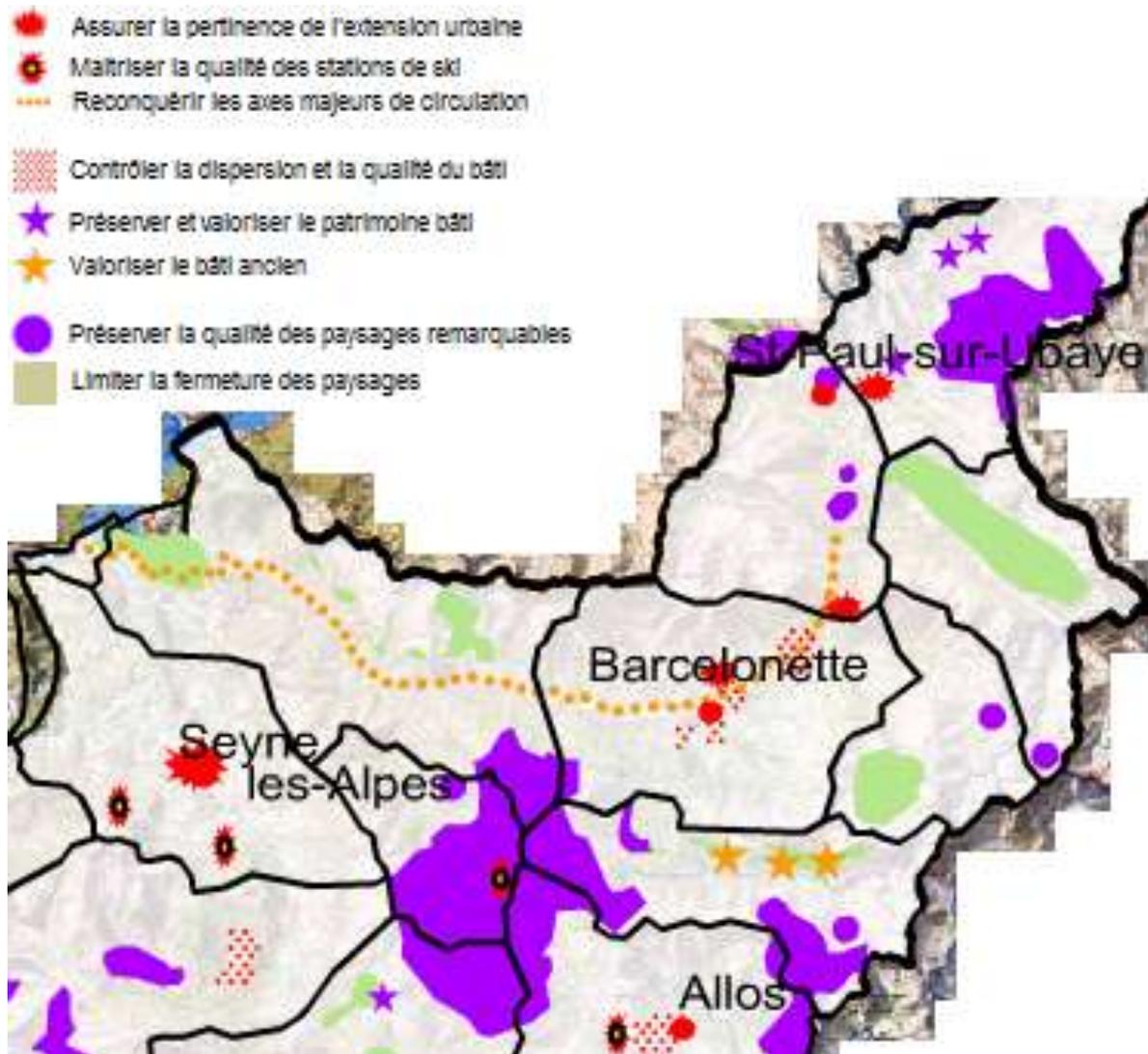
c- Unités pastorales de basse Ubaye



d- Unités pastorales du Pays de Seyne

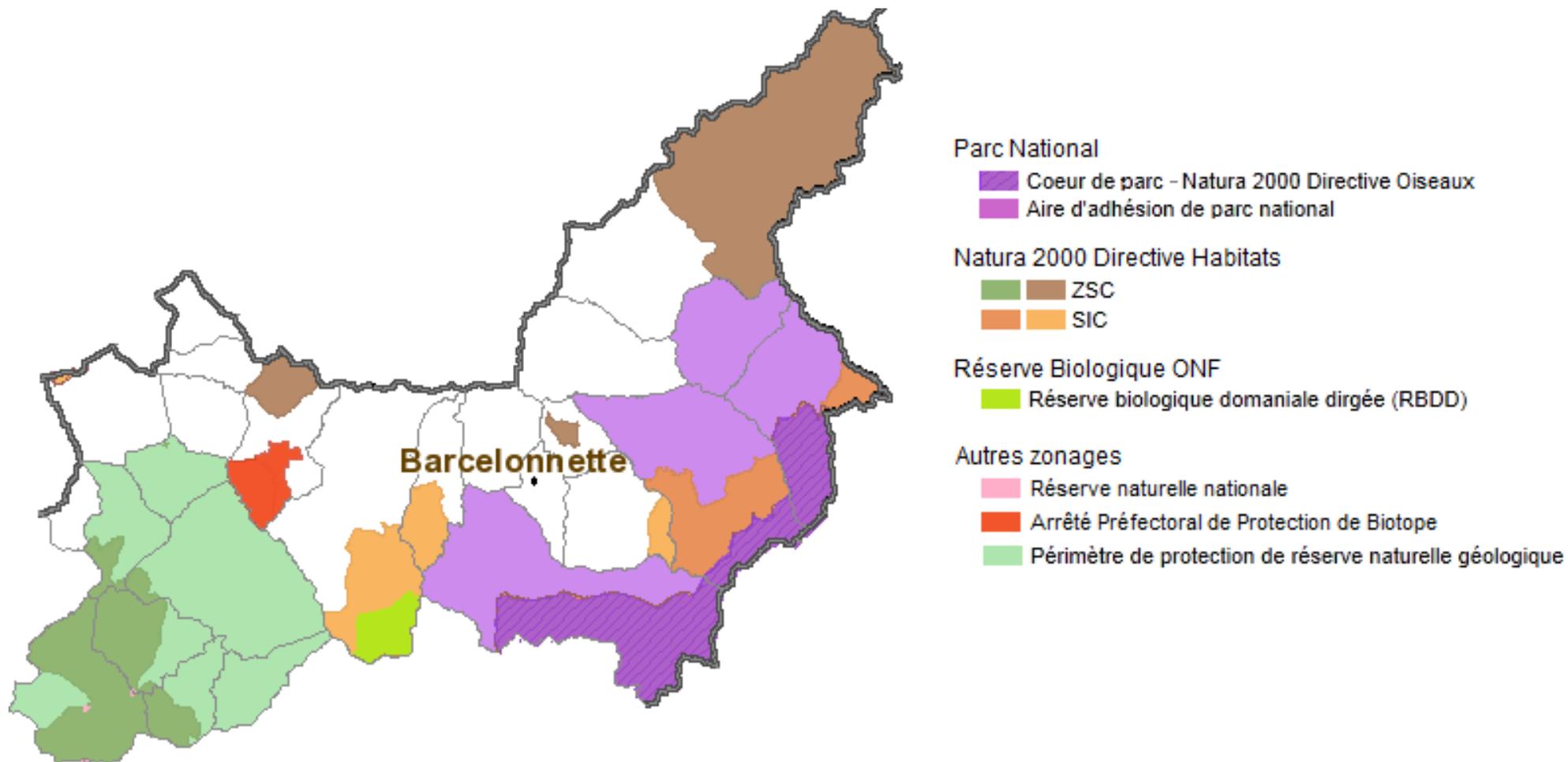


Carte 9. Les enjeux paysagers du territoire (Atlas des paysages 04)



<http://www.donnees.paca.developpement-durable.gouv.fr/docHTML/atlas04/atlas.htm>

Carte 10. Localisation des différents zonages environnementaux (CARMEN, DREAL PACA)



Charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne
Annexes : données cartographiques

Charte Forestière de territoire
Ubaye – Pays de Seyne



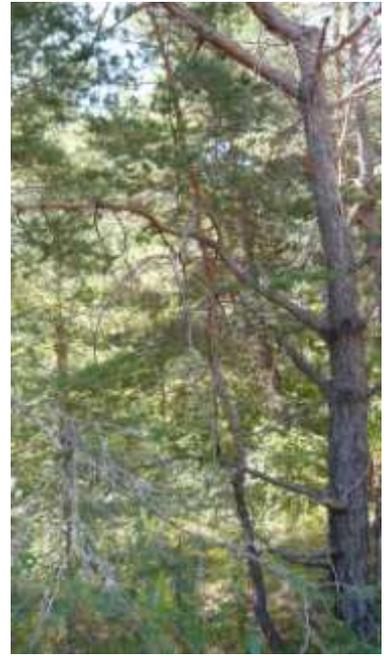
Mélèze Remarquable (Pontis)



Barrage RTM en bois (Riou-Bourdoux)



Forêt de hêtres (Pontis)



Peuplement de pins (Barles)



Sentier (Barles)



Pins sur terrains instables (Riou-Bourdoux)



Scierie (Seyne)

Charte Forestière de Territoire Ubaye – Pays de Seyne Novembre 2012

Crédits photographiques : É. Simon